



## Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)

Session 2007-2008

---

Séance plénière du lundi 17 et du mardi 18 décembre 2007

---

### Compte rendu

#### Sommaire

---

*Séance plénière: lundi 17 décembre 2007*

	Pages
<i>Excusés.....</i>	<i>3</i>
<i>Ordre du jour.....</i>	<i>3</i>
<i>Examen des projets et des propositions</i>	
<i>Projet de budget 2008 du Parlement francophone bruxellois</i>	
<i>Discussion générale .....</i>	<i>3</i>
<i>Examen des tableaux .....</i>	<i>3</i>
<i>Projets d'ajustement du budget 2007 et de budget 2008 de la Commission communautaire française</i>	
<i>Discussion générale conjointe .....</i>	<i>3</i>
<i>(Orateurs: M. Didier Gosuin, Mmes Dominique Braeckman, Anne-Sylvie Mouzon,             M. André du Bus de Warnaffé, Mme Fatihha Saïdi, M. Hamza Fassi-Fihri, Mmes Julie Fiszman,             Jacqueline Rousseaux, M. Paul Galand, Mme Caroline Persoons)</i>	
<i>Ajournement .....</i>	<i>18</i>

<i>Excusés.....</i>	19
<i>Examen des projets et des propositions</i>	
<i>    Projets d'ajustement du budget 2007 et de budget 2008 de la Commission communautaire française</i>	
<i>    Discussion générale conjointe (suite).....</i>	19
<i>(Orateurs: Mme Evelyne Huytebroeck, ministre, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, MM. Didier Gosuin, Rudi Vervoort, André du Bus de Warnaffe, Mme Dominique Braeckman, M. Emir Kir, ministre)</i>	
<i>    Examen des articles et des tableaux annexes</i>	
<i>        du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 .....</i>	25
<i>        du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 .....</i>	25
<i>        du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 .....</i>	26
<i>        du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 .....</i>	27
<i>        du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 .....</i>	27
<i>        du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 .....</i>	28
<i>        du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 .....</i>	28
<i>        du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 .....</i>	35
<i>    Votes réservés</i>	
<i>        sur le projet de budget 2008 du Parlement francophone bruxellois .....</i>	37
<i>        sur le projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 .....</i>	38
<i>        sur le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 .....</i>	38
<i>        sur le projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 .....</i>	38
<i>        sur le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 .....</i>	39
<i>        sur le projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 .....</i>	39
<i>        sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 .....</i>	40
<i>        sur le projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 .....</i>	40
<i>        sur le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 .....</i>	40
<i>    Clôture.....</i>	41
<i>Annexes.....</i>	42

**Séance plénière: lundi 17 décembre 2007****Présidence de Mme Magda De Galan, première vice-présidente***La séance plénière est ouverte à 14h35.**M. Stéphane de Lobkowicz et Serge de Patoul prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.**(Le procès-verbal de la séance plénière du 14 décembre 2007 est déposé sur le Bureau)***Mme la Présidente.-** Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.**EXCUSÉS****Mme la Présidente.-** Ont prié d'excuser leur absence:

- M. Bea Diallo;
- M. Christos Doulkeridis.

**ORDRE DU JOUR****Mme la Présidente.-** Au cours de sa réunion du 7 décembre 2007, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ces lundi 17 et mardi 18 décembre.*Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)*

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

**EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS**

**PROJET DE BUDGET 2008  
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

***Discussion générale*****Mme la Présidente.-** L'ordre du jour appelle la discussion générale sur le projet de budget du Parlement francophone bruxellois pour l'exercice 2008 [II (2007-2008) n° 1].

La discussion générale est ouverte.

Le rapporteur était M. Bea Diallo. Comme il est excusé, il a demandé que nous nous en référons à son rapport écrit.

*Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)*

La discussion générale est close.

***Examen des tableaux***

Nous passons à l'examen des tableaux, sur la base du document adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

***Tableau - Dépenses ordinaires*****Mme la Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

***Tableau - Dépenses - Investissements*****Mme la Présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

***Tableau - Recettes ordinaires*****Mme la Présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

***Tableau - Recettes - Investissements*****Mme la Présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet de budget aura lieu à l'heure convenue.

**PROJETS D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2007 ET DE BUDGET 2008  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

***Discussion générale conjointe*****Mme la Présidente.-** L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe sur les projets d'ajustements du budget 2007 et de budget 2008 de la Commission communautaire française, et plus précisément sur les:

- projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007;
- projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007;
- projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007;
- projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007;
- projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008;
- projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008;
- projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008;

**Mme la Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

- projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008.

Comme pour les travaux en commission, je vous propose de mener une discussion générale conjointe sur l'ajustement 2007 et le budget 2008.

Le Parlement est-il d'accord? (*Assentiment*)

Il en sera donc ainsi.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est aux rapporteurs, Mme Dominique Braeckman et M. Didier Gosuin.

**M. Didier Gosuin (MR).**- Sans surprise, la Cour des comptes conclut au non-respect des normes budgétaires, tant pour l'ajusté 2007 que pour le budget 2008. Comme pour les autres années, la Cour pointe également la dégradation de la situation de trésorerie, comme la surestimation de certaines recettes ou la non-adaptation de la dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement.

L'ajusté 2007 permet quelques modifications concernant les dotations au Service bruxellois pour les personnes handicapées, à la Société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) et au Service à gestion séparée (SGS) Bâtiments. L'augmentation à l'ajusté 2007 de la dotation à la SPABS de 3,3 millions d'€ permettra des glissements budgétaires positifs dans le cadre du budget 2008.

Dans son exposé, la Cour, après avoir analysé quelques augmentations des dépenses dans des divisions telles que l'aide aux personnes, l'enseignement ou les personnes handicapées, souligne, sur le plan des recettes, les écarts enregistrés entre le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française et le budget des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette année, cependant, l'essentiel du débat entre les rapporteurs, la Cour des comptes et les commissaires portera sur une recette à percevoir dans le cadre de la vente au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale des emplacements de stationnement appartenant au Parlement francophone bruxellois, et ce, pour un montant de 1,2 million d'€. En requérant cette recette, la Cour se doit de corriger le solde net à financer.

Dans la discussion, les députés s'interrogent sur le bien-fondé de cette requalification. Les commissaires contestent que la recette puisse être enregistrée comme un remboursement de crédit puisque seule la Commission communautaire française a une personnalité juridique et non le Parlement. Tout au plus, selon les commissaires, si correction il y a, elle doit se faire au niveau du solde budgétaire et non pas du solde net à financer.

A défaut de pouvoir contrôler le budget du Parlement, la Cour se place sur un plan de fiction budgétaire comme s'il s'agissait d'opérations entre deux personnalités juridiques différentes et ce, afin d'éviter que le solde budgétaire de la Commission communautaire française ne soit artificiellement amélioré. C'est la raison pour laquelle la Cour a décidé d'opérer une correction supplémentaire en octrois de crédits et prises de participation (OCPP). Le représentant de la ministre justifie cependant son choix de considérer le 1,2 million d'€ comme une recette externe et non comme une recette interne ou un remboursement d'avances. Lors du débat sur ce point, chacun a campé sur ses positions.

La deuxième question évoquée a trait à la situation de trésorerie. Celle-ci se dégrade d'année en année et l'occasion est donnée de

refaire le point sur la question de la centralisation des trésoreries. La Cour des comptes rappelle qu'elle n'a pas pu examiner les trésoreries des organismes dépendant de la Commission communautaire française. Cela se fera dans le cadre du rapport relatif à la préfiguration des résultats à adopter en 2008. Le débat avec la Cour des comptes se clôt sur ces diverses interventions.

(*Applaudissements sur divers bancs*)

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Dominique Braeckman, corapportrice.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo).**- Je ferai rapport de la réponse de la ministre et des débats qui ont eu lieu.

La ministre a introduit son exposé en rappelant l'aspect délicat de la confection d'un budget car l'essentiel des dépenses est non seulement incompressible et récurrent mais doit surtout répondre à des besoins sociaux en augmentation constante. Cela confirme la nécessité de cerner au plus près les besoins spécifiques de Bruxelles dans les domaines de compétence de la Commission communautaire française. La ministre poursuit en affirmant qu'une bonne gestion aura permis de répondre, sur les exercices 2005 à 2008, à divers besoins importants mais pas autant que souhaité.

A l'ajustement du budget 2007, le solde budgétaire consolidé de la Commission communautaire française à l'initial 2007 s'élevait à - 7.500.000 €. Les recettes réglementaires restent stables par rapport à l'initial 2007, tandis que les recettes décrétale connaissent une baisse de 0,21% par rapport à l'initial 2007. Le niveau des dépenses présente une diminution globale à l'ajustement de 6.323.000 € si bien que l'ajustement du budget 2007, tel que présenté, permet de dégager un montant de 3.588.000 €. Globalement, les soldes restent identiques à ceux de l'initial 2007.

En ce qui concerne l'initial 2008, la ministre annonce, d'une part, une légère diminution de 0,5% des recettes réglementaires et une augmentation de la dotation culture et, d'autre part, un accroissement de 5,5% des recettes décrétale. Cet accroissement provient d'un non-consommé venant du Service à gestion séparée "Bâtiments" en provenance de la Région wallonne, de la vente d'un bâtiment du CERIA et d'une compensation à l'absence d'indexation en 2007. Le montant global des recettes s'élève ainsi à 334.768.000 €. L'augmentation globale des dépenses par rapport à l'initial 2007 s'élève à 8.153.000 €, soit 2,4%. Même si le solde de financement est réduit, la ministre rappelle que la situation financière de la Commission communautaire française reste structurellement difficile.

J'en viens à la discussion générale. M. Gosuin observe la récurrence d'une série de remarques de la Cour des comptes, notamment en rapport avec l'exiguïté du budget. Il s'interroge quant à la non-correspondance de certains chiffres du budget de la Commission communautaire française avec les chiffres régionaux, quant au comptage des élèves, quant à l'affectation des recettes provenant de l'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée (AWIPH) et quant à la centralisation des trésoreries.

Mme Mouzon interroge la ministre sur les remarques de la Cour des comptes à propos de l'opération de vente des emplacements de stationnement, ainsi que sur la dotation destinée au financement des anciennes missions provinciales - hors culture - sur le remboursement de la dotation au Service à gestion séparée "Bâtiments" et sur un éventuel surplus de la Communauté française à affecter à la solidarité entre francophones.

M. du Bus de Warnaffe, pour qui un cap important et difficile a été franchi, se réjouit à la fois de l'augmentation des recettes et d'une bonne maîtrise de l'augmentation des dépenses. Néanmoins, le député dit, vu les besoins sociaux, rester sur sa faim quant à la façon dont la ministre a opéré les grands arbitrages entre les secteurs.

De mon côté, je me suis interrogée sur la disparition de l'article budgétaire afférent au "Décompte dotation Communauté française" et aussi sur l'évolution du droit de tirage de la Région pour rencontrer les accords du non-marchand.

Mme Persoons souhaite savoir si un gouvernement conjoint entre la Commission communautaire française et la Communauté française a eu l'occasion de tenir des discussions à caractère budgétaire. Elle s'informe également à propos de la réforme de la comptabilité des entités fédérées, tout en regrettant le choix du gouvernement de confier à un bureau privé une mission de consultance. Elle critique la ventilation des sommes récupérées à l'AWIPH.

M. Tomas s'étonne de ne pas retrouver le terrain et les emplacements de stationnement dans la description intégrale du patrimoine immobilier.

La ministre répond aux différentes questions et signale notamment que la Région de Bruxelles-Capitale a accepté d'octroyer un montant supplémentaire destiné à compenser l'absence d'indexation en 2007. Quant à la centralisation des trésoreries et à leur consolidation, malgré l'absence de consensus au sein du gouvernement, la ministre ne désespère pas de les réaliser avant la fin de la législature. Pour la compensation entre l'AWIPH et la Commission communautaire française, des négociations sont en cours.

Concernant la vente des emplacements de stationnement par le Parlement francophone bruxellois, la ministre estime que la méthode utilisée lui semblait être la plus cohérente. Mmes Mouzon et Persoons, MM. Doulkeridis, Tomas et Petit, du cabinet de la ministre, confrontent leurs points de vue sur le sujet.

Concernant les arbitrages qui ont été faits entre les différents secteurs en fonction de leurs besoins, la ministre répond qu'il y a eu un équilibre global entre tous les budgets. A propos du non-marchand, la ministre rappelle que les calculs avaient abouti à un solde non versé par la Région, il y a deux ans, d'un montant de 27 millions d'€ mais qu'un désaccord subsiste toujours avec le ministre du Budget de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. Petit relève quelques différences entre les montants inscrits dans les budgets de la Région et de la Commission communautaire française en ce qui concerne le droit de tirage, la dotation enseignement et la dotation pour les anciennes missions provinciales. Il précise que si la Région de Bruxelles-Capitale ne modifie pas les montants qu'elle a prévus, le différentiel de 91.000 € sera adapté à l'ajustement de la Commission communautaire française et celle-ci bénéficiera d'un surplus de recettes.

Mme Mouzon relance ensuite le débat sur la comptabilité unifiée. Selon la ministre, celle-ci imposerait une réforme trop large et radicale pour la Commission communautaire française, entraînant, par voie de conséquence, des coûts trop importants pour l'institution et sa structure, sans garantir pour autant plus d'efficacité. Mme Persoons estime qu'il serait utile d'obtenir une note émanant de la Cour des comptes et reprenant sa position. M. Grimberghs soutient l'idée que la comptabilité intégrée serait une bonne opération. La ministre conclut en indiquant qu'il est envisageable d'envoyer un fonctionnaire de l'administration à la prochaine réunion du groupe de travail Communauté

française/Région wallonne. Les travaux budgétaires se sont terminés par un vote, majorité contre opposition et tous les projets d'ajustement et de budget ont finalement été adoptés.

*(Applaudissements sur divers bancs)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Didier Gosuin.

**M. Didier Gosuin (MR).** - Le 9 décembre 2005, je montais à cette tribune pour dénoncer les occasions manquées de l'Olivier pour refinancer la Commission communautaire française. Je rappelais – car l'histoire a ses droits – que la précédente majorité MR et PS avait fait passer la dotation de la Commission communautaire française provenant de la Région de Bruxelles-Capitale de 81 à 122 millions d'€. Ce n'était certes qu'un premier pas vers le refinancement mais ce transfert avait le mérite d'exister.

En décembre 2006, je remontais à cette tribune pour déclarer que: "Ne pas soigner l'enfant malade des institutions bruxelloises, c'est se tirer une balle dans le pied". Je rappelais la réalité catastrophique de la Commission communautaire française; entre le budget ajusté 2006 et le budget 2007, le déficit avait augmenté de 77%, soit plus de 11 millions d'€. Je dénonçais aussi l'hypocrisie des membres du gouvernement qui, une fois coiffés de la casquette de ministre régional, jouaient aux amnésiques, en feignant d'ignorer les besoins urgents de la Commission communautaire française et en se réfugiant derrière le principe tout aussi hypocrite d'étanchéité budgétaire. Comme si le Bruxellois qui prenait le métro, compétence financée par la Région, n'était plus le même lorsqu'il s'agissait de santé ou d'aide aux personnes, compétences financées par la Commission communautaire française.

Aujourd'hui, je dois bien vous avouer que je n'ai plus envie de me relancer dans de longues démonstrations chiffrées puisque la situation n'a absolument pas bougé. Que du contraire! Elle s'est détériorée. Chaque année, le rapport de la Cour des comptes est un véritable camouflet pour la ministre du Budget et pour tous les membres du gouvernement. Quel échec, Mesdames et Messieurs de l'Olivier, de laisser ainsi crever des politiques aussi essentielles que la santé, l'aide aux personnes, la formation ou celle des personnes handicapées!

Depuis le début de l'Olivier, la Commission communautaire française ne peut plus compter sur sa grande soeur la Région pour disposer de cet indispensable ballon d'oxygène. La Région disposait pourtant de marges de manœuvre importantes en 2005 et 2006. En réalité, vous avez fait preuve d'un cynisme incroyable! En misant sur un coup de poker, vous n'avez cessé de retarder le refinancement de la Commission communautaire française en espérant qu'un accord institutionnel vienne renflouer les caisses. Malheureusement pour vous, d'accord institutionnel, il n'y en a jamais eu. Et de refinancement non plus!

Vous avez joué au poker mais sans aucun jeu en main et vous avez donc perdu. Votre seule prouesse aura été, certes, d'avoir habilement endormi les travailleurs et les organisations syndicales. Ils n'ont jamais été aussi dociles, malgré la situation indigne de toutes les associations du non-marchand. Peut-être les syndicats attendent-ils le retour du MR au pouvoir pour descendre dans la rue et obtenir des avancées sociales.

*(Rumeurs et applaudissements sur les bancs du MR)*

Incapacité de capter un faible pourcentage des marges budgétaires régionales - à la Région, on préfère diminuer la taxe régionale de 50% que financer la politique des handicapés - et mauvais pari sur un refinancement institutionnel de la Commission communautaire française, tel est le bilan de cette

majorité. Elle n'aura donc fait que prolonger les politiques existantes. Quel manque d'ambition!

Bien sûr, l'honnêteté commande de relever les efforts réalisés pour rattraper quelques recettes supplémentaires auprès de la Communauté française et de la Région wallonne. Mais malheureusement, ces picaillons ne permettent nullement de lancer les indispensables nouvelles politiques dont nous avons besoin. Tout cela manque véritablement de souffle!

Madame la Ministre du Budget, à défaut de pouvoir obtenir de vos partenaires le refinancement souhaité, vous auriez pu, au minimum, développer des politiques qui permettaient de dégager quelques moyens complémentaires. Lorsqu'on est désargenté, quelques millions d'€, c'est déjà beaucoup! Et quelques millions d'€ auraient ainsi pu être dégagés si, à l'instar de ce qu'à fait la Région de Bruxelles-Capitale, les trésoreries avaient été centralisées. Mais même ce petit effort n'a pas été fait.

Bien sûr, tout le monde sait que la Commission communautaire française est structurellement sous-financée à cause des mauvais accords de la Saint-Quentin. Mais tous les partis qui sont actuellement au gouvernement ont, à l'époque, voté ces accords. Ce n'est pas notre cas. Alors, bien sûr, on peut me railler et rire du côté donneur de leçons du MR. Mais les faits sont clairs. Le MR n'est pas responsable de la faute historique qui met la Commission communautaire française aux soins intensifs budgétaires. L'Olivier l'est bel et bien. Le MR a refinancé l'institution francophone au départ de la Région de Bruxelles-Capitale lorsqu'il était au pouvoir. L'Olivier ne l'a pas fait. Demain, si nous revenons aux responsabilités, nous ne laisserons pas la Commission communautaire française dans l'indigence budgétaire. Et si l'Olivier reste au pouvoir, j'espère qu'il refermera vite cette parenthèse 2005-2009 qui aura été un bien mauvais cru pour l'institution bruxelloise francophone.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).**- Il est clair que la Commission communautaire française a rarement fait couler autant d'encre que ces dernières semaines. Elle est également le fruit de ce qui fait l'originalité du fédéralisme belge. C'est un fédéralisme à double strate, communautaire et régionale ou, si l'on préfère, linguistique et territoriale, avec en son centre une Région de Bruxelles-Capitale minoritaire où se concentrent et se confrontent tous les antagonismes: linguistiques, idéologiques, religieux et philosophiques, unitaristes et fédéralistes, centralisateurs et décentralisateurs, etc. Il y a de tout à Bruxelles!

Pour le groupe socialiste, l'importance de la Commission communautaire française pour les francophones de Bruxelles n'a jamais fait l'ombre d'un doute. La Commission communautaire française est un formidable outil de promotion d'une politique communautaire spécifiquement bruxelloise francophone. Elle illustre le principe de subsidiarité. Les pouvoirs réglementaires et décrétiaux dont dispose la Commission communautaire française dans les politiques communautaires garantissent l'exercice d'une politique spécifique et adaptée aux besoins particuliers de notre population.

Prenons l'exemple des matières culturelles. L'examen du budget culturel de la Commission communautaire française nous conforte dans l'idée qu'il faut absolument maintenir notre institution. Bien que la Commission communautaire française dispose de moyens assez limités en matière de culture, elle a clairement fait le choix de mener des actions qui répondent aux spécificités urbaines bruxelloises. Elle soutient des politiques qui:

- valorisent l'interculturel, par exemple via le soutien aux Maisons des cultures;
- sont tournées vers un public fragilisé, par exemple par le biais du soutien aux associations qui oeuvrent pour l'alphabétisation ou le soutien accordé à l'asbl Article 27;
- s'adressent à un public de jeunes puisque de nombreuses actions sont menées afin de promouvoir la culture dans les écoles;
- couvrent le domaine culturel en soutenant la culture de proximité, notamment par les subsides accordés aux cafés-théâtres.

Citons un autre exemple qui illustre à la fois la solidarité intrafrancophone - puisque l'enseignement devrait certainement être financé par la Communauté française - et l'attention portée par nos ministres aux particularités bruxelloises. Dans la division Formation professionnelle est financé un projet original d'apprentissage du néerlandais destiné aux élèves du troisième cycle qui fréquentent des écoles en discrimination positive de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par ailleurs, la Commission communautaire française est un instrument essentiel de la solidarité intrafrancophone. Le transfert, à la suite des accords de la Saint-Quentin, de l'exercice de presque toutes les matières personnalisables de la Communauté française vers la Région wallonne et la Commission communautaire française, sans transfert des budgets correspondants, constitue la clé de voûte du sauvetage financier de la Communauté française. Le mécanisme consiste à mobiliser les moyens de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale pour refinancer la Communauté française.

A cet égard, Monsieur Gosuin, rappelons que dans les budgets de la Commission communautaire française, près de 30% des recettes proviennent de la Communauté française, environ 7,5% du fédéral et 56% de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est exact que mobiliser les recettes régionales pour la Commission communautaire française et donc par voie de conséquence pour la Communauté française, est moins aisés à Bruxelles qu'en Wallonie! En effet, il y a également des néerlandophones à Bruxelles et chaque fois que la Région de Bruxelles-Capitale donne un euro à ses commissions communautaires, elle doit donner 80 centimes à la Commission communautaire française et 20 centimes à la Vlaamse Gemeenschapscommissie. C'est une caractéristique bruxelloise et tant que nous n'aurons pas trouvé un autre système pour refinancer la Commission communautaire française et la Communauté française, ainsi que pour revoir les mécanismes institutionnels, il faudra bien en rester là.

Nous avons donc accompli des efforts importants pour refinancer la Communauté française. Les situations financières de la Région wallonne, d'une part, et de la Commission communautaire française, d'autre part, ont évolué différemment puisqu'elles sont soumises à des réalités institutionnelles différentes.

La situation financière de la Commission communautaire française s'est malheureusement dégradée. Depuis plusieurs années, son budget n'atteint plus l'équilibre. Au budget 2008, le solde net à financer s'élève à plus de 4 millions d'€, ce qui constitue une amélioration par rapport au budget 2007, due en grande partie aux efforts de maîtrise des dépenses consenties par le gouvernement. Quant aux recettes, pas de surprise. Ces dernières proviennent essentiellement de transferts de la Région de Bruxelles-Capitale, comme je le disais précédemment.

La survie de la Commission communautaire française dépend donc de solutions structurelles qui doivent être trouvées avec un

gouvernement régional composé de ministres flamands, lequel gouvernement ne peut financer la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie que suivant une clé 80-20. La Région wallonne - comme d'ailleurs la Région flamande, lorsqu'il s'agit de financer la Communauté flamande - ne connaît pas ce problème, lorsqu'il faut mobiliser des moyens pour la Communauté française.

Soulignons dès lors avec satisfaction que la Région wallonne a accepté de solder ses comptes avec la Commission communautaire française au sujet des arriérés dus en vertu de l'accord de coopération sur la libre circulation des personnes handicapées. Le Gouvernement wallon a décidé de régulariser la situation en accordant à la Commission communautaire française un premier montant de 7 millions d'€ fin 2007 et un second montant de 5,9 millions, prévu au budget 2008. Relevons également qu'une provision conjoncturelle de 53 millions d'€ pour la solidarité intra-francophone a été inscrite au budget de la Communauté française. Enfin, cette dernière dégage cette année quelques 600.000 € afin de pallier l'absence d'indexation de la dotation culture. Curieusement, celle-ci n'est en effet pas prévue par la loi spéciale.

Vu l'état des finances de la Commission communautaire française, le gouvernement doit poursuivre sa mission de recherche de sources structurelles de refinancement pour notre institution. Or, on le voit, les esprits semblent y être plus ouverts. Il ne faut donc plus perdre de temps. C'est pourquoi, nous pouvons nous féliciter de la réunion tenue la semaine dernière entre les Gouvernements wallon, bruxellois et de la Communauté française pour avancer sur le projet francophone, resserrer les liens et développer les complémentarités. La recherche de meilleures collaborations avec les autres entités francophones passe également par la reconnaissance de la Commission communautaire française comme partenaire à part entière des autres institutions francophones. C'est incontestablement le cas au sein du groupe Wallonie-Bruxelles, installé il y a peu et composé paritairement, en principe, de Wallons et de Bruxellois.

L'examen de ce budget nous permet aussi de constater des avancées intéressantes. Par exemple, l'accord de coopération qui a été conclu cette année entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française, relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la revalorisation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologie avancée (CTA) et les centres de références régionaux (CDR), était un accord très attendu. Il vise à revaloriser l'enseignement qualifiant en mettant en place, grâce au soutien de la Communauté française, des centres de technologie avancée au sein des établissements scolaires. Ils seront également accessibles aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi. Parallèlement, les centres de références, financés par la Région et les fonds sectoriels, seront désormais accessibles au monde scolaire. On le voit, cet accord de coopération est emblématique des coopérations qui peuvent être réalisées entre politiques communautaires et régionales. On peut se féliciter de cet aboutissement et souhaiter qu'à l'avenir, la technique de l'accord de coopération - qui existe et pour laquelle il ne faut pas une loi spéciale - soit plus systématiquement utilisée et appliquée. J'ajoute "appliquée", parce qu'il y a en effet des accords qui ont été signés mais dont l'application tarde à venir!

Les discussions budgétaires sont l'occasion de rappeler que nous espérons voir aboutir prochainement les concertations avec la Région wallonne pour, d'une part, renégocier l'accord de coopération visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées et, d'autre part, répartir les charges liées au transport scolaire sur la base de la localisation du domicile de l'enfant et non plus sur celle de la localisation de l'école qu'il fréquente.

Afin de clarifier les compétences de chacun - enseignement pour la Communauté française et aide aux personnes pour la Commission communautaire française - il serait également utile que se mette rapidement en place la commission de l'intégration scolaire des enfants handicapés.

Par ailleurs, nous comptons sur le ministre Kir pour amener les ministres de la Communauté française à encourager les écoles à accepter le travail des centres de planning familial dans leurs locaux pour développer plus systématiquement les animations sur l'éducation affective et sexuelle.

Il est un autre domaine dans lequel toutes les entités francophones devraient travailler de concert, celui de la réforme du budget et de la comptabilité. Je le dis depuis longtemps et je le répète aujourd'hui, nous déplorons que la Commission communautaire française ne soit pas associée à l'élaboration du projet WALCOMFIN, auquel travaillent la Région wallonne et la Communauté française. La Commission communautaire française ne peut pas être marginalisée. Nous savons que les entités francophones sont interdépendantes et que s'échangent entre elles des flux financiers importants. La Commission communautaire française doit être associée au processus de réforme du droit budgétaire et comptable pour des raisons pratiques de clarté et d'homogénéité. Le budget réglementaire de la Commission communautaire française est sous la tutelle de la Communauté française. Il est donc logique que les structures budgétaires utilisées soient compatibles.

Quant au budget décrétal, je ne vois pas pourquoi la logique d'homogénéité en 1994 ne serait pas suivie aujourd'hui. A l'époque, la Commission communautaire française avait adopté une nouvelle structure budgétaire sous la forme prescrite par les lois sur la comptabilité de l'Etat. La loi ne soumettait pas explicitement la Commission communautaire française à ce type de comptabilité pour les matières transférées mais un examen approfondi de la question notamment par la Cour des comptes a montré qu'il était exclu qu'il en soit autrement.

Si nous ne préservons pas des outils budgétaires aux formes identiques, les analyses comparatives ou évolutives des budgets de nos institutions francophones ne seront plus possibles.

Enfin, l'argument financier plaide aussi en faveur d'une réforme commune. Est-il pertinent que la Commission communautaire française dépense des sommes importantes pour mettre en place son système propre? Je suis convaincu qu'il est encore temps de rejoindre la Région wallonne et la Communauté française dans ce projet. Alors, allons-y!

Pour en revenir aux dépenses, comme chacun le sait, leur diminution est une opération difficile car elles sont récurrentes et surtout doivent répondre aux besoins sociaux en augmentation constante. De plus, elles incluent des dépenses de personnel difficilement compressibles. Nous tenons toutefois à féliciter le gouvernement qui est parvenu à maîtriser les dépenses puisque cette année les dépenses décrétales connaissent une augmentation moyenne de 2,5%, tout en gardant des politiques de qualité.

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'important développement de l'offre de formation entamée en 2005 se poursuit. Dans ce domaine également, nous constatons que l'action de la Commission communautaire française s'adapte aux défis bruxellois puisque sont prioritairement soutenus les formations de base, l'apprentissage du néerlandais et les formations professionnelles en adéquation avec les métiers en pénurie de main-d'œuvre.

En matière de tourisme, les nuitées augmentent de 4%. Le Plan tourisme se met en place et nos objectifs s'articulent à ceux du

PDI (Plan de développement international) bruxellois. Nous nous en réjouissons.

En termes de transport scolaire, majorité comme opposition se réjouiront sans doute de l'augmentation de 6,7% d'une division qui représente 2,8% du budget décrétal total. Ceci démontre bien la volonté d'affronter certaines difficultés relatives, notamment, au temps de parcours. Notons que les augmentations de crédit sur cette division ne sont pas neuves; cela démontre bien une volonté régulière de faire face aux difficultés du transport d'enfants handicapés et non un simple souhait de surfer sur la vague de l'opinion publique.

Pour ce qui concerne l'important budget des personnes handicapées, mon groupe est heureux de constater les avancées en matière d'accueil, vu les besoins criants des familles. Citons entre autres la création de places de répit, la mise à disposition du fameux terrain pour le projet Hébergement Occupationnel pour Personnes Polyhandicapées (HOPPA) et une meilleure information concernant l'offre, conformément à la résolution adoptée par notre Parlement.

En matière de cohésion sociale, nous ne pouvons qu'approuver la priorité donnée par le ministre à la poursuite de la mise en oeuvre de l'accord non-marchand dans ce secteur qui améliorera la situation de ses travailleurs et par conséquent la qualité des services offerts aux Bruxellois.

Malgré les difficultés financières de la Commission communautaire française, le programme de l'action sociale affiche une belle augmentation qui permettra notamment que deux nouvelles associations soient agréées dans le secteur de l'aide aux justiciables, à savoir SOS Viol et le Centre de prévention des violences conjugales et familiales asbl.

Dans le programme Famille, relevons que le budget augmente également pour permettre l'agrément des deux services Espaces Rencontres qui bénéficieront ainsi d'un cadre de personnel adéquat et d'un financement qui inclura les accords du non-marchand.

Enfin, vu le problème récurrent du manque de places dans les crèches, nous saluons l'effort maintenu dans ce domaine qui aboutit, au fil des années, à une augmentation significative des montants investis.

Mes collègues, Mmes Fatiha Saïdi et Julie Fiszman, aborderont respectivement le budget santé et celui de la fonction publique.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à Monsieur André du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).**- Nous sommes devant cette équation difficile qui met en balance, d'une part, des besoins sociaux en augmentation constante et, d'autre part un carcan budgétaire caractérisé par un lien de dépendance direct avec les sources de financement institutionnelles, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et même la Région wallonne.

Avant de revenir plus longuement sur les deux termes de cette équation, les besoins sociaux et les sources de financement, je souhaite mettre en perspective le budget de cette année sous le signe de l'affirmation du fait francophone bruxellois.

En ces temps d'incertitude institutionnelle, il est indispensable de rappeler que la Commission communautaire française représente au sein du creuset institutionnel bruxellois la preuve intangible d'une solidarité réelle entre les francophones de Bruxelles et les

nombreux Bruxellois non francophones qui bénéficient des services de la Commission communautaire française. C'est de cette manière que notre institution contribue de façon active à la cohésion sociale de tous les Bruxellois.

Ces dernières semaines ont vu de nombreuses déclarations émanant de chacun des groupes politiques à l'égard de la Commission communautaire française, de sa pertinence et de son avenir. Je ne m'étendrai pas sur le grand écart qu'a réussi le MR en affirmant un jour qu'il fallait supprimer la Commission communautaire française, le lendemain qu'il valait mieux la garder et ce, avec comme justification, la nécessité de lancer le débat. Et comme chaque jour apporte son lot de nouvelles déclarations de la part de nos amis libéraux, nous voilà bientôt promis à devenir une nouvelle antenne de l'Hexagone, au même rang que la Polynésie française. S'ils veulent des idées, nous pouvons aussi devenir une principauté ou encore, pourquoi pas, un grand-duché, ce qui siéra sans doute mieux au grand-duc libéral.

Mais soyons sérieux, chers Collègues, notre institution mérite mieux que des déclarations tonitruantes.

J'en viens à la réalité budgétaire et voudrais rappeler ce qui devient un sentiment récurrent à chaque exercice budgétaire. Le sentiment de devoir chaque année sauver la Commission communautaire française de la faillite, ce que le gouvernement réussit en prenant des mesures en général ponctuelles mais sans pour autant résoudre les problèmes structurels de financement de l'institution, alors que c'est le voeu formulé de façon récurrente depuis le début de la législature.

Certes, le tableau n'est pas tout noir, il est en demi-teinte. Nous pouvons constater une réelle solidarité francophone et bruxelloise avec notamment:

- les 3,411 millions d'€ supplémentaires au droit de tirage de la Région de Bruxelles-Capitale pour compenser la non-indexation pour 2008 des recettes régionales. Il s'agit d'un exercice qu'il conviendra de réitérer chaque année;
- des aides à l'infrastructure en matière d'accueil de la petite enfance que l'on retrouve dans le budget de la Région de Bruxelles-Capitale via le Plan crèche. Nous pourrions nous inspirer de cette procédure pour d'autres matières, par exemple le financement des infrastructures pour personnes adultes de grande dépendance;
- une légère indexation de la dotation de la Communauté française au niveau réglementaire, même si d'après nos calculs, rien que pour l'arrière de l'indexation de la culture depuis 1994, on en est déjà à 9 millions d'€;
- une augmentation de l'ordre de 4 millions de la dotation spéciale de la Communauté française;
- les 5,8 millions d'€ reçus de l'AWIPH dans le cadre de l'accord de coopération relatif à la libre circulation des personnes handicapées.

Il y a également la vente de terrains pour 500.000 € et de parkings pour 1,189 millions d'€. Mais ces opérations ne nous exonèrent pas d'une réflexion globale sur la gestion cohérente du bâti. Pour rappel, le Centre international pour la Ville, l'Architecture et le Paysage (CIVA), la Maison de la Francité, le Musée du Jouet.

Par rapport aux trois années précédentes, nous constatons que le gouvernement a renforcé sa saine gestion des dépenses. Les augmentations avaient été respectivement de 4,24%, 5,59% et

3,28%. L'année 2008 connaîtra une augmentation de 2,4%, ce qui est à la fois un signe de grande responsabilité vis-à-vis de la réalité budgétaire. Nous n'hypothéquons pas notre avenir, ce qui a pour avantage de ne pas stigmatiser notre institution comme le talon d'Achille des institutions bruxelloises. Et nous évitons le piège qui consisterait à précipiter les négociations institutionnelles autour du refinancement de Bruxelles. Le revers de la médaille consiste en ceci: nous ne pouvons répondre comme il se doit aux nombreuses demandes formulées dans nos différentes matières.

Ceci m'amène à formuler un regret majeur, Madame la Ministre. Alors que vous faites votre discours de la rationalité - je fais référence à cet égard à vos déclarations dans la presse il y a un an précisément, le 18 décembre 2006 - nous devons constater que les synergies que vous appellez de tous vos voeux restent globalement lettre morte. Il en va de même de la réflexion sur un transfert rationnel de certaines compétences. Vous vous exprimez très clairement, in illo tempore, sur un transfert vers la Région des compétences du Tourisme et de la Formation professionnelle. Avez-vous pris des initiatives qui permettraient d'avancer en ce sens? Outre la compétence du budget, vous avez celle du tourisme dans vos attributions. La Région vous a-t-elle fait savoir ce qu'elle entendait à propos d'une rationalisation de cette compétence? Bref, en un mot comme en cent, au-delà des formules incantatoires, avez-vous avancé sur ce sujet?

Si je rappelle cet épisode de vos déclarations, c'est bien parce que nous sommes conscients qu'il faudra défendre un nouveau réaménagement institutionnel et que nous devons préparer le terrain en douceur, en y impliquant préalablement les acteurs stratégiques. En réalité, nous voulons tous que l'Etat fédéral réinvestisse davantage dans sa capitale!

Si nous nous réjouissons des politiques mises en oeuvre par ce gouvernement dans différents domaines, il reste des attentes des Bruxellois qui ne sont pas encore satisfaites et pour lesquelles il convient de lancer de nouvelles politiques ou d'amplifier certains outils existants. Nous savons aussi que les moyens financiers dont dispose Bruxelles sont limités. Aussi, le cdH rappelle qu'il porte une revendication commune avec les autres partis pour assurer un meilleur financement des institutions bruxelloises et un plus grand investissement de l'Etat fédéral dans sa capitale.

Je ne peux pas parler du budget de la Commission communautaire française sans faire référence à notre Région. Nous souhaitons une répartition équitable des recettes de la Région entre les institutions bruxelloises. Même limités, les moyens dont la Région dispose doivent être répartis équitablement entre les institutions bruxelloises pour mettre en place les politiques dont les Bruxellois ont besoin. Indépendamment des questions institutionnelles, le cdH a souvent insisté sur cette répartition équitable des moyens entre le budget régional et celui des Commissions communautaires.

La meilleure façon de défendre Bruxelles et ses institutions est d'appliquer rigoureusement les principes d'une gestion efficace. En effet, même avec des ressources limitées, Bruxelles démontre quotidiennement sa capacité à maîtriser les dépenses publiques, même s'il reste des besoins à satisfaire qui ne peuvent l'être pour l'instant. Nous pensons par exemple à la nécessité de disposer de plus de places pour prendre en charge les personnes lourdement handicapées à Bruxelles. La politique menée dans le secteur du handicap ne permet toujours pas d'élargir l'offre de services, même si un travail est accompli pour améliorer la qualité des services offerts.

Cette contrainte est l'une des particularités du monde politique bruxellois. En effet, pour ne pas fragiliser nos institutions et ouvrir une brèche qui permettrait à certains de remettre en cause

le statut de Bruxelles, nous avons la responsabilité de gérer la Région et la Commission communautaire française efficacement avec les trop rares moyens dont nous disposons. Donc, pour chacun des défis qui sont ceux de la Commission communautaire française, nous devons à la fois activer des stratégies de négociation afin d'obtenir davantage de moyens financiers et, dans le même temps, organiser une meilleure coopération entre les niveaux de pouvoir. Par ailleurs, comme nous fonctionnons dans une enveloppe fermée et que nos dotations ne sont pas systématiquement indexées, nous devons revendiquer une dotation Commission communautaire française qui soit proportionnelle aux recettes régionales. Or ce dernier point, nous le savons, relève des négociations institutionnelles.

J'en viens à la deuxième partie de mon exposé, consacrée aux compétences. A propos de la division 21 consacrée à l'administration, nous nous félicitons de la poursuite du processus de statutarisation ainsi que des moyens supplémentaires octroyés à l'informatisation. En matière de Santé, nous apprécions l'effort qui permet, dans une logique de continuité, de financer trois nouvelles maisons médicales. Nous rappelons l'idée, déjà exprimée, selon laquelle il serait pertinent de rechercher les éléments qui permettent d'objectiver et de quantifier les économies que présente cette formule d'offre de soins à l'égard de l'INAMI. La réflexion est également d'application à propos du travail en réseau. Nous espérons que le travail d'évaluation prendra en considération les économies d'échelles de la formule des réseaux.

Un projet important est annoncé. Il porte sur une proposition de fusion des législations concernant les secteurs ambulatoires social et santé, ainsi que la simplification administrative. Il s'agit là d'une réponse à une demande récurrente de la part de toutes les associations concernées. Il faut mener à bien ce projet qui répond à tout le moins et encore une fois au critère d'efficacité. Nous profitons de cette occasion pour souligner la qualité des documents produits par "Questions Santé" avec le soutien de la Commission communautaire française.

En 2008 se tiendra en Communauté française un colloque international sur les politiques locales de santé. Il serait intéressant que la Commission communautaire française profite de cette occasion pour soutenir davantage les initiatives locales en cette matière, en l'occurrence les initiatives communales. Il s'agit plus que jamais de valoriser et d'encourager la prévention et la promotion de la santé. Toutes les études scientifiques, qu'elles se fondent sur des données régionales, nationales ou internationales, le confirment: la prévention reste un axe majeur des politiques de santé publique. Pour prendre un exemple d'actualité, la question de l'obésité est aujourd'hui identifiée comme une grande menace de santé publique.

A propos de la promotion de la santé, je voudrais évoquer le caractère transversal de ce domaine de compétence dont les différents niveaux de pouvoir prennent progressivement conscience. C'est le cas plus particulièrement au niveau régional à travers les Agendas 21 locaux auxquels, sous votre casquette régionale, vous incitez les communes à souscrire largement. Ce faisant, je vous rappelle que les communes s'engageront à développer des programmes de santé. Je m'en réjouis, même si cette dynamique ne résout pas les questions de compétences que cet engagement soulève. C'est un vaste débat qui devrait mobiliser tous les acteurs locaux.

J'en termine en matière de santé en rappelant notre préoccupation quant à l'état d'avancement de notre résolution portant sur la valorisation des données issues des études financées par le pouvoir public. Sans doute conviendrait-il de faire le point à cet égard avec l'Observatoire de la santé et du social. En matière de cohésion sociale, nous nous réjouissons de l'indexation des

budgets destinés aux associations qui répond aux conclusions du colloque organisé le 27 novembre dernier.

A propos de la division 22 sur l'Aide aux personnes, nous avons bien compris votre double volonté d'informer toujours mieux à propos des services et des ressources disponibles et d'objectiver les besoins, en valorisant les travaux de l'Observatoire de la santé et du social, ainsi que l'accueil et l'accompagnement de la personne en situation de handicap. Nous attendons donc la prochaine monographie qui permettra de déterminer les améliorations à apporter et les passerelles entre les différents secteurs.

A propos des personnes de grande dépendance, à défaut de pouvoir répondre rapidement et de façon structurelle aux besoins exprimés, vous nous proposez des formules de répit qui devraient être opérationnelles à brève échéance. Mais les questions restent ouvertes quant aux contacts à prendre avec les autres niveaux de pouvoir que sont le biconnunautaire bruxellois et le fédéral. Pouvez-vous nous éclairer à ce propos?

Il nous revient également d'évoquer la situation des personnes handicapées au travail. Un sujet auquel la ministre est particulièrement sensible. En témoigne, votre participation au colloque organisé récemment par la commune d'Etterbeek. La déclaration générale consacrée au budget évoque la nécessité pour la conférence interministérielle ad hoc de prendre en charge le dossier relatif aux frais supplémentaires occasionnés par la mise au travail des personnes handicapées. Pouvez-vous préciser l'agenda lié à cette déclaration?

La division 24 portant sur le Tourisme se caractérise par une très légère augmentation budgétaire, de l'ordre de 2%. Nous apprécions le partenariat qui lie Vlaamse Gemeenschapscommissie, Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire française pour l'année touristique 2008. Elle est consacrée à la bande dessinée, ce qui représente un excellent thème belge.

Nous apprécions également l'augmentation des lits destinés aux jeunes qui répond à un besoin croissant à Bruxelles. Ceci étant, je vais répéter la demande que j'ai formulée il y a un an précisément à propos d'une hiérarchie des priorités, sur la base de la mise en œuvre du Plan tourisme, tel qu'il résulte des travaux des assises du tourisme. Les objectifs étaient en effet particulièrement nombreux et ambitieux. Hormis l'itinéraire européen et la promotion effective des chambres d'hôtes, nous ne voyons toujours pas clairement la déclinaison opérationnelle de ce Plan tourisme. C'est plus particulièrement le cas à l'égard de l'articulation avec les communes dont certaines recèlent de véritables trésors, bien souvent méconnus des Bruxellois eux-mêmes. Dans votre exposé, Madame la Ministre, vous mettez l'accent, en termes de priorité, sur le tourisme durable. C'est louable et nécessaire en soi. J'ignore cependant si cette déclinaison correspond vraiment aux souhaits des communes. Il s'agit en réalité d'un autre registre.

En matière culturelle, la division 11 s'est historiquement illustrée par l'étroitesse de son budget. Malgré ces faibles moyens, l'effort pour faire émerger des mini-projets est réel. L'accent est mis sur l'interculturalité, ce qui est une nécessité qui bénéficie de tout notre soutien. Ceci d'autant plus que les actions s'élargissent à des projets d'alphabétisation et de découverte de la lecture et de l'apprentissage du français.

A propos du transport scolaire, nous avons récemment eu droit à un échange qui nous a permis de comprendre les contraintes auxquelles se trouve confrontée l'administration. Il n'empêche que la limitation du temps de parcours doit rester un objectif prioritaire.

Je laisserai mon collègue M. Hamza Fassi-Fihri s'exprimer au sujet de la formation professionnelle.

La division 22 qui porte sur l'Action sociale et la Famille, nous donne l'occasion de rappeler l'une des recommandations de l'Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles pour vivre chez soi après 65 ans. Face à la dégradation progressive des indicateurs socio-économiques des personnes âgées que souligne l'Observatoire de la santé et du social, les auteurs plaident pour une amélioration de la coordination entre les multiples services d'aide aux personnes. Les services existent, reconnaissent-ils, mais ils vivent de façon trop disparate.

C'est sur ce constat que je clôture mes propos, en insistant sur la nécessité de mettre l'accent sur toutes les formes de coopération et de coordination. Il s'agit du dernier exercice budgétaire qui, nous l'espérons, se déclinera dans une atmosphère non encore biaisée par des enjeux électoraux. Pour le cdH, il est temps de finaliser, voire de consolider, toutes les options maintes fois évoquées qui portent sur les coopérations avec les autres niveaux de pouvoir. C'est dans la perspective d'une plus grande efficacité et d'une plus forte rationalité que le groupe cdH votera ce budget.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo).**- Je ne suis pas la seule à le reconnaître, la gestion financière de la Commission communautaire française est menée au mieux.

Au mieux par rapport aux capacités de la Commission communautaire française. Au mieux possible mais de façon insuffisante par rapport aux besoins sociaux et de santé pour lesquels la Commission communautaire française est compétente. On a évité, encore une fois, que le bateau ne coule alors que depuis de nombreuses années, maintenant, il croise sur les flots tumultueux, ressemblant davantage à une frêle goélette longeant les rives qu'à une fière caravelle cinglant vers de grands horizons; sans compter l'appel de sirènes qui tantôt voudraient bien lui voir faire un plongeon ou tantôt veulent charger la barque au point que le résultat soit le même: le naufrage ...

En ce qui concerne ce budget, ne jetons ni le bébé ni l'eau du bain et évoquons quand même les quelques bonnes nouvelles: une gestion très sérieuse, un accroissement provenant d'un non-consommé du SGS Bâtiments, près de 6 millions d'€ de la Région wallonne, de l'argent provenant de la vente d'un bâtiment du Ceria et une compensation liée à l'absence d'indexation en 2007.

C'est bien mais le problème fondamental reste. La Commission communautaire française se trouve dans une situation structurellement grave. On peut certes parler de "faute originelle" mais je voudrais alors que l'on évoque également le passage de M. Hervé Hasquin dans cette assemblée pour expliquer la situation ravagée de la Commission communautaire française. On peut encore presque avoir l'air de sauver les meubles avec ce budget mais avec une prouesse qui frise parfois l'énergie du désespoir! On retarde l'aveu de faillite et on continue à gérer la pénurie. La question essentielle est bien là: "Faut-il continuer à faire comme si?"

Je plaide pour une défense forte de notre institution et me bats contre ceux qui veulent lui faire payer tout et n'importe quoi sous prétexte que c'est à la gloire des francophones de Bruxelles, un Bruxelles dont on rappelle, un tremolo dans la voix, que c'est la troisième métropole francophone mondiale.

De la même manière, je m'oppose farouchement aux propos, énoncés dans le même parti qui déclarent que la Commission communautaire française doit disparaître, sous prétexte qu'elle contribue à l'affaiblissement des liens entre francophones! Je voudrais rappeler les propos que Mme Anne-Sylvie Mouzon a tenus à cette tribune il y a quelques semaines. Si l'on faisait disparaître la Commission communautaire française, ce serait oublier bien vite le fait que la Région de Bruxelles-Capitale octroie à cette solidarité entre francophones la coquette somme d'environ 250 millions d'€. Entre le tout et le rien qui sont deux axes pathétiques, il y a des pistes de manœuvre pour sauvegarder l'institution et rencontrer les besoins des francophones bruxellois!

Est-il vraiment impossible de rappeler à la Région de Bruxelles-Capitale son dû de 27 millions d'€ relatif à la prise en charge des accords du non-marchand? Cette même Région peut-elle indexer les 8 millions d'€ de surplus qui deviennent récurrents? Par ailleurs, ce "cadeau" récurrent de 8 millions de la Région ne peut faire taire des revendications justifiées de la Commission communautaire française par rapport au non-marchand. Il faut qu'il y ait un accord au sein du gouvernement pour exiger cela de la Région.

Certains disent que les ministres flamands refusent que la Région aide les francophones. Ne peut-on rappeler à ces mêmes ministres qu'il y a quelques années, la Commission communautaire française en la personne de son représentant, M. Hervé Hasquin, avait donné 1 milliard de BEF à la Région (quasiment les 27 millions d'€ dus)? Pourquoi ne pas reprendre cette somme? Pourquoi les ministres flamands refuseraient-ils aussi de prendre en compte le fait que les infrastructures de la Commission communautaire française sont utilisées également par des usagers flamands?

Il faut également repenser et approfondir la solidarité intrafrancophone. Bruxelles y a laissé plus que son dû. J'entendais, il y a quelques jours, M. Michel Daerden sur les ondes de BEL RTL se félicitant d'une augmentation de 7% des recettes de la Communauté française ainsi que d'une provision de 53 millions d'€ à destination "de la Région wallonne de la Communauté française et de la Commission communautaire française en cas d'un éventuel coup dur ou en cas de ralentissement de la croissance". A la suite de ces déclarations, y a-t-il eu des contacts avec M. Michel Daerden et, de façon générale, où en sont les contacts avec la Communauté française et la Région wallonne dans le cadre de politiques croisées, de passerelles et de redéfinition de la solidarité intra-francophone?

D'ailleurs, à cet égard, je me réjouis de la mise sur pied en 2008 du comité de coordination des politiques sociales et de santé.

Il faut aussi tout mettre en oeuvre pour un bon comptage des élèves qui nous permette de percevoir quelques pour cent en plus de la dotation spéciale relative à l'enseignement. Je rappelle que 1% équivaut à quasiment 400.000 €, ce qui est loin d'être négligeable.

Je plaide également pour une consolidation des trésoreries de la Commission communautaire française qui devrait éviter d'ouvrir des lignes de crédit, même si nous bénéficions de taux très avantageux.

On parle souvent des accords Beliris qui servent fréquemment à payer des infrastructures. Ne faudrait-il pas penser, à l'avenir, à un intitulé "Beliris-social" qui vienne en appui aux politiques d'aide aux personnes, aux politiques de santé et de formation?

Du côté des dépenses, je vous propose de travailler sur deux pistes. D'une part, revoir la pertinence de la Commission communautaire française à être pouvoir subsidiant de certaines

matières et, d'autre part, connaître aussi finement que possible qui est utilisateur de nos services.

Je trouverais utile de revoir l'opportunité de certaines dépenses qui sont engagées par la Commission communautaire française et ce, depuis des années, sans que celle-ci soit le lieu le plus approprié. Je pense notamment à des dépenses relatives aux actions menées par les communes, par essence bilingues, et devant donc de préférence bénéficier de fonds régionaux ou de la Commission communautaire commune. Je ne suis pas convaincue que le financement du CIVA (Centre international pour la Ville, l'Architecture et le Paysage), de la Maison de la Francité, du Musée du Jouet incombe à la Commission communautaire française. Je ne suis pas certaine que ce soit à la Commission communautaire française de subventionner les Maisons des cultures ou la mise en valeur du patrimoine touristique des communes - même si je suis la première à défendre le bien-fondé de ces outils. Je veux simplement dire que l'argent ne doit pas nécessairement venir des caisses de la Commission communautaire française.

Il faut aussi arrêter de payer si d'autres institutions peuvent le faire. Par exemple, pour le budget d'assistance personnalisée, on a trouvé un peu d'argent à la Commission communautaire commune mais c'est bien le fédéral qui doit être mis à contribution.

Dans le même sens, s'il est vrai que la politique en matière de sports est importante et je salue les actions telles que "Sport au féminin", les journées ouvertes dans les communes et la lutte contre le racisme. Cependant, je m'étonne que ce soit la Commission communautaire française qui distribue des subsides aux communes en lieu et place, me semble-t-il, de la Région.

Pour embrayer sur la répartition équitable dont a parlé mon collègue du cdH, je crois encore toujours nécessaire d'objectiver les dépenses en ce qui concerne l'utilisation des services et institutions financés par la Commission communautaire française. Il faut pouvoir objectiver, par exemple, face au niveau du fédéral ou d'autres autorités, le fait que la Commission communautaire française prend en charge des coûts pour lesquels il devrait y avoir compensation. La Commission communautaire française ne paie pas que pour des francophones bruxellois. Cela ne me pose aucun problème mais il faut pouvoir utiliser finement l'argument d'autant plus que, dans le grand ramdam institutionnel que nous connaissons, il serait utile d'aller voir les négociateurs et de faire remonter, via les différents partis, les besoins de la Commission communautaire française. Or, pour ce faire, il faut maîtriser ce type d'argument et disposer de chiffres pour défendre notre institution.

Ces deux points ne doivent pas nous empêcher de continuer dans les diverses synergies avec la Région de Bruxelles-Capitale: entre secteur maisons d'accueil et logement, entre personnes handicapées et logement, entre énergie et l'hébergement de personnes âgées ou handicapées, entre intergénérationnel et emploi.

Enfin, s'il faut défendre notre institution, ce n'est pas pour une question de principe mais parce que, derrière un financement décent, on trouve des services et des organismes qui répondent aux besoins sociaux, de santé, de formation des Bruxellois. La situation sur le terrain et c'est finalement cela qui doit être le phare qui guide le bateau "Commission communautaire française", est loin d'être idéale. Non seulement les besoins sociaux et de santé s'accroissent mais évoluent également.

Il faut donc se situer au plus juste par rapport à la question du manque de places pour personnes handicapées, manque que la ministre tente bien de résorber - mais dans les limites que nous

connaissons – par rapport à la question des services d'aide à domicile qui sont dans les plus grandes difficultés, aux problèmes dans l'administration, à l'étranglement d'associations qui réalisent pourtant un travail indispensable pour faire de Bruxelles une ville vivable.

L'autre jour, en commission des Affaires sociales, nous auditionnions des représentants des CASG (Centres d'action sociale globale) et des centres de service social. La situation décrite sur le terrain est terrible, avec l'aggravation de la fracture sociale due notamment à la crise de l'emploi et à celle du logement qui nécessite des solutions et des politiques fortes en amont mais aussi l'existence de services tels que la Commission communautaire française en finance en aval. Plus grave et symptomatique encore, c'est le burn-out qui s'installe chez certains travailleurs sociaux. Je voudrais que l'on s'en aperçoive et que l'on y réponde. Certes, il ne s'agit pas uniquement pour ces travailleurs sociaux d'une demande de moyens supplémentaires. Ils aimeraient aussi voir conférer plus de sens à leur travail mais ils écopent moins vite que l'eau ne s'engouffre, étant donné que le nombre de personnes en situation désespérée ne cesse de croître. Que notre institution leur offre au moins une certaine stabilité à défaut d'offrir des réponses structurelles aux problèmes de pauvreté!

Côté associations et services, nous apprenons que le gouvernement va engager des discussions avec les partenaires sociaux des secteurs, à propos de mesures de fin de carrière (prépension et "plan tandem") et à propos du passage du statut d'ouvrier à celui d'employé. C'est très bien. Je voudrais savoir notamment quelle est la situation dans les différents secteurs avec d'autres aspects des accords du non-marchand. Je pense principalement à la question du personnel ACS. Quelle est la situation pour ces personnes? Combien cela coûterait-il à la Commission communautaire française de subventionner ces personnes à hauteur des accords du non-marchand?

Par ailleurs, de nouvelles commissions paritaires ont été installées en juin dernier par arrêté royal. La plupart de nos services rejoignent la commission paritaire 332. Les conventions collectives de travail conclues sous les anciennes commissions restent-elles de mise? De nouvelles CCT vont-elles voir le jour? Y aura-t-il des conséquences pour nos services et par rapport aux accords du non-marchand?

Du côté de l'administration, certes, nous saluons la politique d'égalité hommes-femmes, ainsi que la présence de personnes d'origine étrangère. Cependant, des problèmes semblent non résolus. Nous avons reçu un courrier de la CGSP-Commission communautaire française qui rappelle que les choses stagnent à l'administration et que l'autorité "balade tout autant les parlementaires en répondant à leurs interpellations par de vagues déclarations d'intention, voire qu'elle les trompe effrontément". J'espère que vous pourrez répondre à ces affirmations et par ailleurs avancer dans la résolution des problèmes d'une administration qui a déposé un préavis d'actions.

Certes, le budget contient de bonnes nouvelles telles que le soutien aux réseaux via une pérennisation de trois ans et c'est une bonne chose. Le budget permet aussi la reconnaissance de trois nouvelles maisons médicales et surtout la prochaine naissance d'un décret sur l'ambulatoire en lien avec des politiques sociales et la mise sur pied de démarches de qualité dans les associations. Il y a aussi des avancées dans le domaine des aides aux justiciables avec des asbl qui nous tiennent à cœur comme SOS Viol ou le Centre de prévention des violences familiales et conjugales, avec l'application d'un décret que nous venons de voter concernant les services d'Espaces-Rencontres. Des avancées dans le domaine de l'accompagnement des personnes handicapées et de l'information sont également à noter.

Vous le voyez, le groupe Ecolo vous accorde sa confiance pour ce budget mais, tout comme vous, reste vigilant et conscient des difficultés qui pèsent sur les politiques menées par la Commission communautaire française. Nous voyons que certains secteurs souffrent à cause d'impératifs budgétaires dont il faudra se dégager.

J'espère que nous partageons tous la nécessité d'une première ligne forte garante de paix sociale dans notre Région. Elle l'a prouvé déjà à plusieurs reprises ces dernières années. Soyons énergiques dans nos justes revendications vis-à-vis des autres pouvoirs subsidiaires, ne prenons pas en charge ce qui peut être financé par d'autres, objectivons l'utilisation faite de nos services et préparons de ce fait une ligne de défense forte pour les négociations qui sont en cours à quelque niveau que ce soit.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

**Mme Fatiha Saïdi (PS).**- Dans le cadre de cette discussion budgétaire et pour ce qui concerne le volet santé, mon groupe se réjouit tout particulièrement du soutien important accordé au secteur des maisons médicales et de la reconnaissance de trois d'entre elles. Nous nous réjouissons aussi de la poursuite et de l'approfondissement de la politique de réseaux et de l'élaboration d'un décret-cadre ambulatoire social/santé, lequel comportera un volet d'harmonisation des législations mais également la mise sur pied de démarches de qualité dans les associations agréées par la Commission communautaire française.

Nous apprécions la collaboration entre les deux ministres chargés du social et de la santé, entre autres sur l'élaboration du décret-cadre ambulatoire, l'organisation du colloque sur la qualité, la publication commune aux secteurs santé, affaires sociales et familles. Ceci étant, notre réjouissance est humble car nous savons aussi combien les moyens de notre institution, fortement investie dans le bien-être de nos associations et des populations francophones, sont limités au regard des besoins criants.

Je voudrais, dans le cadre de ce débat, revenir à quelques considérations spécifiques et aussi soulever quelques questionnements. En ce qui concerne le décret cadre ambulatoire, M. Cerexhe envisage de soutenir un colloque consacré à la promotion de la qualité, avec la collaboration de M. Kir. Il s'agit d'un sujet qui sera au cœur du décret-cadre ambulatoire, annoncé par le ministre lors de la déclaration de politique générale.

Les objectifs de ce nouveau décret visent à harmoniser la législation entre les différents secteurs, à simplifier les démarches administratives des associations subventionnées, à instaurer un agrément définitif avec un rapport annuel sur la qualité des services. L'objectif "de déterminer et évaluer des critères de qualité" nous paraît plus délicat car il s'agit de secteurs très différents les uns des autres, tant en termes d'évolution et de contexte historique que dans leurs pratiques.

D'autre part, un changement de mentalité et d'approche de la part des fonctionnaires de l'administration chargée de suivre ces facteurs de qualité est souhaitable. Ceux-ci sont rompus au contrôle de l'application des arrêtés de décret et non à l'évaluation de la qualité subjective du travail, ce qui est fondamentalement différent.

(Présidence: Mme Martine Payfa, deuxième vice-présidente)

M. Cerexhe a déjà répondu à notre interrogation en précisant qu'il souhaitait mettre en place des outils dynamiques et légers permettant aux associations d'adapter leur organisation afin de rencontrer de manière plus efficace et efficace les attentes et les

besoins de la population en termes d'aide, de soins et de prévention. Plutôt que d'imposer un objectif et une méthode de travail, il préfère leur proposer un cadre méthodologique en les invitant à prendre en considération les changements de l'environnement dans lequel elles évoluent, ainsi qu'à inscrire l'adaptation de leur organisation dans une dynamique sectorielle et intersectorielle davantage partagée.

Malgré ces déclarations au caractère rassurant, il conviendra de faire preuve de vigilance face à une tâche qui ne sera pas aussi simple qu'il n'y paraît.

Cette année, une seule maison médicale a été agréée. Trois autres le seront également en 2008. Nous sommes satisfaits de ces choix politiques budgétaires car le développement du secteur des maisons conditionne celui d'une médecine davantage axée sur la proximité, la fidélisation des patients et le désengorgement des services d'urgences des hôpitaux.

Je vous propose de faire à présent un petit zoom sur les services de soins à domicile. L'on sait que l'arrêté royal de 2002 oblige chaque Région à créer un Service intégré de soins à domicile (SISD) et à le financer. On sait aussi qu'à Bruxelles, le SISD, né en juin 2007, a eu beaucoup de mal à voir le jour. Etant donné qu'à Bruxelles, nous avons déjà des services de coordination de soins à domicile, cela risque peut-être de faire double emploi et d'embrouiller le secteur, plutôt que de le rendre cohérent. Espérons toutefois que l'intégration des centres de coordination dans le SISD garantira la cohérence que nous appelons tous de nos voeux.

En matière d'initiatives de santé, nous nous réjouissons bien évidemment du fait que le soutien aux projets existants sera poursuivi mais n'oublions pas que ces projets ne peuvent prétendre à l'indexation contrairement aux associations qui bénéficient de subsides décrétiaux. Cette dimension est à prendre aussi en considération ...

Je vais à présent terminer sur une thématique qui nous est aussi très chère, comme le sait très bien Mme Evelyne Huytebroeck, c'est la problématique des personnes âgées. En commission, M. Benoît Cerexhe nous a informés de ce que la conférence interministérielle vient de commencer le travail de conceptualisation des formes alternatives de soins qui pourront commencer en 2008, après les arrêtés d'exécution pris par l'INAMI. Nous nous en réjouissons et nous souhaitons avoir quelques informations complémentaires et plus concrètes relatives à ces formes alternatives.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).**- J'ai trois commentaires au sujet du budget de la formation professionnelle. Ce sujet me tient à cœur et chaque fois que j'ai l'occasion de dire un mot sur cette question, j'en profite.

D'abord, je rappellerai l'importance de cette question vu la physionomie de la structure de population et du chômage bruxellois. Si la formation professionnelle ne peut remplacer l'enseignement dans le rôle de préparation, notamment des jeunes, pour le marché de l'emploi, on peut rappeler qu'actuellement, environ une dizaine de pour cent des demandeurs d'emploi bénéficient d'une formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale, certains via Bruxelles Formation (Brufor) et d'autres via le secteur des OISP ou autres dispositifs de formation.

Malgré ces pourcentages, il demeure un grand nombre de demandeurs d'emploi non repris dans un processus d'insertion socioprofessionnelle ou dans des dispositifs de formation. L'idée est de poursuivre l'effort d'insertion de ceux qui demeurent hors de ces circuits.

Le budget 2008 élaboré par le Gouvernement de la Commission communautaire française manifeste l'intérêt du gouvernement pour cette problématique. Malgré les difficultés financières, le budget est maintenu et même en légère augmentation en vue de la bonne application des accords non marchands.

On notera des montants supplémentaires dégagés pour soutenir le secteur des OISP. On notera aussi des projets novateurs ou bons à développer, tels que l'apprentissage du néerlandais. Je note encore au passage le développement de la validation des compétences, petit budget pour un élément nouveau, capable d'apporter énormément lorsqu'il aura atteint sa vitesse de croisière.

On se réjouit également de la relation avec le secteur privé, notamment via les fonds sectoriels. J'ai entendu Mme la ministre qualifier en commission cette relation de "routine". Je prends cela dans un sens positif car je suis convaincu que dans la routine peuvent aussi s'épanouir d'heureuses et fructueuses relations.

Les fonds sectoriels sont associés, via les centres de référence régionaux, dans le financement des équipements là où la Commission communautaire française apporte son soutien via la mise à disposition de formateurs. Mais je suis intimement convaincu de la possibilité d'imaginer d'autres types de coopération afin d'intensifier l'investissement du privé dans le financement de la formation.

D'ailleurs, la relation avec le secteur des entreprises passe aussi par des partenariats stratégiques pour dégager des solutions à la problématique des métiers en pénurie criante en Région de Bruxelles-Capitale. Il existe aujourd'hui encore trop de métiers qui ne trouvent pas de main-d'œuvre, de même que certaines formations qui ne trouvent pas acquéreurs. Voilà matière à amélioration dans la collaboration avec le privé, tant pour chercher davantage de projets communs envers ces métiers en pénurie, que pour attirer des gens vers des formations pour ces métiers.

Enfin, je conclurai par une dernière réflexion concernant les liens entre Brufor et Actiris. J'ai évoqué tout à l'heure le fait que, sur une année, seule une dizaine de pourcent des demandeurs d'emploi bruxellois suivait une formation auprès de Bruxelles Formation. Le Contrat de projet professionnel (CPP) permet déjà, par un accompagnement individualisé et personnalisé, d'orienter les demandeurs d'emploi vers des formations. N'est-il pas possible d'imaginer, par ce truchement ou au moyen d'autres dispositifs, des espaces de synergie entre les deux organismes qui sont au service des Bruxellois?

S'ils ne dépendent pas directement des mêmes institutions, pour le citoyen bruxellois c'est le même thème: la formation et l'emploi. Pourquoi ne pas intensifier ce qui existe, en particulier la coordination entre Actiris et Bruxelles Formation? Mon groupe est très impatient de voir approfondir cette question.

*(Applaudissements des bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Julie Fiszman.

**Mme Julie Fiszman (PS).**- Comme l'a dit Mme Mouzon, j'interviendrai principalement sur les questions relatives à la fonction publique.

Chaque année, le groupe PS rappelle qu'il n'y a pas de service au public sans fonction publique. Autrement dit, il ne peut y avoir de service public sans un effectif suffisant et sans de bonnes conditions de travail pour les agents.

Annuellement, nous demandons à recevoir l'organigramme et le cadre effectif des services du Gouvernement de la Commission communautaire française. Nous demandons également le cadre organique et l'évolution prévue en ce qui concerne la révision de ce cadre.

Si nous insistons sur ces points, c'est aussi parce que nous savons qu'un tableau des besoins urgents en matière de personnel a été déposé au gouvernement depuis bien longtemps par le conseil de direction et que ces besoins ont été établis en concertation avec les organisations syndicales.

L'ajustement 2007 nous apprend que plusieurs recrutements ont du être postposés en 2008. En outre, en commission, en réponse à nos questions quant à l'organigramme des services, au délai de sa mise en place et à l'évolution de la statutarisation, le membre du gouvernement en charge de la fonction publique a souligné que plusieurs réunions préparatoires ont déjà eu lieu et qu'une première note devait voir le jour au début de l'année 2008.

Je profite donc de ce débat budgétaire pour vous demander une comparaison actualisée du cadre organique et effectif, du moins pour les services centraux du gouvernement.

Nous apprenons également qu'une réunion du secteur XV s'est tenue jeudi dernier. Quels en sont les résultats? La signature d'un protocole d'accord est-elle possible?

Je conclus en rappelant que je reviendrai, dès le début de l'année prochaine, sur la note d'orientation promise car, comme l'a rappelé Mme Mouzon, la Commission communautaire française est un instrument essentiel de la solidarité intra-francophone. Nous estimons dès lors qu'il ne pourrait être question de se priver d'une administration efficace et en nombre suffisant pour mener des politiques aussi essentielles pour les Bruxellois francophones que sont la formation professionnelle - M. Fassi-Fihri l'a rappelé - la politique des handicapés, la cohésion sociale, l'aide aux personnes, le transport scolaire, etc.

Je vous fais confiance pour transmettre ces propos au ministre-président du gouvernement.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

**Mme Jacqueline Rousseaux (MR).**- Comme notre collègue Paul Galand, je crois que l'action politique et les moyens financiers que le décideur se doit d'y allouer doivent répondre aux besoins de la population et en premier lieu aux besoins les plus criants. Parmi ces besoins prioritaires qui sont tant laissés de côté jusqu'à présent, notamment au niveau de l'aide aux personnes ou des infrastructures destinées à les accueillir, je voudrais citer les personnes gravement handicapées. Nous en avons souvent parlé tout au long de l'année. Mais force est de constater, au moment où nous examinons les moyens budgétaires, que l'attente des personnes gravement handicapées reste importante et non rencontrée. Je voudrais rappeler ces demandes qui ont trait aux structures d'hébergement et à l'aide aux personnes et que le groupe MR a maintes fois soutenues et soulignées.

*(Présidence: Mme Magda De Galan, première vice-présidente)*

Je voudrais aussi citer les enfants autistes. Nous savons qu'ils ne disposent pas de structures d'accueil dans notre Communauté, dans notre ville-Région. Leurs parents doivent les inscrire dans des instituts en Wallonie alors que le nombre de cas nécessiterait la création d'infrastructures spéciales.

Je pense aussi aux nombreuses personnes atteintes de maladies neurodégénératives, telles que les maladies de Parkinson, de Huntington, d'Alzheimer et d'autres formes de démence. Avec l'allongement de l'espérance de vie - trois mois par an - de nouveaux besoins apparaissent. Le ministre de la Santé a reconnu que l'évolution des besoins était un terme adéquat et qu'il fallait effectivement en tenir compte. Vous ne vous étonnerez donc pas que je revienne une fois de plus en séance avec cette problématique, à laquelle je suis particulièrement sensible. Aujourd'hui, le nombre de patients atteints de la maladie d'Alzheimer en Belgique est estimé à 150.000 individus. Il y a deux ans, l'estimation était de 100.000 personnes. En 2010, ce nombre sera bien plus élevé encore. La cause principale de cette augmentation spectaculaire est bien sûr liée au vieillissement de la population. Mais il devient urgent d'optimiser l'accompagnement, le traitement et la prise en charge des patients et de leur famille, ainsi que de détecter à temps les nouveaux patients.

En effet, la prise en charge de malades atteints d'Alzheimer, qu'elle soit médicale ou psychosociale sera la plus efficace si elle est effective dès le premier stade de la maladie. Or, nous constatons qu'au moins 38% des patients, soit un sur trois, sont diagnostiqués à un stade intermédiaire de la maladie.

Dès lors, nul ne peut nier que l'augmentation du nombre de cas de maladies neurodégénératives fait partie intégrante des nouveaux besoins auxquels la Commission communautaire française doit répondre. C'est le cas de la maladie d'Alzheimer, puisqu'il s'agit d'une affection de plus en plus courante. 20.000 nouveaux cas sont signalés annuellement dans le pays. Cela signifie donc au minimum 2.000 nouveaux cas par an pour la Région de Bruxelles-Capitale, soit 1.800 francophones, chez qui on constate cette maladie.

Parce qu'elle n'est toujours pas considérée comme une priorité de santé publique par les autorités compétentes, je n'ai de cesse - même si je vois de temps en temps esquisser un sourire lorsque j'évoque ce problème - de vous interroger sur les moyens que vous comptez mettre en oeuvre pour répondre à ces nouveaux besoins.

**Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Enseignement, de la Culture, du Transport scolaire et des Relations internationales.**- Je ne crois pas que nous ayons vraiment envie de sourire, Madame Rousseaux. Ce n'est pas gentil de dire cela.

**Mme Jacqueline Rousseaux (MR).**- Mais j'en vois souvent qui sourient, Madame la Ministre. Je le regrette et ne le comprends pas, d'ailleurs.

En commission, j'ai eu l'occasion d'interroger le gouvernement sur les recherches susceptibles d'être financées à ce sujet, dans le cadre des budgets de la Commission communautaire française. Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre le ministre Cerexhe dire qu'il était disposé à financer de telles recherches mais qu'actuellement, aucune demande n'avait été introduite en ce sens. J'avoue être quelque peu déçue par ce manque de proactivité alors que l'on se montre plus dynamique dans d'autres domaines. C'est très bien mais il faudrait l'être ici aussi.

J'entends que l'on subventionne Alzheimer Belgique à concurrence de 24.480 €. C'est mieux que rien, bien sûr.

Toutefois, ces moyens sont tellement dérisoires par rapport aux actions que cette association pourrait mener avec plus de moyens, qu'il est indispensable de les augmenter. Il existe d'autres organisations. Pourquoi faut-il que les initiatives viennent quasi exclusivement du privé?

De même, en réponse à mes questions, j'apprends que 40.000 € ont été alloués à Baluchon Alzheimer. Or, à titre de comparaison, ce service recevait en 2006 cette même somme, alors qu'il demandait 70.000 €. C'est donc la moitié de l'intervention sollicitée voici deux ans que l'on donne, redonne et prévoit pour 2008.

C'est insuffisant. Je rappellerai que Baluchon Alzheimer est une association composée d'accompagnants qui viennent à domicile et que ceux-ci sont toujours en attente d'un statut. Ce dernier doit, bien sûr, se négocier dans le cadre d'un accord de coopération avec les autres niveaux de pouvoir. Or, voilà deux ans qu'on en discute et je ne vois toujours rien venir! Je souhaiterais d'ailleurs savoir combien Baluchon a demandé pour 2008.

Il faut prendre ce problème à bras-le-corps et tout mettre en oeuvre pour apporter une réponse et une aide à celles et ceux qui souffrent de cette maladie, ainsi qu'à leur famille.

Aussi, je demande que le Service intégré de soins à domicile (SISD), et en particulier l'asbl "SISD Bruxelles", créée en juin 2007, se voit donner des instructions précises pour que l'on y prévoie une cellule d'intervention particulière pour la maladie d'Alzheimer et les autres démences de type neurodégénératif qui demandent des soins et des aides par du personnel - kinés, infirmières, médecins généralistes, etc. - particulièrement formé à ce type de maladies.

Les repérer, avoir les comportements adéquats face à ces malades, pouvoir les orienter, eux ou leur famille, dans la bonne direction, vers les bons instituts et services d'aide, c'est déterminant. Je demande que les nombreux services de santé mentale subventionnés par la Commission communautaire française reçoivent, eux aussi, pour instruction d'avoir dans leur cellule d'accueil de première ligne, en permanence, au moins une personne spécialisée dans ce type de problème de santé mentale spécifique aux maladies neurodégénératives, à distinguer des toxicomanes, des personnes atteintes de dépression ou d'autres types de problèmes liés à la santé mentale, ceci, une fois encore, pour qu'on puisse orienter correctement le malade et sa famille.

Je demande aussi que la Commission communautaire française veille à aider à la mise en place de lieux d'accueil spécialisés en Région de Bruxelles-Capitale - centres de jour et centres d'hébergement - car ils font cruellement défaut.

Enfin, je constate que, pour les initiatives en santé qui comportent notamment les études et les initiatives en santé mentale, la promotion de la santé, les services de promotion et de développement sanitaires et les réseaux santé, le budget prévu pour 2008 reste, de manière inchangée, limité à moins de deux millions d'€. Je crois qu'il y a matière à commander des études dans ce domaine particulièrement préoccupant qui affecte de nombreux Bruxellois et qui doit être résolu avec le soutien de la Commission communautaire française, même si ces moyens sont hélas, on le sait, limités.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

*(Présidence: Mme Magda De Galan, première vice-présidente)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Paul Galand.

**M. Paul Galand (Ecolo).**- C'est évidemment le meilleur exécutif qu'on ait eu à la Commission communautaire française depuis la création de la Région, parole de parlementaire de la majorité.

Mais je vais saisir l'actualité comme l'a fait Mme Braeckman. L'actualité, c'est aussi la réflexion intra-francophone. Il faut mieux situer les interactions entre la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région, interactions qui ont des incidences budgétaires. Cela coûte cher quand elles ne sont pas clarifiées ni les plus cohérentes possibles. On paye alors, souvent, deux fois, l'on subventionne de façon parcellaire et l'efficacité n'est pas au rendez-vous. C'est d'abord à nous, francophones et Bruxellois, de balayer devant notre porte, afin de clarifier ces interactions. L'exercice budgétaire peut nous y aider.

Dans cette perspective, je voulais contribuer de façon positive au débat, en mettant en lumière le fait que Bruxelles, comme l'Europe, consiste à unir dans la diversité. Il faut essayer de faire en sorte que chaque Bruxellois ne se sente pas obligé de choisir de manière exclusive et restrictive ce qu'il est mais qu'il puisse vivre à l'aise à la fois comme Européen, Bruxellois, francophone et éventuellement membre d'une confession religieuse, etc. Il faut qu'on apprenne à mieux aider les jeunes à intégrer leurs multiples dimensions en eux, au lieu de les opposer. Les opposer ne va pas favoriser en eux l'émergence de cette conjonction mais susciter des exclusions qui débouchent évidemment sur des affrontements avec les autres et non des coexistances fructueuses.

Je vais passer en revue quelques problématiques où la clarification s'impose. Il y a bien sûr le tourisme. Il y a des interactions entre le tourisme, l'économie et l'emploi. Comment faire en sorte qu'il ne soit pas question de l'un ou de l'autre mais de l'ensemble? Il y a également le tourisme et la culture, le tourisme et l'Europe, le tourisme et la francophonie, le tourisme durable et le tourisme social. Il ne faut pas opposer les communes au "durable", Monsieur du Bus de Warnaffe. Il y a moyen de faire du tourisme durable en coopération avec les communes, vous le savez.

Je pense, Madame la Ministre, que l'une des originalités et des spécificités de l'apport de la Commission communautaire française consistent justement à aider les Bruxellois à favoriser la rencontre des citoyens. Bruxelles n'est pas seulement ce lieu où les fonctionnaires se rencontrent, où l'on coule du béton pour construire de grands immeubles. C'est aussi un lieu où les citoyens, l'associatif, les syndicalistes et les artistes devraient pouvoir être plus accueillis chez l'habitant quand ils viennent à Bruxelles. Pour ce faire, il faut évidemment leur offrir des sécurités en termes d'aide à l'assurance et un budget pour l'aménagement de chambres chez l'habitant. Vous avez déjà fait beaucoup en ce sens mais nous pourrions voir comment les articulations Commission communautaire française - Région peuvent être renforcées à ce niveau-là.

Au point de vue de l'enseignement, la Région a déjà fait beaucoup pour renforcer les équipements techniques des écoles. Nous le savons. Mais en termes de décrochage scolaire, la Région paye un lourd tribut. C'est évidemment l'une des missions et des compétences de la Communauté française.

Une coordination accrue entre les différents acteurs de terrain permettrait d'éviter des chevauchements de compétences et de favoriser l'articulation pédagogique du système. Il me paraît nécessaire de se référer davantage aux résultats des recherches menées dans le domaine des neurosciences et des sciences de l'éducation, notamment autour des processus d'apprentissage, des méthodes modernes de remédiation. Notre approche de ces problématiques repose encore souvent sur des conceptions obsolètes, négligeant les progrès réalisés dans ces domaines.

Il convient de mobiliser également des budgets régionaux de la recherche dans cette perspective et notamment dans des domaines qui touchent davantage à la vie des gens. Il convient de progresser en ce sens. De nombreuses études réalisées manquent d'envergure et leurs résultats ne répondent pas assez, en termes d'approche neuroscientifique, à la problématique de l'apprentissage en général, de l'apprentissage de la langue maternelle en particulier, ou de la résilience et de la mise en place de tuteurs de résilience. Et les résultats de ces recherches sont insuffisamment exploités. Une articulation plus efficace entre la Commission communautaire française et la Région me paraît indispensable.

Par ailleurs, nous n'obtiendrons pas assez de résultats satisfaisants sur le plan du multilinguisme tant que les enfants ne maîtriseront pas suffisamment leur langue maternelle. La méconnaissance de la langue maternelle hypothèque l'assimilation d'autres expressions linguistiques. Pour encourager l'ouverture des jeunes Bruxellois sur l'Europe, il est fondamental que ceux-ci connaissent, outre leur langue maternelle et l'autre langue de la Région, une troisième langue internationale. Sur ce plan aussi, seule une meilleure articulation entre la Commission communautaire française, la Région et la Communauté française permettra de réaliser cet objectif. Il ne s'agit pas d'une critique mais bien d'un appel. Comme le dit Marcel Légaut, "Plus on s'approche des choses fines en humanité, plus le génie de la langue intervient. Notre langue est l'image, dans une large mesure, de ce que nous sommes. La manière dont nous parlons nous permet de devenir davantage nous-mêmes".

Rompre les liens avec la finesse de sa langue maternelle est une souffrance pour l'enfant qui équivaut à une certaine rupture avec sa filiation. Cette souffrance restera peut-être ignorée et non éludée malgré des interventions successives de centres psychomédico-sociaux et d'autres centres de santé mentale. A cette souffrance pourront s'ajouter des problèmes d'assuétude, de violence et de manque de respect. L'enfant portera au fond de lui-même la souffrance d'une rupture avec lui-même, qu'il ne parviendra pas à combler et dont l'origine pourrait, de lui-même et des autres, rester ignorée. Prendre en considération cet aspect permettra également de lutter contre le décrochage scolaire.

Enfin, il importe que la Communauté française prenne également en charge sa part des budgets qui devront être consacrés à l'éducation relationnelle, affective et sexuelle.

Je sais que nous sommes prêts à mettre à sa disposition les équipes des centres de planning familial mais il faut que la Communauté française prenne sa part pour que vous puissiez mobiliser ces équipes là où elle doit organiser ces animations à la vie affective et sexuelle pour que tous les élèves puissent en bénéficier.

Un mot sur les domaines de la santé et des personnes handicapées. Une fois de plus, je fais mon plaidoyer pour clarifier dans notre esprit ce qui relève de l'assurance maladie-invalidité. Ne demandons pas au budget Commission communautaire française ce qui doit relever du budget de l'assurance maladie-invalidité. Quel est notre repère? C'est le principe d'égalité. L'Etat fédéral doit garantir l'égalité entre les citoyens. Si vous avez besoin d'un vaccin, son coût doit être totalement pris en charge par l'assurance maladie-invalidité: voilà le principe d'égalité, que vous habitez Eupen, Bruxelles, Ostende ou Arlon.

Si nous appliquons le principe de subsidiarité, c'est la Commission communautaire française qui organisera des services de proximité mais il ne s'agit pas de prendre en charge l'acte technique fourni dans ce centre. Nous sommes prêts à agréer des centres pour parvenir à une bonne répartition

géographique, pour permettre à toutes les couches de la population bruxelloise d'en bénéficier. Je lance une mise en garde, à l'instar de Mme Rousseau. S'agissant de la maladie d'Alzheimer, le maximum doit provenir de l'assurance maladie-invalidité. C'est aussi l'intérêt des francophones dans les négociations qui s'annoncent avec la Communauté flamande.

On a abordé le problème des services intégrés de soins à domicile. Trois SISD coexisteront à Bruxelles, un bicommunautaire, un relevant de la Commission communautaire française et un flamand. Il conviendra d'installer une bonne articulation entre les trois. Une fois de plus, ne prenons pas en charge la responsabilité des autres. Soyons assez forts pour exiger que chacun réalise sa part. Pas d'incohérence, pas de mille-feuilles où des couches se superposent, pas de saupoudrage.

Evidemment, je me réjouis de l'agrément des maisons médicales. Je me permets de rappeler aussi les associations locales de médecins généralistes dans la conception de la première ligne. Il s'agit de bien équilibrer le soutien et aux maisons médicales et à ces associations locales de médecins généralistes.

Voilà ce que je tenais à ajouter dans le débat pour renforcer les cohérences et clarifier les idées. Il conviendra d'aborder le dialogue avec nos amis et, partiellement, avec nous-mêmes au travers de la Communauté française. Comme rappelé dans mon introduction, nous sommes triples. En discutant avec le fédéral en intrafrancophone, nous ne discutons pas seulement avec d'autres mais aussi avec nous-mêmes.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Caroline Persoons.

**Mme Caroline Persoons (MR).**- En cette fin d'année 2007, nous voilà devant le dernier vrai budget de législature de cette majorité "olivier".

Il vous reste une vraie année de politique, tout cela dans un climat actuel d'incertitudes lorsque nos regards se tournent vers le fédéral mais aussi de crainte quant aux moyens de subsistance des politiques francophones bruxelloises.

C'est aussi sur fond de concertation de la commission Wallonie-Bruxelles 2009 que nous discutons et voterons demain ce budget de la Commission communautaire française. Certes, la carte blanche de Françoise Schepmans allait très loin mais elle a eu au moins le mérite de voir tout le monde, soit défendre la Commission communautaire française, soit avancer l'une ou l'autre idée pour que celle-ci fonctionne mieux, pour que les politiques francophones fonctionnent mieux.

La première mesure est évidemment une meilleure concertation entre les gouvernements fédérés. D'ailleurs, le ministre-président a répété que la Commission communautaire française devait davantage s'inscrire dans le processus de synergie avec la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale. Il faut aussi, dit-il, des "doubles casquettes. Des membres du Gouvernement de la Commission communautaire française devraient être présents au sein du Gouvernement de la Communauté française".

Ma première question relative à ce budget est de savoir comment les synergies gouvernementales se concrétisent. Le 6 décembre, les ministres-présidents Demotte, Picqué et Arena se sont rencontrés autour de matières importantes pour la Commission communautaire française: l'éducation, la formation et la recherche, compétences qui intéressent la Commission communautaire française. En effet, l'éducation et la formation touchent une politique que vous avez placée en tête de votre

programme gouvernemental, à savoir la formation professionnelle des chômeurs et l'éducation des jeunes Bruxellois pour trouver un emploi. Comment le Gouvernement de la Commission communautaire française s'inscrit-il dans cette synergie, dans cette préparation de groupe de travail? On ne l'a pas entendu lors de la présentation du budget, on ne le voit pas dans ce qui transparaît dans la presse à la suite de ces réunions. Où nous dirigeons-nous en matière de meilleure synergie pour la préparation de cette "extension" du Plan Marshall à Bruxelles?

Deuxièmement, nous avons beaucoup soulevé en commission des Finances et des Affaires générales le rapprochement avec la Communauté française et la Région wallonne en matière de comptabilité. Je tiens à réinsister sur ce point. Il y a la création de l'agence WALCOMFIN. On a senti en commission une demande tant du cdH que du PS et du MR, adressée à la ministre responsable du Budget et au président du Gouvernement de la Commission communautaire française, de faire des pas concrets vers la Communauté française et la Région wallonne pour participer à ce groupe de travail, pour que demain la Commission communautaire française suive le mouvement avec des processus de comptabilité communs avec la Région wallonne et la Communauté française. Cette demande transparaît très clairement des discussions budgétaires. Je souhaiterais obtenir des garanties de la part du gouvernement à cet égard.

Un troisième point pour lequel il me semble également important d'avancer en synergie est l'administration. Le ministre Daerden a annoncé un rapprochement des statuts, comme on l'a vu avec le CGRI-DRI, entre la Région wallonne et la Communauté française. Qu'en est-il de la Commission communautaire française? Avance-t-on dans cette direction, de même que pour l'informatisation de l'administration?

Je nourris des craintes. Si tout le monde a répété son attachement à la Commission communautaire française - les politiques du cœur - on entend dans le même temps certains, à savoir M. Cerexhe, ministre-président du Gouvernement, prôner une régionalisation de la formation professionnelle et une régionalisation du tourisme.

Certains ont aussi parlé d'un transfert progressif de la politique des personnes handicapées vers la Commission communautaire commune. A cet égard, il convient de noter que le budget de cette dernière est déterminé par la loi de financement. Peut-être faudrait-il préparer une réforme institutionnelle en douceur mais allant dans le sens d'un rapprochement des institutions francophones. C'est en effet une défense de l'emploi francophone qui est en jeu.

Après avoir ainsi mis en avant l'importance des synergies francophones, j'interviendrai sur cinq sujets. Le premier concerne la fonction publique. Nous étions intervenus assez longuement au mois de septembre à ce sujet mais à l'issue de la réunion du secteur XV, le 13 décembre dernier, aucune avancée particulière n'a été enregistrée. Or, c'est un point essentiel. Le gouvernement n'en finit pas d'examiner les demandes et d'étudier l'organisation des services mais sans avancer concrètement. Pourtant, c'est une question essentielle au bon fonctionnement du service aux Bruxellois. Qu'en est-il, par ailleurs, du contact avec la Communauté française en vue d'un rapprochement avec les statuts des autres administrations francophones?

Ensuite, je me dois d'aborder la culture. S'agissant de l'indexation de la dotation culturelle, la ministre, Mme Dupuis, avait l'air de se demander si le gouvernement aurait la volonté d'affecter les 683.000 € à la culture. Je voudrais quelques précisions à ce propos. De plus, je souhaiterais insister sur la rénovation des bâtiments qui appartiennent à la Commission communautaire française, tels que la Maison de la francité, le Musée du jouet ou

le Théâtre amateur. Ce sont des bâtiments importants qui font rayonner une politique culturelle de proximité. Pour citer l'exemple de la Maison de la Francité, les programmes d'animation sont bloqués parce que l'on n'ose plus occuper les salles, étant donné l'incertitude qui plane sur la tenue ou non des travaux. Cela dure depuis de très nombreux mois. Un autre problème culturel concerne les associations dépendant de la Commission communautaire française. Je voudrais insister sur la situation difficile que vivent certaines associations. Je pense notamment au FRAGE, au Centre international de formation en arts du spectacle (CIFAS), ou au Centre d'hébergement Vincent Van Gogh (CHAB), en matière touristique. Il est parfois difficile de trouver des administrateurs bénévoles qui s'investissent à fond dans ces associations. Il serait donc judicieux que la commission de la Culture se penche sur leur situation.

J'en viens maintenant au tourisme. Le ministre-président a annoncé souhaiter une régionalisation de cette matière. Quid? Que veut exactement le Collège? Sur le plan de la visibilité, Bruxelles compte de nombreux acteurs en ce domaine: Bruxelles International - Tourisme & Congrès (BITC) sur la Grand-Place, l'Office de promotion du tourisme Wallonie-Bruxelles (OPT), sis rue Saint-Bernard, et deux offices du tourisme flamands très bien situés, également près de la Grand-Place. Il faut maintenir le caractère francophone de ce pôle, notamment au moyen de partenariats avec la Wallonie. Cette meilleure visibilité permettrait de mieux vendre Bruxelles comme capitale de la Communauté française et comme grande capitale de la langue française, ouverte à tous. Nous avons pu entendre le ministre-président M. Picqué s'étendre largement sur le développement international de Bruxelles, sur la création de city-marketing et sur l'ouverture d'une Maison de l'Europe. Comment la Commission communautaire française et l'OPT seront-ils associés à ces projets?

En matière touristique, je voudrais insister sur le lien entre le CGRI-DRI et le tourisme, sachant qu'il existe une demande du CGRI de pouvoir aussi promouvoir les matières touristiques dans leurs actions internationales.

Pour terminer, en matière de tourisme, il me faut cependant regretter la disparition des programmes qui mettaient les communes en avant, avec "Ma commune, ma découverte". Il était positif de diversifier l'offre touristique et culturelle. Voilà qui permettait aussi aux habitants de montrer parfois des côtés inconnus des communes.

En santé, juste un mot. Tous les groupes ont dit l'importance des réseaux santé mais il faut constater avec regret qu'il n'y a même pas d'indexation pour cette politique en 2008.

Je terminerai par la politique des personnes handicapées. Le paiement des 5,8 millions d'€ dus par la Région wallonne est positif mais je regrette toujours qu'ils ne soient pas affectés à la politique des personnes handicapées. En effet, il est clair que le manque d'offres d'hébergement et d'accueil des personnes de grande dépendance constitue un problème criant. Cet argent aurait sans doute été le bienvenu pour la création de telles places.

J'insiste sur les pistes de collaboration avec la Région wallonne. Nous n'arriverons pas à créer sur notre petit territoire suffisamment de places. Pour certains projets, tel le Village Reine Fabiola, le besoin d'espace est indispensable. De tels projets sont positifs mais impossibles à développer en Région de Bruxelles-Capitale. C'est donc en partenariat avec la Région wallonne qu'il nous serait possible de créer des places d'accueil de ces personnes de grande dépendance.

Des moyens nouveaux et importants sont accordés au répit mais j'estime que, tout en étant positif, cela ne reste que du répit, ce

## C.R. N° 4 (2007-2008)

qui signifie bien un manque flagrant de structures pour soutenir les familles. C'est le gros problème.

Nous n'avons toujours pas vraiment senti la mise en place de projets et une réelle volonté de mettre tout le monde autour de la table pour trouver des solutions concrètes et d'envergure, capables de répondre à toutes ces demandes.

Une question par rapport aux personnes handicapées: la presse faisait état d'ACS qui seraient dégagés pour l'aide à la petite enfance et aux politiques des personnes handicapées. Des projets concrets prévoient-ils des affectations d'ACS pour ces politiques de la Commission communautaire française?

Je terminerai, comme chaque année, en mentionnant le copier/coller toujours présent à l'article budgétaire 30.12.01, où est inscrit un crédit pour "la prise en charge des frais de fonctionnement du Conseil consultatif de la périphérie". Je le dis avec le sourire mais il devient de plus en plus crispé. Le vote de la scission de BHV a eu lieu depuis lors en commission de l'Intérieur, le vote concernant l'inspection pédagogique dans les écoles francophones de la périphérie par les autorités scolaires flamandes est intervenu la semaine passée.

Il conviendrait vraiment de soutenir, aider, montrer une vraie solidarité à partir de la Commission communautaire française vers les communes de la périphérie, vers les mandataires de la périphérie. Je regrette, d'une part, que le Conseil consultatif n'existe plus et, d'autre part, que d'autres politiques, plus concrètes, ne se mettent pas en place pour soutenir les francophones de la périphérie.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

## AJOURNEMENT

**Mme la Présidente.**- Mesdames et Messieurs, comme décidé en Bureau élargi, je vous propose d'ajourner nos travaux dès à présent et de les reprendre demain à 14h30 par la réponse du gouvernement aux interventions des membres du Parlement.

La séance est levée à 16h34.

## Séance plénière: mardi 18 décembre 2007

Présidence de M. Christos Doulkeridis, président

*La séance plénière est ouverte à 14h44.**M. Stéphane de Lobkowicz et Serge de Patoul prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.***M. le Président.-** Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.**EXCUSÉS****M. le Président.-** Ont prié d'excuser leur absence:

- M. Michel Colson, pour raisons familiales;
- M. Joël Riguelle;
- Mme Fatiha Saïdi.

**EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS****PROJETS D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2007 ET DE BUDGET 2008  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE***Discussion générale conjointe (suite)***M. le Président.-** La parole est au gouvernement pour répondre aux interventions des membres du Parlement.

La parole est à la ministre, Mme Evelyne Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Budget.-** Mesdames et Messieurs les députés, les autres membres du gouvernement et moi-même avons tenté de répondre précisément aux questions qui ont été posées. Je suis chargée de vous communiquer nos réponses.

Mon préambule manquera peut-être d'originalité mais il conserve toute sa pertinence. Le budget de la Commission communautaire française est incompréhensible, un phénomène récurrent. Surtout, il doit répondre à des besoins sociaux divers. Nous avons réussi à boucler ce budget en essayant de répondre au maximum à ces besoins et en gardant une marge de manœuvre, peut-être trop courte, pour nous permettre de prendre des initiatives en certains domaines.

J'en viens aux différents points qui ont été abordés par les membres de ce Parlement.

Je commencerai par le tourisme, pour répondre à la question de M. du Bus de Warnaffe. Vous nous avez demandé si nous appliquions les recommandations édictées lors des Assises du tourisme. Je rappelle que seize objectifs avaient été répertoriés. De plus, des comités d'accompagnement ont été installés.

Dans ce contexte, pas moins de dix des objectifs fixés ont fait l'objet d'avancées souvent très importantes qu'il s'agisse du contrat de gestion de l'OPT (Office de promotion du tourisme), de la répartition plus claire des rôles entre celui-ci et le BITC (Bruxelles international - Tourisme & Congrès) ou du baromètre touristique, paru en juin dernier.

Il faut aussi citer la question du positionnement plus européen de Bruxelles au travers de l'Europe des gens qui s'est véritablement affirmée et qui fut le fil vert de toutes nos actions cette année, sans oublier la création de l'itinéraire européen. Ces recommandations sont donc appliquées et un suivi est opéré. L'accent est également mis sur le tourisme des jeunes et le tourisme durable.

Une question m'a été posée sur les "week-end ma découverte", créés il y a dix ans. J'avais répondu à une question sur cette initiative en expliquant que nous avions dû nous adapter puisque l'offre culturelle dans les différentes communes s'était accrue au travers des nombreux événements souvent mis en place par les communes elles-mêmes. Dès lors, ces week-ends ne répondraient plus à leur objectif de départ.

J'ai aussi souligné que nous avions tendance à oublier que de nombreuses communes comportaient des atouts touristiques indéniables: les quartiers Matonge, Flagey, Châtelain, Schaerbeek, Saint-Josse, Saint-Gilles, l'architecture Art nouveau, etc. Nous avons essayé de sortir du Pentagone. Il reste du travail à accomplir en termes d'association des communes. Je compte énormément sur l'année de la BD 2009 qui pourrait être l'occasion de favoriser ces relations et de convaincre certaines communes de participer au projet global.

Les piliers principaux de la promotion de Bruxelles à l'étranger pour le tourisme de loisir sont l'Europe des gens, la culture et l'art de vivre. Ces piliers ont été plébiscités aux Assises du tourisme à la fin 2005 et guident d'ailleurs le travail du BITC et de l'OPT.

Nous avons également voulu moderniser l'image de la destination pour toucher de nouveaux publics. C'est la raison pour laquelle nous avons aussi organisé avec la Région l'année Mode & Design 2006. Nous coordonnerons encore nos efforts avec les autres institutions bruxelloises pour tout miser sur un thème. L'année BD 2009 doit ainsi permettre la participation de toutes les entités bruxelloises.

Il ne faut pas oublier l'ouverture aux autres cultures et aux autres langues qui font aussi de Bruxelles un laboratoire permanent de la construction européenne. L'un peut aller avec l'autre.

Concernant les liens entre la Commission communautaire française et la Région dans le cadre du Plan de développement international, je me réjouis de la reprise au sein de celui-ci de plusieurs recommandations des Assises du tourisme.

Je pense notamment au fait que l'on conforte, dans le PDI, le positionnement de l'Europe des gens. C'est l'une des conséquences des Assises du tourisme. Les collaborations entre la Commission communautaire française et la Région se poursuivront au sein de la plate-forme touristique que j'ai initiée avec mon collègue de l'Economie en début de législature et qui reste une matière du ressort de la Commission communautaire française.

Je reste cependant persuadée que la dynamique nouvelle doit être régionale. N'oublions pas qu'en Région de Bruxelles-Capitale, le tourisme est notre premier vecteur d'emplois. 30.000 emplois qui sont occupés dans leur grande majorité par des Bruxellois. Du côté régional francophone, nous sommes

convaincus de la nécessité, pour Bruxelles, de se donner davantage de marges de manœuvre en la matière. C'est la raison pour laquelle je n'hésite jamais à établir des synergies entre les différents ministres, à l'instar de ce que nous voulons faire dans le cadre de l'année de la bande dessinée en 2009.

Mettre nos budgets en commun nous permet également d'avoir des initiatives bien plus ambitieuses. Malgré une situation budgétaire que je qualifierais - au risque de me répéter - de structurellement difficile, je me refuse à ne pas prendre d'initiatives. Par conséquent, sans avoir beaucoup plus de budget supplémentaire, des avancées concrètes seront possibles en 2008 pour répondre aux multiples besoins des personnes handicapées et de leurs familles, en particulier ceux des personnes handicapées de grande dépendance.

Trois avancées ont été énoncées, commentées et saluées par certains d'entre vous.

L'augmentation de 800.000 € dans le domaine de l'offre de services pour la grande dépendance.

Les centres de répit. Pour répondre à Mme Rousseaux, plusieurs formules de répit seront proposées: le service d'extra-sitting, l'atelier de répit en semaine, les services de répit pendant les week-ends, ou les services de courts séjours.

Tout est mis en oeuvre pour que se concrétisent dans les délais les plus courts possibles les projets de création de nouveaux centres, ceci malgré les nombreuses difficultés rencontrées. Récemment, en collaboration avec la ministre Mme Françoise Dupuis, chargée avec le ministre Guy Vanhengel de la sortie d'indivision du terrain de Berchem-Sainte-Agathe pour le dossier du centre Hoppa, nous avons fait un premier pas vers la création de ce nouveau centre. Il était temps!

En ce qui concerne l'intégration scolaire dans l'enseignement ordinaire, pour répondre à Mme Mouzon, j'ai fait parvenir à la Communauté française une proposition de texte pour un nouvel accord de coopération. Cette proposition réitère notre volonté de créer un contact formel entre la Communauté française et la Commission communautaire française, sous la forme d'une commission d'organisation de l'intégration scolaire.

L'information constitue un troisième point dans la politique des personnes handicapées. Des actions ont débuté avec le Service bruxellois francophone des personnes handicapées. Il reste un acteur-clé en matière d'information, d'orientation et d'intégration des personnes handicapées, afin d'améliorer le service.

Monsieur du Bus de Warnaffe, vous m'interrogez sur la problématique des pièges à l'assistanat rencontrés par les personnes handicapées dans le cadre de l'emploi. Une journée de colloque portant sur l'emploi des personnes handicapées a été organisée récemment à Etterbeek. J'ai également demandé à plusieurs reprises que la conférence interministérielle entre entités fédérées et Etat fédéral prenne ce sujet à bras-le-corps.

J'avais interpellé Mme Mandaila afin qu'elle inscrive cette préoccupation à l'ordre du jour de cette conférence. Elle a proposé de réaliser un listing des mesures de chaque entité existante. Depuis le mois de mai, la conférence ne s'est plus réunie. J'espère que certaines choses se débloqueront qui permettront de poursuivre cette initiative.

D'autre part, j'ai fait parvenir plusieurs demandes à ceux qui, il y a peu, négociaient. Je vous les énumère parce que je pense qu'il est important et intéressant de voir ce qui peut être fait en

déhors de l'enceinte de la Commission communautaire française en ce qui concerne les personnes handicapées.

Je demandais, entre autres:

- la confirmation des mesures fédérales annoncées en mai 2007 et, plus particulièrement, l'extension de la capacité d'accueil de 200 lits dans les maisons résidentielles de soins pour enfants et adultes en situation de handicap dans les trois Régions;
- le financement intégral dans le cadre de Beliris, de la construction-rénovation du bâtiment mis à disposition de l'asbl "Les briques du GAMP", rue du Méridien;
- l'adoption de l'assurance-dépendance pour les personnes handicapées âgées et du budget d'assistance personnelle (BAP) au niveau fédéral;
- l'octroi d'un taux de TVA à 6% pour les travaux de bâtiment aux asbl qui développent des projets destinés aux personnes handicapées;
- la mise en place d'une conférence interministérielle spécifique dans le cadre d'une diversité de l'offre qui, par conséquent, nécessitera un financement fédéral, à savoir le développement d'un accueil adéquat en maison de repos pour les personnes handicapées âgées, le développement d'un accueil dans les maisons de repos et de soins pour les personnes handicapées ayant besoin de soins permanents, notamment dans le cas des soins de nursing, le développement d'un accès et de l'accueil adéquat des personnes handicapées dans les milieux hospitaliers, le développement - par exemple dans le cadre de réadaptation psychosociale - de l'accueil pour les publics autistes, handicapés mentaux avec troubles du comportement ou ayant des troubles psychiatriques;
- l'amélioration des avantages fiscaux aux familles qui ont une personne handicapée à charge, et ceci selon le degré de dépendance;
- l'application de la déductibilité des frais de garde des personnes handicapées au-delà de 12 ans;
- l'octroi des titres-services aux familles ayant à charge une personne lourdement handicapée;
- l'implication des entités fédérées dans les prises de décision du fédéral qui ont des conséquences financières pour le secteur de l'aide aux personnes - outplacement, formation des travailleurs, ... - ou le financement intégral de ces mesures;
- la reconnaissance du statut d'aide proche permettant un maintien à domicile de la personne handicapée dans des conditions acceptables, par exemple par l'aménagement de la vie professionnelle de l'aide et le maintien aux droits légitimes à la pension, ou encore par l'octroi de congés du type "congés-soins palliatifs" aux parents.

Voilà la longue liste de points que je souhaitais soumettre au niveau fédéral, dont certains avaient déjà été abordés ces deux dernières années dans les conférences interministérielles. Croyez bien que je veillerai à renvoyer ces différents points à ceux qui se trouveront autour de la table, quels que soient les négociateurs.

Madame Persoons, la renégociation de l'accord de coopération pour la libre circulation des personnes handicapées est à l'ordre

du jour de nos travaux. Tant la Région wallonne que la Commission communautaire française planchent pour un nouvel accord répondant aux besoins d'un accueil de qualité pour les personnes concernées et leurs familles. Je souhaite aboutir à un nouveau texte aussi rapidement que possible et au plus tard pour la mi-2008.

Vous regrettiez la non-affectation des 5,8 millions d'€ émanant de l'accord de coopération aux politiques des personnes handicapées, comme je vous l'indiquais en commission. Ce montant correspond à un versement ponctuel, il n'aurait donc pas été de bonne gestion de l'inscrire dans une ligne budgétaire telle que la subvention aux centres et services qui ont besoin de budgets récurrents.

Monsieur du Bus de Warnaffe, concernant le nombre de postes ACS octroyés pour le secteur, 26,5 équivalents temps plein (ETP) ont été attribués. Une attention particulière a été portée aux services qui accompagnent les familles de personnes handicapées de grande dépendance.

Concernant les questions relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat posées par plusieurs députés, sachez que j'ai décidé d'envoyer un courrier au ministre Daerden pour lui faire officiellement la demande d'associer la Commission communautaire française au groupe de travail organisé dans le cadre de l'Agence. Il sera encore temps, ensuite, de décider dans quelle mesure la Commission communautaire française suit les dispositions prises par les autres entités.

Madame Mouzon, concernant l'action des centres de planning familial dans les écoles, le ministre Kir ne peut que confirmer ce qui a déjà été expliqué lors d'interpellations précédentes. Un blocage persiste sur le projet de systématisation des animations. Ce blocage doit être réglé au niveau de la Communauté française par la ministre en charge de la coordination de ce projet, à savoir Mme la ministre Fonck.

Toutefois, au sein des groupes de travail, le ministre continue à défendre la légitimité des centres, comme acteurs de prévention et, surtout, comme acteurs de terrain de référence, confrontés à ces questions dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Les efforts sont poursuivis pour faciliter et intensifier l'accès des centres de planning familial aux établissements scolaires afin que des animations relatives à la vie affective et sexuelle puissent être organisées. Parallèlement au projet d'animation, un effort de diffusion d'information a été réalisé par les centres de planning via la création d'un site internet intitulé "Love Attitude" ([www.loveattitude.be](http://www.loveattitude.be)).

Concernant le secteur des personnes âgées, Monsieur du Bus de Warnaffe, l'atlas intitulé "Vivre chez soi après 65 ans" de l'Observatoire de la santé et du social annonce une dégradation progressive des indicateurs socio-économiques des personnes âgées. Dégradation qu'il conviendra d'anticiper en renforçant les stratégies de prévention.

Le ministre Kir entend prendre toutes les précautions d'usage dans l'élaboration des arrêtés d'applications du décret "personnes âgées", pour garantir l'accès financier des institutions aux aînés. Cela veut dire, par exemple, que tout en garantissant un accueil de qualité, il évitera les normes trop strictes que se soit en matière architecturale ou d'encadrement, tant il est évident que toute contrainte supplémentaire imposée aux établissements sera répercutée sur le prix d'hébergement à charge du résident.

Madame Braeckman, le décret "ambulatoire" est un projet porté conjointement par les ministres M. Kir et M. Cerexhe. Il

concernera les secteurs réglementés du social et de la santé, soit une douzaine de secteurs.

La réforme qu'impliquera ce nouveau décret devrait s'articuler autour de cinq axes, à savoir:

- la fusion des législations concernant les secteurs ambulatoires social et santé dans un seul décret;
- la simplification administrative;
- l'adoption d'un système d'agrément à durée indéterminée;
- l'instauration d'un système de programmation;
- la mise en place d'un dispositif visant la promotion de la qualité dans les services agréés par la Commission communautaire française.

La mise en place de démarches-qualité dans les associations agréées des secteurs ambulatoires du social et de la santé vise à créer une dynamique d'évolution partagée des secteurs du social et de la santé. L'usager est le bénéficiaire central et final de la démarche qualité. Lors de la mise en place de celle-ci, le gouvernement entend préserver la diversité des approches et des méthodes des différentes associations ainsi que leur autonomie de gestion.

La démarche-qualité, telle qu'elle est proposée, encourage la dynamique du projet. Elle se fonde, entre autres, sur l'appropriation, par les associations, d'une culture de l'évaluation permanente. Elle ne pourra en aucune manière représenter une surcharge administrative supplémentaire. Bien au contraire, les associations devraient trouver dans la démarche-qualité des outils améliorant l'efficience de leur organisation.

Cette démarche se veut sélective, partielle et évolutive. Elle n'exonère pas les associations du respect des prescrits légaux tels que définis dans les décrets et tels qu'ils continueront à être contrôlés par les services du gouvernement.

Concernant les subventions en matière sportive, ce n'est pas le budget de la Commission communautaire française qui est sollicité pour l'octroi de subventions aux communes en matière d'infrastructures sportives communales. C'est bien au budget régional qu'est inscrit chaque année un crédit de 6.828.000 € en termes d'engagement. Par contre, c'est bien l'administration de la Commission communautaire française qui gère les dossiers, ceci pour des raisons historiques remontant à 1991.

Pour ce qui concerne le secteur de l'aide aux justiciables, les asbl "SOS Viol" et "Centre de prévention des violences familiales et conjugales" bénéficieront non seulement du label "Aide aux justiciables" mais également d'une augmentation des moyens mis à leur disposition pour poursuivre leur indispensable travail sur le terrain. Par ailleurs, l'équipe actuelle du SLAJ pourra être renforcée par un assistant social et un nouveau centre de documentation en victimologie pourra progressivement être développé.

En matière d'espaces-rencontres, une augmentation importante du budget du secteur est prévue. Le budget passe de 239.000 à 290.000 € pour les deux services existants. Le nouveau décret devant désormais régir ce secteur a été voté vendredi dernier.

L'entrée en vigueur de ce décret et de son arrêté d'application qui sera soumis très prochainement au gouvernement en première lecture par le ministre Kir, devrait permettre de faire

bénéficier les services d'un cadre de personnel adéquat et d'un financement qui tiendra compte des accords du non-marchand.

En ce qui concerne les compétences de Mme Dupuis, il est inexact de dire que le comptage des élèves de l'enseignement anciennement provincial est favorable aux francophones. Au plan budgétaire, l'évolution est plutôt défavorable à la Commission communautaire française. La clé 2003 (année de référence) était de 69,92 pour les francophones et de 30,08 pour les néerlandophones. Après négociation avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie, les clés 2004, 2005 et 2006 ont été respectivement fixées à 69,97 pour les francophones et à 30,03 pour les néerlandophones, 69,35 francophones - 30,65 néerlandophones et provisoirement à 69,72 francophones - 30,28 néerlandophones. Ces trois années ont donné lieu à une correction budgétaire défavorable à la Commission communautaire française de 297.989 € à la fin 2007.

La ministre en charge du transport scolaire fait de la limitation des temps de parcours un objectif prioritaire. C'est pourquoi un logiciel spécifique est utilisé et développé en la matière.

En ce qui concerne les synergies en matière de formation professionnelle entre Actiris et Bruxelles Formation, la collaboration entre les deux institutions est totale. Une structure permanente de concertation dénommée "comité stratégique" est opérationnelle. Elle permet, notamment, la lutte contre la pénurie dans certains secteurs.

En matière de culture, la majoration de la dotation culture de la Communauté française fait intégralement partie des recettes 2008 du budget, tel qu'il est présenté à l'assemblée.

Quant aux travaux du secteur culture en 2007, on citera à titre d'exemples l'engagement de la rénovation complète de la façade arrière du bâtiment de la Maison de la francité, sis avenue des Arts, ainsi que l'engagement de la rénovation des façades et le remplacement des châssis du Musée du jouet. Pour ces deux institutions, les travaux de rénovation seront poursuivis en 2008.

J'aborde les réponses aux questions portant sur les compétences de M. Cerexhe. Madame Braeckman, vous l'interrogez sur le coût d'un financement complet du différentiel non marchand pour les agents contractuels subventionnés (ACS). L'estimation, faite à partir des déclarations des employeurs, est de 2.654.062 € dont 1.539.976 € pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Concernant les nouvelles commissions paritaires qui ont été mises sur pied, l'ensemble des institutions Commission communautaire française relevant de la commission paritaire 305 va passer dans la commission paritaire 332. A notre connaissance, cela n'aura pas d'impact pour les institutions.

Plusieurs parlementaires ont évoqué des questions liées à la fonction publique. Elles visaient, entre autres, la nécessité d'un cadre organique renouvelé. En effet, pour répondre à Mme Fiszman, ce cadre n'a pas été revu de manière approfondie depuis 1999. Comme déjà signalé, une proposition sera déposée au gouvernement dans le courant du mois de janvier.

Pour rappel, le gouvernement a décidé de globaliser les questions liées au cadre à la structure des services, ainsi qu'aux besoins nouveaux. Par ailleurs, des discussions sont en cours pour la conclusion d'un accord sectoriel 2007-2008. Le ministre vous a dressé la liste des revendications syndicales lors de la commission ad hoc. Suite au vote du budget, les discussions pourront reprendre.

Quelques recrutements sont postposés en 2008 pour des raisons administratives. Il a d'ailleurs été demandé à l'administration de faire diligence sur ce point. Lors de la dernière réunion du secteur 15, une proposition de deux arrêtés sur les congés - l'un concernant les statutaires, l'autre les contractuels - a été soumise. Le délai nécessaire à la préparation de ce document n'a pas permis de l'aborder en séance. Ce sera le cas lors de la prochaine réunion, fixée au 17 janvier prochain.

Des questions liées au statut du personnel enseignant non subventionné, ainsi qu'au cadre budgétaire, principalement de la division 29, ont été posées par les représentants syndicaux. Ces questions trouveront réponse lors de la rencontre du secteur 15 du 17 janvier prochain.

Vous le savez, la Commission communautaire française est le fruit de la fusion de nombreuses administrations. Aujourd'hui encore, des questions particulières relatives aux origines des agents se posent, entre autres dans le domaine des pensions. Une réflexion sur une plus grande synergie entre les administrations francophones du pays est certainement une piste à creuser. Nous n'avons pas été sollicités par le ministre M. Daerden sur cette question. Nous ne manquerons cependant pas de collaborer avec lui pour l'envisager.

Concernant le secteur de la santé, Monsieur du Bus de Warnaffe, la dynamique des réseaux et le développement des maisons médicales sont positifs. Il est nécessaire d'objectiver et de quantifier les économies que représentent ces dispositifs, notamment pour l'INAMI. Des analyses de cet ordre sont en cours, à tout le moins en ce qui concerne les maisons médicales. Il revient, à mon sens, au niveau fédéral de mener ce type d'études puisque c'est l'INAMI qui en est le premier bénéficiaire. C'est d'ailleurs le rôle qui a été donné au Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE). Pour les réseaux de santé, l'analyse est particulièrement difficile à faire et nous semble prémature.

Concernant le soutien aux initiatives locales en matière de santé, comme signalé en commission, l'approche communale est certainement intéressante. Nous pensons qu'il y a lieu de privilégier une approche régionale, même si le soutien aux réseaux de santé permet de soutenir des initiatives locales. Je pense notamment aux réseaux du diabète et aux projets centrés sur la santé mentale.

Il nous semble également que le soutien aux maisons médicales va dans ce sens. Par ailleurs, quelques initiatives locales en matière de petite enfance sont soutenues. M. Cerexhe, en charge de la Santé, fera prochainement le point avec l'Observatoire de la santé et du social au sujet de la valorisation des données issues d'études financées par les pouvoirs publics.

Pour répondre à Mme Saïdi, je souligne que la question de la promotion de la qualité est délicate. Elle demande une évolution dans le chef des fonctionnaires, plus habitués à contrôler qu'à accompagner. Le ministre Cerexhe a déjà répondu mais nous souhaitons en savoir plus et attirer l'attention sur la difficulté de mettre en place une telle mesure.

MM. Cerexhe et Kir sont bien conscients du fait qu'accompagner des asbl dans le cadre de la promotion de la qualité va engendrer une modification partielle du mode de fonctionnement de l'administration. Elle sera partielle car le contrôle des normes et des subsides à verser continuera, bien évidemment, à être assuré. D'autre part, cette nouvelle mission de l'administration donnera lieu à un accompagnement et à une formation continue par des opérateurs extérieurs.

Des contacts suivis avec les associations et leurs fédérations sont en cours afin de rendre cette proposition de démarche qualité la plus porteuse possible pour tous. Concernant le Service intégré de soins à domicile (SISD), nous sommes particulièrement attentifs à éviter toute forme de double emploi. Au stade actuel des réflexions, il est envisagé qu'un représentant du SISD de la Commission communautaire française et un autre du SISD néerlandophone siègent dans les organes du futur SISD biculturel, de façon à éviter ces doubles emplois. Notons enfin que le financement fédéral pour le fonctionnement du SISD de la Commission communautaire française sera de 119.000 €.

Concernant le manque de proactivité par rapport au problème des maladies neurodégénératives, je signale à Mme Rousseau que le SISD devrait recevoir des instructions pour traiter ce genre de questions. Les centres devraient compter une personne spécialisée dans ces questions en permanence. Des lieux d'accueil - de jour et avec hébergement - devraient être mis en place.

Par rapport à la maladie d'Alzheimer, il est vrai que la somme de 24.400 € destinée à Alzheimer Belgique n'est pas exorbitante. J'attire cependant votre attention sur le fait que cette maladie est spécifiquement traitée par des neurologues, avec l'aide de médecins généralistes et pas du tout par le secteur de la santé mentale. L'offre de santé mentale porte plutôt sur l'accompagnement des familles et des aidants proches.

Nous sommes d'accord pour constater qu'il faudrait prévoir plus de lieux d'accueil pour les personnes souffrant de cette maladie mais ce type de lieux est financé par le fédéral. Il existe déjà un certain nombre de centres de jour et de maison de repos qui accueillent ce type de patients. L'asbl Baluchon Alzheimer n'a encore rien demandé pour 2008 car elle est financée jusque fin mai, à hauteur de 40.000 €.

Madame Persoons, la question de l'indexation des moyens financiers des réseaux de santé se pose comme pour toutes les initiatives. A ce jour, le budget de notre institution ne peut prévoir une indexation systématique de ces budgets.

En conclusion, on le voit, les besoins légitimes qui restent à satisfaire sont nombreux. Il est donc toujours plus indispensable que l'on puisse cerner au plus près les besoins spécifiques de Bruxelles dans les domaines de compétence de la Commission communautaire française. Pour ce faire, une meilleure évolution structurelle des recettes de la Commission communautaire française est très certainement souhaitable.

En effet, notre bonne gestion nous aura permis de répondre, pour les exercices 2005 à 2008, à divers besoins importants mais pas autant que nous l'aurions souhaité. Je continuerai donc à me battre, ainsi que mes collègues, auprès de tous les niveaux de pouvoir, pour un refinancement structurel de la Commission communautaire française.

Vous le savez, et M. Gosuin nous a interpellés hier à ce propos, nous ne nous sommes pas limités à attendre un signe du fédéral. Je pense que nous nous trouvons dans une période charnière et nous pouvons le regretter parce que des décisions plus rapides auraient peut-être permis de considérer le budget 2008 avec plus d'optimisme. Actuellement, il ne faut fermer aucune porte. Les revendications exprimées vis-à-vis du fédéral doivent être poursuivies.

Par ailleurs via la réunion des francophones, les mécanismes de solidarité intrafrancophone doivent être concrétisés.

Concernant le non-marchand, la réponse du ministre régional est très clairement que l'accord de 2000 ne prévoyait pas de couvrir l'intégralité des coûts du non-marchand.

On pourra toujours lui rétorquer qu'il s'agit d'une question d'interprétation mais c'est en tout cas la sienne!

Nous continuerons donc à être très vigilants en sachant que nous avons clôturé ce budget 2008 sans crier victoire. Nous possédons une certaine marge de manœuvre qui va permettre la prise de certaines initiatives. Mais à plus long terme, nous devrons absolument jouir d'un refinancement de la Commission communautaire française.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**M. le Président.**- La parole est à M. Didier Gosuin.

**M. Didier Gosuin (MR).**- Nous avons bien écouté votre exposé qui n'est au fond qu'une longue litanie d'incapacités. Vous avez évoqué l'étroitesse de votre marge de manœuvre et certaines situations plus précises. Nous avons d'ailleurs également entendu longuement les doléances que vous exprimez à l'encontre des autres pouvoirs, notamment du fédéral. C'est toujours fort utile!

Certes, il faut obtenir le refinancement de notre Commission communautaire française. Mais notre critique essentielle porte sur ce qui a été entrepris depuis quatre ans. Combien de réunions communes avons-nous eues avec la Communauté française? Aucune dans cette enceinte, entre francophones! Et à présent, nous affichons bien évidemment à l'extérieur la volonté de dialogue.

Qu'avons-nous obtenu du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, où les ministres de la Commission communautaire française sont également présents et où le ministre des Finances ne veut rien entendre? A certains moments, il faut savoir s'imposer, dire "non" à certaines dépenses qui, en termes de priorité, ne sont pas équivalentes aux besoins exprimés dans les domaines sociaux ou dans ceux liés aux personnes handicapées.

Pendant quatre ans, vous êtes restés au balcon en répétant qu'il faut un refinancement, sans même chercher en votre sein et au sein de la Région de Bruxelles-Capitale les quelques moyens nécessaires pour donner un peu de souffle et d'espérance aux politiques francophones à Bruxelles.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**M. le Président.**- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).**- Mais que voilà un discours viril! Hélas, ce n'était pas celui tenu sous la précédente législature! Sous cette législature-ci, je vous rappelle que votre groupe y est allé de temps à autre de couplets pour le moins discordants, jusqu'à remettre en cause l'existence même de notre institution.

Il faut effectivement faire le maximum. Mais je constate que les choses ne sont pas si simples que cela. Si cette simplicité prévalait, peut-être que l'Orange bleue serait née et qu'un refinancement de la Commission communautaire française par le fédéral aurait pu être obtenu. Mais rien de tout cela ne s'est concrétisé!

En termes de solidarité vis-à-vis de la Communauté française, je pense que, dans l'ensemble et avec les Wallons, nous sommes allés au bout des possibilités de financement pur. Ce

qui reste à faire n'est pas négligeable et doit être réalisé: de meilleures collaborations et synergies pour dégager des économies d'échelle et des économies là où c'est possible. Néanmoins, l'on ne peut pas changer fondamentalement les équilibres entre les apports des uns et des autres pour faire face aux besoins de la Communauté française. Or, c'est bien de cela dont il s'agit.

Je souligne l'effort réalisé par le gouvernement. Je persiste à penser que ce qui est inquiétant, c'est l'érosion, année après année, des réserves de trésorerie sur lesquelles nous avons compté pour progresser. L'argent a filé de manière incontrôlée et très mal calculée sous l'ère de M. Draps, lors de la précédente législature.

Nous avons assisté à des histoires absolument aberrantes. Le ministre avait, par exemple, critiqué son administration après la publication d'un rapport de la Cour des comptes... mais sans prendre ensuite aucune mesure pour corriger la situation.

Il faut gérer rationnellement un secteur.

(Colloques)

**M. Didier Gosuin (MR).**- Regardez devant vous plutôt que dans le rétroviseur!

**M. Rudi Vervoort (PS).**- Mais c'est vous qui n'arrêtez pas de regarder dans le rétroviseur! Vous avez expliqué tout le bien que vous aviez accompli précédemment ...

**M. Didier Gosuin (MR).**- Vous étiez avec nous! Ne dites pas que tout va mal quand vous êtes au pouvoir!

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).**- Vous allez travailler ensemble bientôt ...

**Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).**- Je vois ce que vous faites quand vous êtes au pouvoir et ce que vous dites quand vous n'y êtes pas.

(Colloques)

**M. le Président.**- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).**- Je remercie d'abord la ministre pour l'ensemble de ses réponses, particulièrement complètes pour la question du tourisme.

Je reviendrai sur deux points. D'abord, à propos des personnes handicapées de grande dépendance, je voulais savoir si vous aviez pris des contacts avec le niveau bicommunautaire pour avancer sur cette question. Je n'ai pas entendu de réponse à ce propos. Une piste régionale est-elle envisageable?

J'ai bien entendu la liste des dix ou douze points que vous faites valoir auprès de vos futurs interlocuteurs fédéraux et il faudra continuer à insister sur ces revendications qui nous semblent particulièrement pertinentes. Ceci étant, nous sortons d'une rencontre à laquelle presque tous les groupes assistaient. Nous avons conclu cette réunion sur la nécessité de pouvoir nous retrouver, non plus de manière frontale mais autour d'une table.

A cet égard, je voulais vous demander, Madame la Ministre, de prendre une initiative qui consisterait à inviter un représentant par groupe politique, de la majorité et de l'opposition et un ou plusieurs représentants du GAMP et des associations concernées, afin que nous puissions échanger des idées et

explorer toutes les pistes de solutions qui sont systématiquement évoquées par les uns et les autres.

Cette simple suggestion me semble susceptible de permettre à tous ceux qui s'intéressent à ces enjeux et qui veulent les défendre de se sentir davantage impliqués en vue de trouver des solutions judicieuses.

Je terminerai en revenant sur l'atlas de la situation des personnes âgées en Région de Bruxelles-Capitale. Sa recommandation principale ne concerne pas les normes ou les critères mais la mise à disposition d'une information coordonnée sur les différents services. A ce propos, nous demandons qu'une attention soutenue soit accordée à ce conseil de l'atlas.

Pour le reste, je rejoins entièrement les propos de notre collègue Anne-Sylvie Mouzon qui en appelle - comme nous l'avons également fait hier à la tribune - à davantage de coopération et de synergies avec les autres entités. C'est le grand enjeu de la prochaine année.

**M. le Président.**- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo).**- Je remercie Mme Huytebroeck pour les réponses qu'elle a apportées, avec un bémol. En effet, M. Galand me signale une série de questions au sujet de l'enseignement auxquelles il n'a pas été répondue. Il interrogera Mme Dupuis à une autre occasion.

Je me retrouve davantage dans la dernière partie de votre réponse, à savoir votre volonté d'en appeler au fédéral et à la solidarité intrafrancophone. Vous avez sollicité la Région de Bruxelles-Capitale mais sans succès.

Il convient de poursuivre sur cette voie. Pourquoi les accords Beliris continuent-ils à participer à la construction de bâtiments? Pourquoi ne pas orienter davantage Beliris sur une voie sociale? Je suggère non pas d'abandonner certains outils qui sont nécessaires mais de faire intervenir d'autres institutions pour les financer.

Nous devons réfléchir ensemble - parlementaires de l'opposition et majorité, ministres et collaborateurs - aux pistes qui nous permettront d'avancer en termes de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes. A cet égard, je propose qu'une ou plusieurs réunions de commission du Budget soient consacrées à cette problématique.

**M. le Président.**- La parole est à la ministre, Mme Evelyne Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Budget.**- M. Gosuin fait preuve de mauvaise foi en déclarant qu'aucun objectif n'a été atteint en trois ans au niveau du budget ou des collaborations. Je puis lui assurer que nous avons finalisé des calculs de solde qui étaient pendant depuis de nombreuses années. Nous avons également récupéré 13 millions d'€ sur l'accord de coopération avec l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH). Il s'agit d'une somme qui n'était plus exploitée depuis plusieurs années.

Ont également été finalisés les budgets relatifs au comptage des élèves, à la sortie d'indivision d'un terrain, à la majoration de la dotation culture. Il s'agit d'un retard cumulé que nous avons dû récupérer.

Par rapport à la précédente législature, des dépenses qui n'étaient peut-être pas inutiles mais estimées disproportionnées

en regard des capacités budgétaires de la Commission communautaire française ont été restreintes.

Enfin, concernant la réforme globale, des avancées ont été réalisées dans les secteurs relatifs aux personnes handicapées et à l'enseignement de la Communauté française. Concernant le bicommunautaire et la problématique des personnes handicapées, l'augmentation du budget nous a permis de mettre en place l'opération-pilote sur le BAP que nous n'avions pu réaliser au niveau de la Commission communautaire française.

Votre proposition de créer un groupe de brainstorming nous permettrait effectivement de nous sentir moins isolés face à la problématique des personnes handicapées de grande dépendance. Je compte organiser une table ronde à ce propos, sur la lancée de la première édition organisée l'an dernier, afin de mutualiser nos efforts en prévision de l'organisation de cette journée.

**M. le Président.**- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.**- Comme le souligne M. du Bus de Warnaffe concernant l'atlas sur les personnes âgées, le secteur souhaite en effet une coordination plus efficace en termes d'échanges d'informations. Il s'agit d'un objectif que nous poursuivrons au niveau de la Commission communautaire française en étroite collaboration avec le bicommunautaire.

**M. le Président.**- La discussion générale conjointe est close.

#### *Examen des articles et des tableaux annexes*

#### **PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007**

**M. le Président.**- Nous passons à l'examen des articles des projets de décrets et de règlements ajustant le budget 2007.

Nous examinons en premier lieu les articles du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 [104 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

#### *Article premier*

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, § 1<sup>er</sup>, 121, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

**M. le Président.**- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

#### *Article 2*

Pour l'année budgétaire 2007, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à:

en milliers d'€

pour les recettes courantes	303.725,00
pour les recettes en capital	0,00
soit ensemble	303.725,00

conformément au tableau ci-annexé.

**M. le Président.**- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

#### *Article 3*

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

**M. le Président.**- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

#### *Tableau annexe*

**M. le Président.**- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

#### **PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007**

**M. le Président.**- Nous examinons à présent les articles du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 [105 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

#### *Article premier*

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3 de la Constitution.

**M. le Président.**- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 2*

Pour l'année budgétaire 2007, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à:

		en milliers d'€
pour les recettes courantes		13.396,00
pour les recettes en capital		0,00
soit ensemble		13.396,00

conformément au tableau ci-annexé.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 3*

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Tableau annexe*

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007**

**M. le Président.-** Nous passons à l'examen des articles du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 [106 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

*Article premier*

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, § 1<sup>er</sup>, 121, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 2*

Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2007 sont ajustés comme suit:

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	(en milliers d'€)
<i>Crédits non dissociés</i>			
Initiaux	311.541	311.541	
Premier ajustement	- 212	- 212	
Ajustés	311.329	311.329	
<i>Crédits années antérieures</i>			
Premier ajustement	+ 120	+ 120	
Ajustés	120	120	
<i>Crédits dissociés</i>			
Initiaux	3.299	3.692	
Premier ajustement	- 19	- 134	
Ajustés	3.280	3.558	
<b>TOTAUX</b>			
Initiaux	314.840	315.233	
Ajustés	314.729	315.007	
<i>Crédits années antérieures</i>			

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 3*

A l'article 10 du décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2007, il y a lieu d'ajouter les allocations de base suivantes:

21.10.21.01: intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs

21.10.41.01: remboursement de la dotation

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 4*

A l'article 11 du décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2007, il y a lieu d'ajouter les allocations de base suivantes:

22.20.00.01: Dépenses de toute nature relative à l'application de l'accord non marchand au secteur de la cohésion sociale

22.20.33.08: Subvention pour contrats communaux de cohésion sociale

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 5*

A l'article 12 du décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2007, il y a lieu de lire comme intitulé en face de l'allocation de base 26.10.01.01 "Projets innovants".

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 6*

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Tableau annexe et autres annexes*

**M. le Président.-** Au tableau annexe et autres annexes, le cabinet de la ministre en charge du Budget m'a fait savoir qu'il faut apporter une correction technique dans le tableau reprenant l'ajustement du budget 2007 du SBFPH. Il s'agit de deux allocations de base qui portaient le même numéro (AB 8.02.10). Il conviendra donc de lire:

"AB 8.02.10 - dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement grande dépendance

AB 8.02.11 - dépenses relatives à la création de places et au projet de répit pour les familles en attente de places".

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexe et les autres annexes tels que corrigés sont adoptés.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

**M. le Président.-** Nous examinons les articles du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 [107 (2007-2008) n° 1]

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

*Article premier*

Le présent règlement règle une matière visée à l'article 166, § 3, 1<sup>o</sup>, de la Constitution.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 2*

Conformément au tableau annexé au présent règlement, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2007 sont ajustés comme suit:

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	(en milliers d'€)
<i>Crédits non dissociés</i>			
Initiaux	15.062	15.062	
Premier ajustement	- 448	- 448	
Ajustés	14.614	14.614	
<i>Crédits années antérieures</i>			
<i>Crédits dissociés</i>			
<b>TOTAUX</b>			
Initiaux	15.062	15.062	
Ajustés	14.614	14.614	
<b>Crédits années antérieures</b>			

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 3*

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Tableau annexe*

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

**M. le Président.-** Nous examinons les articles du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 [109 (2007-2008) n° 1]

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

*Article premier*

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, paragraphe 1<sup>er</sup>, 121, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 2*

Pour l'année budgétaire 2008, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à:

en milliers d'€	
pour les recettes courantes	319.689,00
pour les recettes en capital	1.689,00
Total des recettes	321.378,00

conformément au tableau ci-annexé.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 3*

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 4*

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget réglementaire et par le budget décretal. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décretal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 5*

Le présent décret entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Tableau annexe*

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

## **PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

**M. le Président.-** Nous discutons à présent des articles du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 [110 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

### *Article premier*

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3 de la Constitution.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 2*

Pour l'année budgétaire 2008, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à:

en milliers d'€	
pour les recettes courantes	13.390,00
pour les recettes en capital	0,00
soit ensemble	13.390,00

conformément au tableau ci-annexé.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 3*

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 4*

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget réglementaire et par le budget décretal. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décretal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 5*

Le présent règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Tableau annexe*

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

## **PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

**M. le Président.-** Nous discutons ensuite des articles du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 [111 (2007-2008) n° 1]

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

*CHAPITRE 1<sup>er</sup>*  
*Dispositions générales*

*Article premier*

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 116, § 1<sup>er</sup>, 121, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 2*

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2008, des crédits s'élevant aux montants ci-après:

(en milliers d'€)		
Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	
Crédits non dissociés	319.445	319.445
Crédits dissociés	3.555	3.769
<b>TOTAUX</b>	<b>323.000</b>	<b>323.214</b>

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 3*

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 € peuvent être consenties aux comptables extraordinaire, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 € (TVA incluse).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 € et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 €.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peut également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 €.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 9.916 € (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.02.12.11 et 29.02.74.02.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 € peuvent être consenties aux comptables extraordinaire à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent:

- l'institut Emile GRYSON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière d'enseignement, des avances de fonds peuvent être consenties sur l'allocation de base 29.03.74.01 (achats de biens durables), à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 9.916 € (TVA incluse).

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaire sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 49.600 € (TVA incluse).

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.200.000 €, peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire (25.00.12.03).

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 6.500 € (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.00.12.11 et 21.00.74.01.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 20.500 € (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.03.12.01.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 4*

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2<sup>o</sup> de ladite loi peuvent servir à payer les subventions pour le service de télévigilance en 22.10.33.04.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 5*

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base: 21.00.11.03, 21.00.11.04, 22.32.11.01, 25.00.11.04, 26.20.11.01, 29.02.11.01, 29.03.11.01, 29.03.11.02 et 29.03.11.04 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 6*

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, Le crédit de l'allocation de base 26.10.01.01 peut être redistribué, après accord du Ministre compétent et du Ministre du budget, vers les allocations de base de la division 26 du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Par dérogation à l'article 15 sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.00.01.05 "Accords du non-marchand" peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décrétal de la Commission communautaire française.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 8*

Par dérogation à l'article 40, § 1<sup>er</sup>, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 9*

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 10*

Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base:

- 27.01.43.03 Dotation à la Société Publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois (SPABS)
- 27.06.43.23 Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
- 27.06.63.22 Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
- 27.07.21.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (intérêts)
- 27.07.91.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (amortissements)

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base:

- 21.00.11.05 Frais liés au personnel (cotisations pour la tutelle médicale et la prime syndicale, titres-repas, abonnements STIB, SNCB ...)

- 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
  - 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
  - 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
  - 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (frais bancaires)
  - 21.10.21.01 Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs
  - 21.10.41.01 Remboursement de la dotation
  - 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales...)
  - 29.03.11.05 Frais liés au personnel (titres-repas...)
  - 30.00.01.01 Dépenses de toute nature relatives à "Annoncer la couleur" et au "Centre européen de langue française" pour les frais de rémunération (uniquement)
- Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base:
- 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
  - 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
  - 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
  - 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
  - 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
- peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.
- Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traitement à des personnes non soumises au régime de la TVA imputées aux allocations de base:
- 21.00.12.04 Frais de formation et d'information du personnel (Commission d'évaluation de l'acquis, honoraires des formateurs)
  - 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à l'évaluation, Commission relative à la publicité des actes administratifs)
  - 22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)
  - 22.20.12.02 Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales

	et leur cohabitation (Comité d'experts – Secteur de l'insertion sociale)
23.10.12.01	Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)
24.00.12.01	Prestations de tiers, frais de mission (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)
29.03.12.11	Dépenses de fonctionnement des Ecoles de la Commission communautaire française hors Haute Ecole (enseignement – jury d'examen, conférences, leçons didactiques)
	La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée et à l'Institut Bruxellois francophone pour la formation professionnelle, imputée à l'allocation de base:
21.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiment
22.33.41.03	Dotation au Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées
22.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiment – Personnes handicapées
22.50.61.36	Dotation au SGS Bâtiment – Cohésion sociale
22.50.61.37	Dotation au SGS Bâtiment – Action sociale
23.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiment
24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiment
26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
26.10.45.24	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE sur la mobilité
26.20.41.03	Subvention de fonctionnement à l'Institut de la Formation Permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
26.20.41.31	Dotation au SGS – Formation PME
26.30.43.05	Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels) – IBFFP
26.30.43.06	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics – IBFFP
28.00.61.35	Dotations au SGS Bâtiment
29.02.61.35	Dotations au SGS Bâtiment
29.03.61.35	Dotations au SGS Bâtiment
30.02.61.35	Dotations au SGS Bâtiment

peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### Article 11

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux:

01.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de cabinet du Président du Collège
02.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de cabinet du Membre du Collège
03.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de cabinet du Membre du Collège
04.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de cabinet du Membre du Collège
05.00.11.02	Traitements et indemnités du personnel de cabinet du Membre du Collège
21.00.01.03	Dépenses de toute nature relative à l'accord non marchand
21.00.11.03	Rémunération du personnel statutaire
21.00.11.04	Rémunération du personnel contractuel
21.00.11.05	Frais liés au personnel
21.00.11.08	Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-Commission communautaire française
21.00.11.09	Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-Province de Brabant
21.00.11.10	Primes de responsabilisation
21.00.11.11	Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
21.00.11.20	Dépenses relatives aux pensions des agents ex-Province de Brabant admis à la retraite avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1995
21.00.11.21	Indemnités résultant de la responsabilité de la Commission communautaire française à l'égard de son personnel
21.00.12.01	Dépenses liées aux frais de parcours
21.00.12.03	Frais de gestion du personnel
21.00.12.04	Frais de formation et d'information du personnel
21.00.12.05	Frais liés à l'informatisation de l'administration
21.00.12.09	Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonctionnement
21.00.12.11	Frais de fonctionnement

**C.R. N° 4 (2007-2008)**

21.00.12.13	Frais de location simple (leasing opérationnel)	25.00.11.04	Rémunération du personnel d'accompagnement (Transports scolaires)
21.00.74.01	Dépenses patrimoniales	25.00.12.03	Frais de transport (Transports scolaires)
21.00.74.02	Achat de matériel informatique et bureautique	25.00.12.11	Dépenses de toute nature relatives aux Transports scolaires
22.10.33.03	Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	26.10.33.02	Décret du 27.04.1995 – agrément et fonctionnement de base
22.10.33.04	Subventions pour les services de télévigilance	26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP
22.10.33.05	Subvention à l'asbl "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
22.10.33.06	Subvention aux maisons d'accueil	26.20.11.01	Rémunération du personnel du service à gestion séparée – Service Formation PME
22.10.33.07	Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	27.01.12.11	Frais de fonctionnement (bâtiments scolaires)
22.10.53.01	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale	29.02.11.01	Rémunération du personnel Complexe sportif
22.20.00.01	Dépenses de toute nature relative à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	29.02.12.11	Dépense de fonctionnement Complexe sportif
22.20.33.04	Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	29.03.11.01	Rémunération du personnel hors Haute Ecole
22.20.33.08	Subvention pour contrats communaux de cohésion sociale	29.03.11.02	Rémunération du personnel Haute Ecole
22.20.43.05	Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	29.03.11.04	Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires
22.32.11.01	Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire	29.03.11.05	Frais liés au personnel
22.40.33.12	Subventions aux services d'aide aux familles	29.03.11.21	Indemnités résultant de la responsabilité de la Commission communautaire française à l'égard de son personnel
22.40.33.13	Subventions aux centres de planning familial	29.03.12.10	Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires
22.40.33.15	Formation d'aides familiales	29.03.12.11	Dépenses de fonctionnement des écoles de la COCOF, hors Haute-Ecole
23.10.33.11	Subvention à l'asbl "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	29.03.12.12	Frais de gestion du personnel
23.20.33.04	Subventions aux services de santé mentale	30.00.01.01	Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral "Annoncer la couleur" et au "Centre européen de Langue française"
23.20.33.05	Subventions aux centres de télé-accueil	30.00.01.02	Frais liés à l'immeuble à Paris
23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jour	30.00.12.00	Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet
23.20.33.09	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	30.00.12.01	Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques (Relations Internationales)
23.20.33.10	Subventions aux centres de coordination	30.00.33.01	Subventions aux associations (Relations internationales)
23.20.33.15	Subventions aux Associations de santé intégrée	30.01.12.01	Promotion, publication, diffusion (Politique générale)
23.20.33.16	Subvention aux services actifs en matière de toxicomanie	30.01.33.01	Subventions de politique générale
24.00.12.01	Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Tourisme)	<b>M. le Président.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)</b>	
24.00.12.02	Promotion, publication, diffusion (Tourisme)	Personne ne demandant la parole, il est adopté.	

<i>Article 12</i>		
Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après:		
21.00.01.03	Dépenses de toute nature relatives à l'accord non-marchand	22.33.41.03 Dotation au SGS – Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH)
21.00.01.04	Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	22.40.33.14 Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)
21.00.01.05	Accord non marchand (ACS)	22.40.33.15 Formation d'aides familiales
21.00.33.01	Dotation au Service social	22.40.33.16 Subvention aux services Espace – Rencontre
21.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments	22.40.33.17 Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 <sup>ème</sup> âge
22.10.33.01	Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3 <sup>ème</sup> âge	22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées
22.10.33.04	Subventions pour les services de télévigilance	22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiments – Cohésion sociale
22.10.33.05	Subvention à l'asbl "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	22.50.61.37 Dotation au SGS Bâtiments – Action sociale
22.10.33.07	Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	22.50.63.24 Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de camping pour nomades
22.10.33.08	Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	23.10.33.01 Subventions pour recherches dans le domaine de la santé
22.10.53.01	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale	23.10.33.06 Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale
22.20.00.01	Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	23.10.33.11 Subvention à l'asbl "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"
22.20.33.02	Subvention à "Lire et Ecrire" dans le cadre du plan Bruxellois pour l'alphabetisation	23.10.33.13 Subventions pour des initiatives en matière de santé
22.20.33.03	Cofinancement du Fipi associatif	23.10.33.14 Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé
22.20.33.04	Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	23.10.41.01 Coopération avec l'Etat fédéral et/ou entités fédérées
22.20.33.05	Subventions à l'asbl "Centre bruxellois d'actions interculturelles"	23.20.33.06 Subvention au service intégré de soins à domicile
22.20.33.06	Subventions au centre régional d'appui	23.20.33.08 Subventions aux centres de soins de jours
22.20.33.07	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	23.20.33.18 Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé
22.20.33.08	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	23.20.53.01 Subvention pour l'informatisation des services agréés en Santé
22.20.33.09	Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale	23.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
22.20.43.05	Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	24.00.01.01 Mise en œuvre du plan Tourisme 2006-2016
22.32.41.31	Dotation au SGS – Centre Etoile Polaire	24.00.33.02 Subventions aux associations actives en matière de tourisme
		24.00.43.01 Subvention de fonctionnement à l'OPT
		24.00.43.02 Subventions à l'OPT pour les missions spécifiquement bruxelloises
		24.00.52.03 Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)

**C.R. N° 4 (2007-2008)**

24.00.52.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)	26.20.45.23	Contribution de la Commission communautaire française au financement du "Service francophone des métiers et qualification"
24.00.53.01	Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes	26.20.85.50	Préfinancement "Fonds social Européen" de l'EFPME
24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments	26.30.43.05	Subventions à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement et ses actions de formation
24.00.63.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur public)	26.30.43.05	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés
26.10.01.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	27.01.43.03	Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois
26.10.33.01	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA à des actions d'insertion professionnelle	27.06.43.23	Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
26.10.33.03	Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture	27.06.63.22	Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	28.00.52.02	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 1 <sup>er</sup> avril 1977)
26.10.33.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socioprofessionnelle	28.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
26.10.33.07	Subventions à la FeBISP	29.02.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
26.10.33.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés	29.03.12.01	Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'Enseignement
26.10.33.09	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	29.03.33.01	Création d'un Centre de technologies avancées
26.10.33.10	Frais de gestion de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	29.30.43.05	Subventions de fonctionnement à la Haute Ecole Lucia de Brouckère
26.10.33.11	Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socioprofessionnelle	29.03.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	30.00.33.01	Subventions aux associations (Relations internationales)
26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	30.00.45.01	Transfert au CGRI
26.10.45.24	Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence FSE sur la mobilité	30.01.33.01	Subventions de politique générale
26.10.45.25	Contribution de la Commission communautaire française au service francophone des métiers et qualifications	30.02.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
26.10.85.50	Préfinancement "Fonds social européen" des OISP agréés	<b>M. le Président.</b> - Quelqu'un demande-t-il la parole? ( <i>Non</i> )	
26.20.33.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	Personne ne demandant la parole, il est adopté.	
26.20.41.03	Subside de fonctionnement à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises		
26.20.41.31	Dotation au SGS – Service Formation PME		

*Article 13*

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française:

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite

société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;

- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

## *CHAPITRE II Services à gestion séparée*

### *Article 14*

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées – pour l'année budgétaire 2008 annexé au présent décret.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 15*

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire – pour l'année budgétaire 2008 annexé au présent décret.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 16*

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2008 annexé au présent décret.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 17*

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2008 annexé au présent décret.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

## *Chapitre III Organisme d'intérêt public*

### *Article 18*

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2008.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 19*

Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Tableau annexe et autres annexes*

Concernant le tableau annexe et autres annexes, le cabinet de la ministre en charge du Budget m'a fait savoir qu'il faut apporter une correction technique dans le tableau reprenant le budget initial 2008 du SBFPH. Il s'agit de deux allocations de base qui portaient le même numéro (AB 8.02.10). Il conviendra donc de lire:

"AB 8.02.10 - dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement grande dépendance.

AB 8.02.11 - dépenses relatives à la création de places et au projet de répit pour les familles en attente de places".

**Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)**

Personne ne demandant la parole, le tableau annexe et les autres annexes tels que corrigés sont adoptées.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

## **PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

**M. le Président.-** Nous discutons ensuite des articles du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 [112 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ont été adoptés en commission. Il n'y a pas d'amendement.

### *Article premier*

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3 de la Constitution.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

### *Article 2*

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2008, des crédits s'élevant aux montants ci-après:

		(en milliers d'€)
	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits non dissociés	15.194,00	15.194,00
Crédits dissociés		
<b>TOTAUX</b>	<b>15.194,00</b>	15.194,00

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 3*

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 € peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 € (TVA incluses).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 € et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 €.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peut également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 €.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 4*

Par dérogation à l'article 40, § 1<sup>er</sup>, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 5*

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 6*

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent règlement et relatives aux:

- 10.00.11.03 Rémunération du personnel statutaire
- 10.00.11.04 Rémunération du personnel contractuel
- 10.00.11.05 Frais liés au personnel
- 10.00.11.06 Provision de pension
- 10.00.11.30 Pensions pour cause d'inaptitude
- 10.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- 10.00.12.02 Frais de gestion du personnel
- 10.00.12.03 Frais de formation et d'information du personnel

- 10.00.12.04 Frais liés à l'informatisation de l'administration
- 10.00.12.11 Frais de fonctionnement
- 10.00.12.12 Frais de location (loyers)
- 10.00.12.13 Frais de location simple (photocopieurs...)
- 10.00.74.01 Dépenses patrimoniales
- 10.00.74.02 Achat de matériel informatique et bureautique
- 11.30.12.02 Promotion de l'enseignement, diffusion et publication
- 11.61.12.02 Dépenses de promotion, diffusion et publication
- 11.61.33.01 Subventions aux associations (activités parascalaires à caractère pédagogique).

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

*Article 7*

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le règlement et reprises ci-après:

- 10.00.33.01 Subvention au Service social
- 11.11.33.01 Subventions aux associations (secteur privé)
- 11.11.33.03 Subventions en faveur des arts du cirque
- 11.11.33.04 Subvention à l'asbl C.F.C. Editions
- 11.11.33.21 Infrastructures culturelles – subvention pour intérêts
- 11.11.43.01 Subventions aux associations (secteur public)
- 11.11.43.20 Soutien aux maisons locales des cultures
- 11.11.53.21 Infrastructures culturelles – subvention pour amortissements
- 11.11.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 11.12.33.01 Subventions aux associations (danse, musique, théâtre)
- 11.12.33.02 Subventions aux associations (actives en matière de théâtre pour le jeune public)
- 11.13.33.01 Subventions aux associations (livre, littérature et langue française)
- 11.13.33.02 Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture
- 11.13.43.00 Subventions pour le fonctionnement, les activités et l'achat de livres destinées au Centre de littérature de Jeunesse de langue française de Bruxelles
- 11.13.43.22 Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales

- 11.13.63.21 Subventions d'investissement aux bibliothèques communales
- 11.13.63.22 Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères
- 11.14.33.01 Subventions aux associations (folklore, tourisme)
- 11.15.33.01 Subventions aux associations (arts plastiques, musées)
- 11.15.33.02 Subventions à l'asbl CIVA
- 11.16.33.01 Subventions aux associations (audiovisuel)
- 11.16.33.02 Subvention Télé-Bruxelles
- 11.16.33.03 Subvention extraordinaire à Télé-Bruxelles
- 11.16.33.04 Partenariat rédactionnel de Télé-Bruxelles avec Radio Bxl/Le Soir
- 11.17.33.01 Subventions aux associations (centres culturels)
- 11.17.33.02 Subventions aux Halles de Schaerbeek
- 11.21.33.01 Subventions aux associations en matière de jeunesse
- 11.21.33.02 Subventions aux associations en matière de ludothèques
- 11.21.33.03 Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse
- 11.21.52.01 Subventions pour aménagement ou amélioration des installations (jeunesse, ludothèque)
- 11.22.33.01 Subventions aux associations (sports)
- 11.22.33.02 Subventions aux clubs sportifs
- 11.22.33.03 Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe
- 11.23.33.01 Subventions aux associations (petite enfance)
- 11.30.33.01 Subventions aux associations – secteur privé (éducation à la culture)
- 11.41.33.01 Subventions aux associations en matière d'éducation permanente
- 11.41.33.02 Subventions aux associations d'éducation permanente
- 11.61.33.01 Subventions aux associations (activités parascolaires à caractère pédagogique).

**M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, il est adopté.

#### Article 8

La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée, imputée à l'allocation de base:

- 11.11.61.35 Dotation au SGS Bâtiment peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.
- M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*) Personne ne demandant la parole, il est adopté.

#### Article 9

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*) Personne ne demandant la parole, il est adopté.

#### Tableau annexe

- M. le Président.-** Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*) Personne ne demandant la parole, il est adopté. Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu à l'heure convenue.

*La séance plénière est suspendue à 15h41.*

*La séance plénière est reprise à 16h03.*

### VOTES RÉSERVÉS

#### BUDGET 2008 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

##### *Vote nominatif*

**M. le Président.-** Nous allons procéder au vote relatif au projet de budget 2008 du Parlement francophone bruxellois [II (2007-2008) n° 1].

Tous les tableaux ayant été adoptés, nous votons sur l'ensemble.

- Il est procédé au vote.

60 membres ont pris part au vote.

60 membres ont voté oui.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourcy, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Carine Vyghen, Alain Zenner, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Dominique Braeckman, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Pesztat, Paul Arku, Guy Hance, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

AJUSTEMENT DU BUDGET 2007 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le Président.**- Nous allons procéder au vote relatif au projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 [104 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ayant été adoptés, nous votons sur l'ensemble.

- Il est procédé au vote.

61 membres ont pris part au vote.

37 membres ont voté oui.

24 membres ont voté non.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourty, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Danielle Caron, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Dominique Braeckman, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Carine Vyghen, Alain Zenner, Paul Arku, Guy Hance, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, le projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 est adopté.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le Président.**- Nous allons procéder au vote relatif au projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 [106 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ayant été adoptés, nous votons sur l'ensemble.

- Il est procédé au vote

61 membres ont pris part au vote.

37 membres ont voté oui.

24 membres ont voté non.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourty, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Danielle Caron, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Dominique Braeckman, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Carine Vyghen, Alain Zenner, Paul Arku, Guy Hance, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le Président.**- Nous allons procéder au vote relatif au projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 [105 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ayant été adoptés, nous votons sur l'ensemble.

- Il est procédé au vote.

61 membres ont pris part au vote.

37 membres ont voté oui.

24 membres ont voté non.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourty, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Danielle Caron, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Dominique Braeckman, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg,

Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Carine Vyghen, Alain Zenner, Paul Arku, Guy Hance, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

**PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007**

***Vote nominatif sur l'ensemble***

**M. le Président.**- Nous allons procéder au vote relatif au projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 [107 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ayant été adoptés, nous votons sur l'ensemble.

- Il est procédé au vote.

61 membres ont pris part au vote.

37 membres ont voté oui.

24 membres ont voté non.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourcy, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Olivia P'tito, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Danielle Caron, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Dominique Braeckman, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Carine Vyghen, Alain Zenner, Paul Arku, Guy Hance, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

<b>BUDGET 2008</b>
<b>DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE</b>

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

***Vote nominatif sur l'ensemble***

**M. le Président.**- Nous allons procéder au vote relatif au projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 [109 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ayant été adoptés, nous votons sur l'ensemble.

- Il est procédé au vote.

62 membres ont pris part au vote.

38 membres ont voté oui.

24 membres ont voté non.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourcy, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Olivia P'tito, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Danielle Caron, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Dominique Braeckman, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Carine Vyghen, Alain Zenner, Paul Arku, Guy Hance, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES  
DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

***Vote nominatif sur l'ensemble***

**M. le Président.**- Nous allons procéder au vote relatif au projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 [111 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ayant été adoptés, nous votons sur l'ensemble.

- Il est procédé au vote.

62 membres ont pris part au vote.

38 membres ont voté oui.

24 membres ont voté non.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourty, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Olivia P'tito, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Danielle Caron, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Hamza Fassi-Fihri, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Dominique Braeckman, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Carine Vyghen, Alain Zenner, Paul Arku, Guy Hance, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

**PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET  
MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

***Vote nominatif sur l'ensemble***

**M. le Président.**- Nous allons procéder au vote relatif au projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 [110 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ayant été adoptés, nous votons sur l'ensemble.

- Il est procédé au vote.

63 membres ont pris part au vote.

39 membres ont voté oui.

24 membres ont voté non.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourty, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Olivia P'tito, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Danielle Caron, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Hamza Fassi-Fihri, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Dominique Braeckman, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Carine Vyghen, Alain Zenner, Paul Arku, Guy Hance, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

**PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES  
DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

***Vote nominatif sur l'ensemble***

**M. le Président.**- Nous allons procéder au vote relatif au projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 [112 (2007-2008) n° 1].

Tous les articles ayant été adoptés, nous votons sur l'ensemble.

- Il est procédé au vote.

64 membres ont pris part au vote.

40 membres ont voté oui.

24 membres ont voté non.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourty, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Olivia P'tito, Souad Razzouk, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Danielle Caron, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Hamza Fassi-Fihri, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Alain Destexhe,

Vincent De Wolf, Willem Draps, Dominique Dufourny, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Carine Vyghen, Alain Zenner, Paul Arku, Guy Hance, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

## CLÔTURE

**M. le Président.**- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

Bonnes fêtes de fin d'année.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

*La séance plénière est levée à 16h10.*

Membres du Parlement présents à la séance: MM. Arku, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Chahid, Daems, Daïf, de Clippele, De Coster, Decourty, Mmes De Galan, de Groote, M. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Delforge, MM. de Lobkowicz, de Patoul, Mme Derbaki Sbaï, MM. Destexhe, De Wolf, Diallo, Doulkeridis, Doyen, Draps, du Bus de Warnaffe, Mme Dufourny, M. El Ktibi, Mmes El Yousfi, Emmery, M. Fassi-Fihri, Mmes Fiszman, Fremault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Hance, Mmes Hasquin-Nahum, Jamoulle, MM. Lahlali, Leduc, Mme Lemesre, MM. Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Molenberg, Moussaoui, Mouzon, Payfa, Persoons, MM Peszat, Pivin, Mmes P'tito, Razzouk, M. Romdhani, Mmes Rorive, Rousseaux, Schepmans, M. Tomas, Mme Van Nieuwenhoven, M. Vervoort, Mme Vyghen, M. Zenner.

Membres du gouvernement présents à la séance: Mme Huytebroeck, M. Kir.

**ETAT DE L'ARRIÉRÉ DES TRAVAUX DES COMMISSIONS (ART. 22.5)**

**Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires**

Avis sur la coopération entre les collectivités politiques fédérées de l'espace francophone belge et l'état des lieux de l'exercice des compétences transférées en 1993 par la Communauté française à la Région wallonne et la Commission communautaire française

**Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire**

Auditions relatives au tourisme

**Commission de la Santé**

Proposition de résolution visant à garantir la prise en charge et le suivi des patients atteints par la tuberculose, déposée par MM. Serge de Patoul, Mahfoudh Romdhani et Paul Galand 8 (2004-2005) n° 1

Rapport d'activités pour l'année 2006 du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, *transmis au Parlement francophone bruxellois conformément à l'article 5bis du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé*

Proposition de résolution relative à la santé mentale et aux drogues et assuétudes, déposée Mme Magda De Galan, M. André du Bus de Warnaffe et Mme Dominique Braeckman [95 (2006-2007) n° 1]

**Commission des Affaires sociales**

Auditions relatives aux centres de planning familial

Rapport d'activités pour l'année 2006 du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, *transmis au Parlement francophone bruxellois conformément à l'article 5bis du décret du 5 juin 1997 portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé*

**ANNEXE 2**

**PROJETS DE DÉCRETS ET DE RÈGLEMENTS AJUSTANT LES BUDGETS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007 (EN MILLIERS D'€)**

---

**TABLEAU ANNEXE AU PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007**

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2007	Ajustement 2007	Ajusté 2007
<b>TITRE I RECETTES COURANTES</b>				
06.02	Recettes diverses	421,00		421,00
06.03	Recettes du Complexe sportif	421,00		421,00
06.04	Remboursement de traitements	100,00		100,00
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	744,00		744,00
06.07	Recettes propres de l'IPHOV	50,00		50,00
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	712,00		712,00
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Etoile Polaire	42,00		42,00
29.02	Intérêts financiers	500,00		500,00
39.10	Subside Européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement	68,00		68,00
46.50	Recettes liées à l'enseignement	2.887,00		2.887,00
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7 §§1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III du 22.7.1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	83.492,00	- 557,00	83.309,00
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	1.637,00	- 3,00	1.634,00
49.24	Dotation Relations internationales	310,00		310,00
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté Française	114,00	- 114,00	0,00
49.26	Recettes Loterie Nationale	1.652,00		1.652,00
49.28	Subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens	377,00		377,00
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	142.846,00		142.846,00
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	29.900,00		29.900,00
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales (hors culture)	8.741,00		8.741,00
49.35	Versements divers	2.000,00		2.000,00
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	23.880,00		23.880,00

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2007	Ajustement 2007	Ajusté 2007
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne "Annoncer la couleur"	103,00		103,00
89.13	Remboursement dotation SGS Bâtiments	2.840,00		2.840,00
89.50	Remboursement du préfinancement "Fonds social européen"	0,00		0,00
89.51	Remboursement du préfinancement FSE pour IFPME	188,00		188,00
	<b>Total recettes courantes</b>	<b>304.399,00</b>	<b>- 674,00</b>	<b>303.725,00</b>

**TITRE II**  
**RECETTES DE CAPITAL**

76.11	Vente de terrains	0,00		0,00
76.30	Vente de bâtiments	0,00		0,00
	<b>Total recettes de capital</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>304.399,00</b>	<b>- 674,00</b>	<b>303.725,00</b>

**TABLEAU ANNEXE AU PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007**

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE B. Cerexhe										
Prog. 0:										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	cnd caa	269	269		-6 6	263 6
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd	43	43			43
Dépenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd	7	7			7
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd caa	319 0	319 0	0 0	-6 6	313 6
<b>Totaux pour la division organique 1</b>					cnd caa	319 0	319 0	0 0	-6 6	313 6
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE CH. Picqué										
Prog. 0:										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2	0	0	11.02	cnd	143	143			143
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	cnd	28	28			28
Dépenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01	cnd	18	18			18
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	189	189	0	0	189
<b>Totaux pour la division organique 2</b>					cnd	189	189	0	0	189

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E. Huytebroeck										
Prog. 0:										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	cnd	151	151			151
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	cnd	33	25	8		33
Dépenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd	5	13	-8		5
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	189	189	0	0	189
<b>Totaux pour la division organique 3</b>					cnd	189	189	0	0	189
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE F. Dupuis										
Prog. 0:										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	cnd	199	189			189
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd	5	5			5
Dépenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd	0	0			0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	204	194	0	0	194
<b>Totaux pour la division organique 4</b>					cnd	204	194	0	0	194
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E. Kir										
Prog. 0:										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	cnd	186	186			186
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	cnd	24	24			24
Dépenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd	4	4			4
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	214	214	0	0	214
<b>Totaux pour la division organique 5</b>					cnd	214	214	0	0	214

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.										
Prog. 0:										
Dotation a l'Assemblée	6	0	0	01.01	cnd	4.059	2.223		490	2.713
Avance récupérable à l'A.C.C.F	6	0	0	85.01	cnd	0	0			0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	4.059	2.223	0	490	2.713
<b>Totaux pour la division organique 6</b>					cnd	4.059	2.223	0	490	2.713
Division 21 ADMINISTRATION										
Prog. 0: SUBSISTANCE										
Dépenses de toute nature relative a l'accord non marchand	21	0	0	01.03	cnd caa	119 25	120			120 0
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	ce co	2.667 2.541	2.950 2.822		-60	2.950 2.762
Accord non-marchand (ACS)	21	0	0	01.05	cnd	500	500			500
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06	ce co	0 0	60 30			60 30
Rémunérations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	10.900	11.810		30	11.840
Rémunérations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	3.410	3.420		-720	2.700
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd	726	740		-15	725
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CCF.	21	0	0	11.08	cnd	1.183	571		450	1.021
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	cnd	2.856	2.750		-14	2.736
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	cnd	6	6			6
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	65	65		39	104
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	1.138	1.128			1.128
Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	cnd	125	40			40

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd	50	50			50
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	505	500		15	515
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04	cnd	112	112			112
Frais liés à l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	639	640		145	785
Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonct.	21	0	0	12.09	cnd	86	88			88
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd	1.245	1.378			1.378
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd	18	0			0
Frais de location simple (leasing opérationnel)	21	0	0	12.13	cnd	70	83			83
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd caa	40 6	40			40 0
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd caa	40	40		-30	10 0
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	cnd	650	656			656
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	cnd	747	755			755
Dépenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd	160	100			100
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	93	100			100
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03	cnd	38	30			30
Investissement matériel roulant	21	0	0	74.10	cnd	22	0			0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd co ce caa	25.543 2.571 2.727 31	25.722 2.852 3.010 0	0 0 0 0	-100 -60 0 0	25.622 2.792 3.010 0
Prog. 1: DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE										
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs	21	1	0	21.01	cnd	0	0		22	22
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01	cnd	0	0		14	14

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd	0	0	0	36	36
<b>Totaux pour la division organique 21</b>					cnd	25.543	25.722	0	-64	25.658
					co	2.571	2.852	0	-60	2.792
					ce	2.727	3.010	0	0	3.010
					caa	31	0	0	0	0
Division 22 AIDE AUX PERSONNES										
Prog. 1: ACTION SOCIALE										
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	22	1	0	12.01	cnd	37	37		-19	18
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41	41		-28	13
Subventions a des organismes d'aide sociale, familiale, 3e age	22	1	0	33.01	cnd	494	500	50		550
					caa	10			1	1
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2.502	2.600			2.600
Frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et frais d'un système de télévigilance	22	1	0	33.04	cnd	115	115	-50	-10	55
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	cnd	42	42			42
Subventions aux maisons d'accueil	22	1	0	33.06	cnd	7.804	8.077			8.077
Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	386	398			398
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	cnd	30	30			30
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135	135			135
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd	11.586	11.975	0	-57	11.918
					caa	10	0	0	1	1

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Prog. 2: COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES										
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	cnd caa	550	1.050		-34 17	1.016 17
Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	cnd	24	99	-5	-15	79
Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	33.04	cnd caa	919 0	857 0		15	857 15
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	33.05	cnd	143	145			145
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06	cnd	200	204	5		209
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	cnd	1.390	1.418			1.418
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	cnd caa	5.560	5.672			5.672 57
Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	cnd	427	433			433
Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	43.05	cnd caa	454	439		20	439 20
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd caa	9.667 0	10.317 0	0 0	-49 109	10.268 109
Prog. 3: PERSONNES HANDICAPEES										
Act. 2: SERVICE A GESTION SEPARÉE CENTRE ETOILE POLAIRE										
Rémunération du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	cnd	630	695			695
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2	41.31	cnd	689	754			754
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd	1.319	1.449	0	0	1.449

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Act. 3: SERVICE A GESTION SEPARÉE SBFPH.										
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.02	cnd	117	117		30	147
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03	cnd	99.870	101.510		1.632	103.142
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd	99.987	101.627	0	1.662	103.289
<b>Totaux pour le programme 3</b>					cnd	101.306	103.076	0	1.662	104.738
Prog. 4: FAMILLE										
Subventions aux services d'aide aux familles	22	4	0	33.12	cnd	23.873	23.710		-292	23.418
Subventions aux centres PMF	22	4	0	33.13	cnd	5.272	5.697			5.697
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd	75	79			79
Formation d'aides familiales	22	4	0	33.15	cnd	255	301	-42		259
Subventions aux services Espace-Rencontre	22	4	0	33.16	cnd	239	239			239
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	cnd	292	251	42		293
<b>Totaux pour le programme 4</b>					cnd	30.006	30.277	0	-292	29.985
Prog. 5: INFRASTRUCTURES SOCIALES										
Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	2	2			2
Dotation au SGS Bâtiment- Personnes handicapées	22	5	0	61.35	cnd	922	1.200		-99	1.101
Dotation au SGS Bâtiment- Cohésion sociale	22	5	0	61.36	cnd	100	100		-100	0
Dotation au SGS Bâtiment- Action Sociale	22	5	0	61.37	cnd	895	1.668		-100	1.568
Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades	22	5	0	63.24	cnd	13	13		-13	0
<b>Totaux pour le programme 5</b>					cnd	1.932	2.983	0	-312	2.671
<b>Totaux pour la division organique 22</b>					cnd caa	154.497 10	158.628 0	0 0	952 110	159.580 110

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Division 23 SANTE										
Prog. 1: SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE										
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	23	1	0	12.01	cnd	62	62			62
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd	69	69			69
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd	12	12			12
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	cnd	66	59			59
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	cnd	84	84			84
Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	cnd	89	89			89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	cnd	1.020	990		30	1.020
Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé	23	1	0	33.14	cnd	105	105			105
Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	cnd	15	22			22
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd	1.522	1.492	0	30	1.522
Prog. 2: SERVICES AMBULATOIRES										
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	cnd	12.010	12.410		-100	12.310
Subventions aux centres de télé-accueil	23	2	0	33.05	cnd	710	783		-45	738
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	50	50			50
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0	33.08	cnd	28	28			28
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	717	964		-98	866
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	cnd	1.232	1.328		-68	1.260
Subventions aux Associations de santé intégrée	23	2	0	33.15	cnd	2.110	2.292		-36	2.256
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	3.470	3.745		-125	3.620
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	23	2	0	33.17	cnd caa	265 5	157			157 0

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23	2	0	33.18	cnd	510	550			550
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé	23	2	0	53.01	cnd	0	0			0
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd caa	21.102 5	22.307 0	0 0	-472 0	21.835 0
Prog. 5: INFRASTRUCTURES										
Honoraires, frais d'études, et documentation ...	23	5	0	12.01	cnd	0	0			0
Dotations au S.G.S. Bâtiment	23	5	0	61.35	cnd	554	540			540
<b>Totaux pour le programme 5</b>					Cnd	554	540	0	0	540
<b>Totaux pour la division organique 23</b>					cnd caa	23.178 5	24.339 0	0 0	-442 0	23.897 0
Division 24 TOURISME										
Prog. 0: mise en œuvre du Plan Tourisme 2006-2016	24	0	0	01.01	cnd	0	300	-300		0
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	24	0	0	12.01	cnd	58	65	51		116
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd	123	70	24		94
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	ce co	26 31	68 36	11 -4		79 32
Subventions aux associations actives en matière de tourisme	24	0	0	33.02	cnd	1.791	1.370	335		1.705
Subventions de fonctionnement à l'O.P.T.	24	0	0	43.01	cnd	4.326	4.386	-590		3.796
Subvention à l'Office de Promotion du Tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises	24	0	0	43.02	cnd	0	0	480		480
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	52.03	ce co	0 300	0 450			0 450
Subventions d'équipement touristique (secteur privé)	24	0	0	52.04	ce co	77 0	0 0			0 0

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Primes a la création et la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd	20	20		-3	17
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	cnd	156	183		-36	147
Subventions d'équipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	ce co	11 10	10 10			10 10
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	ce co	26 25	58 34	-11	-7	47 27
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd co ce	6.474 366 140	6.394 530 136	0 0 0	-39 -11 0	6.355 519 136
<b>Totaux pour la division organique 24</b>					cnd co ce caa	6.474 366 140 0	6.394 530 136 0	0 0 0 0	-39 -11 0 0	6.355 519 136 0
Division 25 TRANSPORTS SCOLAIRES										
Prog. 0:										
Rémunération du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	1.950	1.950			1.950
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	5.919	6.218		70	6.288
Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	167	177		10	187
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	cnd	45	100		-40	60
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	8.081	8.445	0	40	8.485
<b>Totaux pour la division organique 25</b>					cnd	8.081	8.445	0	40	8.485
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE										
Prog. 1: SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE										
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd	500	500			500

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Prestations de tiers, frais de missions(déplacement, séjours...)des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration.	26	1	0	12.01	cnd	6	6			6
Promotion,publication, diffusion.	26	1	0	12.02	cnd	25	25			25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes européens des objectifs 3 et 4 du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	ce co	0 0	0 44		-44	0
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA, a des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	33.01	cnd caa	96 0	96			96
Décret du 27.04.1995: OIPS agrées- financement équipe de base	26	1	0	33.02	cnd	4.654	4.794			4.794
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.	26	1	0	33.03	cnd	18	18			18
Initiatives de formation pour appenties et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale.	26	1	0	33.04	cnd	4	4			4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socioprofessionnelle.	26	1	0	33.06	cnd	32	32			32
Subventions a la FeBISP	26	1	0	33.07	cnd	64	64			64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés.	26	1	0	33.08	cnd caa	179	189		-4	185
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.09	cnd	725	792	-10		782
Frais de gestion de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.10	cnd	25	25	10		35
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socioprofessionnelle.	26	1	0	33.11	cnd	30	24			24
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	cnd	64	64			64
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	126	126			126
Préfinancement "Fonds social européen" des OISP agréées	26	1	0	85.50	cnd	0	0			0

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd co ce caa	6.548 0 0 0	6.759 44 0 0	0 0 0 0	-4 -44 0 4	6.755 0 0 4
Prog. 2: CLASSES MOYENNES										
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01	cnd	1.440	1.640			1.640
Dépenses de toutes nature en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes.	26	2	0	12.01	cnd	0	0			0
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes.	26	2	0	33.01	cnd	191	191		-40	151
Sub. de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	cnd	49	49			49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	cnd	7.480	7.555			7.555
Préfinancement "Fonds social européen" pour le EFPME	26	2	0	85.50	cnd	188	188			188
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd	9.348	9.623	0	-40	9.583
Prog. 3: INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE										
Subvention a l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire( y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	43.05	cnd	23.659	24.388			24.388
Subventions accordées a l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics.	26	3	0	43.06	cnd	2.335	2.335			2.335
<b>Totaux pour le programme 3</b>					cnd	25.994	26.723	0	0	26.723
<b>Totaux pour la division organique 26</b>					cnd co ce caa	41.890 0 0 0	43.105 44 0 0	0 0 0 0	-44 -44 0 4	43.061 0 0 4

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Division 27 DETTE										
Prog. 0:										
Act. 1: BATIMENTS SCOLAIRES										
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd	133	119			119
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03	cnd	358	3.254	3.254		6.508
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd	491	3.373	0	3.254	6.627
Act. 3: EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES										
Intérêts des emprunts.	27	0	3	21.11	cnd	1	1			1
Amortissements.	27	0	3	91.11	cnd	21	5			5
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd	22	6	0	0	6
Act. 6: INFRASTRUCTURES SOCIALES: subventions aux pouvoirs locaux										
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	cnd	32	29		4	33
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	cnd	67	69			69
<b>Totaux pour l'activité 6</b>					cnd	99	98	0	4	102
Act. 7: Dettes Bâtiments Rue des Palais 42										
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0	7	21.11	cnd	1.155	1.131			1.131
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	91.11	cnd	544	568			568
<b>Totaux pour l'activité 7</b>					cnd	1.699	1.699	0	0	1.699
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	2.311	5.176	0	3.258	8.434
<b>Totaux pour la division organique 27</b>					cnd	2.311	5.176	0	3.258	8.434

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS										
Prog. 0:										
Investissement en matière d'infrastructures sportives privées( A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	ce co cnd	237 237 45	153 153 45		-19 -19	134 134 45
Dotations au S.G.S. Bâtiment	28	0	0	61.35	cnd	45	45			
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd co ce	45 237 237	45 153 153	0 0 0	0 -19 -19	45 134 134
<b>Totaux pour la division organique 28</b>					cnd co ce	45 237 237	45 153 153	0 0 0	0 -19 -19	45 134 134
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT										
Prog. 0:										
Act. 2: COMPLEXE SPORTIF										
Rémunération du personnel.	29	0	2	11.01	cnd	884	960			960
Dépenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	405	295		20	315
Dotations au S.G.S. Bâtiment	29	0	2	61.35	cnd	724	624		211	835
Complexe sportif à Anderlecht - achat de matériel	29	0	2	74.02	cnd	35	13		12	25
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd	2.048	1.892	0	243	2.135
Act. 3: ENSEIGNEMENT										
Rémunération du personnel hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd	12.544	13.360		-395	12.965
Rémunération du personnel Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	cnd	2.005	2.080			2.080
Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires.	29	0	3	11.04	cnd	26	26			26
Frais liés au personnel	29	0	3	11.05	cnd	420	420			420
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd	78	70			70

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	29	0	3	11.21	cnd	10	10			10
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00	cnd	10	10			10
Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	ce co	0 90	0 113			0 113
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	5	12			12
Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	cnd	5.975	6.074	116		6.190
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	66	181	-116		65
Subventions de fonctionnement a la H.E. Lucia de Brouckère	29	0	3	43.05	cnd	537	548			548
Dotations au S.G.S. Bâtiments	29	0	3	61.35	cnd	6.512	8.665		- 4.211	4.454
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01	cnd	886	816			816
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.02	cnd	231	201			201
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.	29	0	3	74.03	cnd	10	10			10
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd co ce	29.315 90 0	32.483 113 0	0 0 0	- 4.606 0 0	27.877 113 0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd co ce	31.363 90 0	34.375 113 0	0 0 0	- 4.363 0 0	30.012 113 0
<b>Totaux pour la division organique 29</b>					cnd co ce	31.363 90 0	34.375 113 0	0 0 0	- 4.363 0 0	30.012 113 0

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE										
Prog. 0:										
Act. 0: RELATIONS INTERNATIONALES										
Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral "Annoncer la Couleur" et au "Centre Européen de Langue Française"	30	0	0	01.01	cnd	120	146			146
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	35	35			35
Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	cnd	30	25			25
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20	20			20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	55	55			55
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232	232			232
Remboursement subside fédéral " Annoncer la couleur"	30	0	0	45.40	cnd	0	0		23	23
<b>Totaux pour l'activité 0</b>					cnd	492	513	0	23	536
Act. 1: POLITIQUE GENERALE										
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	cnd	12	108		-63	45
Subventions de politique générale	30	0	1	33.01	cnd	343	251		62	313
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01	cnd	0	2		1	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd	1.060	1.060			1.060
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd	1.415	1.421	0	0	1.421
Act. 2: Infrastructures CIVA										
Dotations au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	23	50		-17	33
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd	23	50	0	-17	33
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	1.930	1.984	0	6	1.990
<b>Totaux pour la division organique 30</b>					cnd	1.930	1.984	0	6	1.990
					co	0	0	0	0	0
					ce	0	0	0	0	0

Budget 2007 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar. red.	Ajustement +/_	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
<b>Totaux pour le budget</b>					cnd	300.486	311.541	0	-212	311.329
					co	3.264	3.692	0	-134	3.558
					ce	3.104	3.299	0	-19	3.280
					caa	46	0	0	120	120

**ANNEXES AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007**

**BUDGET SGS BÂTIMENTS – AJUSTÉ 2007**

BUDGET 2007 ajusté en milliers €

				RECETTES				DÉPENSES							
DÉPENSES															
Intitulés	Montant Cnd	Redist.	1er ajust	Intitulés	Libellé	Montant	1er ajust	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO	Redist. CE	Redist. CO	1er ajust CE	1er ajust CO
11.11.61.35	671		342	7.11.11.01	Dotation au SGS Bâtiments	671	342	6.11.11.01	Dépenses- division Culture	1.067	671			1.067	342
21.00.61.35	755		755	7.21.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	755	755	6.21.00.01	Dépenses frais de gestion bâtiments administratifs	605	605			605	605
								6.21.00.02	Dépenses bâtiments administratifs	150	150			150	150
22.50.61.35 Handicapés	1.200		1.101	7.22.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	1.200	1.101	6.22.50.02	Dépenses - Subvention dans les infra-sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	1.490	1.175			652	1.101
								6.22.50.05	Dépenses - Subvention dans les infra-sociales pour personnes handicapées (secteur public)	10	25			0	0
22.50.61.36 (Cohésion Sociale)	100		0	7.22.50.02	Dotation au SGS Bâtiments	100	0	6.22.50.03	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales	0	100			0	0

## BUDGET 2007 ajusté en milliers €

				RECETTES				DEPENSES							
DEPENSES															
Intitulés	Montant Cnd	Redist.	1er ajust	Intitulés	Libellé	Montant	1er ajust	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO	Redist. CE	Redist. CO	1er ajust CE	1er ajust CO
22.50.61.37 (Action sociale)	1.668		1.568	7.22.50.03	Dotation au SGS Bâtiments	1.668	1.568	6.22.50.01	Dépenses Subvention infra-sociales (secteur privé)	1.000	834			635	828
								6.22.50.04	Dépenses - Subvention dans les infra-sociales (secteur public)	1.000	834			1.365	740
								6.22.50.06	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales en Action Sociale	0	0			0	0
23.50.61.35	540		540	7.23.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	540	540	6.23.50.01	Dépenses - Subvention infrastructures de santé	500	540			472	540
24.00.61.35	180		147	7.24.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	180	147	6.24.00.01	Dépenses- Fonctionnement Auberges de jeunesse	58	58			58	58
								6.24.00.02	Dépenses- Tourisme social	122	122			122	89
28.00.61.35	45		45	7.28.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	45	45	6.28.00.01	Dépenses -Centre sportif de la Woluwe	55	45			55	45
29.02.61.35	624		835	7.29.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	624	835	6.29.02.01	Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht	382	624	28	211	410	835
29.03.61.35	8.665		4.454	7.29.03.01	Dotation au SGS Bâtiments	8.665	4.454	6.29.03.01	Dépenses - Enseignement	6.000	8.665	-28	-211	4.500	4.454

BUDGET 2007 ajusté en milliers €

				RECETTES				DEPENSES							
DEPENSES															
Intitulés	Montant Cnd	Redist.	1er ajust	Intitulés	Libellé	Montant	1er ajust	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO	Redist. CE	Redist. CO	1er ajust CE	1er ajust CO
30.02.61.35	50		33	7.30.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	50	33	6.30.02.01	Dépenses - CIVA	70	50			48	33
	<b>14.498</b>		<b>9.820</b>			<b>14.498</b>	<b>9.820</b>			<b>12.509</b>	<b>14.498</b>			<b>10.139</b>	<b>9.820</b>

**S.B.F.P.H.**

			2007 initial	Ajust.	2007 Ajusté
	<b>TOTAL DES RECETTES (en €)</b>		<b>110.854.500</b>	<b>1.804.000</b>	<b>112.658.500</b>
7.01.00	Prestations individuelles		2.500	27.500	30.000
7.02.00	Prestations collectives		3.230.000	123.000	3.353.000
7.03.00	Initiatives		0	10.000	10.000
7.04.00	Accords de coopération		6.000.000	0	6.000.000
7.07.00	Dotation		101.510.000	1.631.500	103.141.500
7.08.00	Fonds social européen		104.000	0	104.000
7.09.00	Dons et legs		0	0	0
7.10.00	Autres produits		8.000	12.000	20.000

## BUDGET DU S.B.F.P.H. – AJUSTÉ 2007

			2007 Initial	Redistrib. +	Redistrib -	Ajust. +	2007 Ajusté
<b>I</b>	<b>DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES</b>						
8.01.01	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	CO	<b>2.936.000,00</b>	<b>216.000,00</b>	<b>90.000,00</b>		<b>3.062.000,00</b>
8.01.02	Examens complémentaires dans le cadre du processus global	CO	1.000,00				1.000,00
8.01.03	Frais de déplacement et de séjour	CO	5.000,00				5.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	CO	184.000,00	16.000,00			200.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	CO	1.460.000,00				1.460.000,00
8.01.06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial	CO	1.100.000,00	200.000,00			1.300.000,00
		CO	186.000,00		90.000,00		96.000,00
<b>II</b>	<b>DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES</b>						
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	CO	<b>101.362.000,00</b>	<b>165.000,00</b>	<b>351.000,00</b>	<b>1.804.000,00</b>	<b>102.980.000,00</b>
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	CO	416.000,00	6.000,00			422.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CO	46.000,00		6.000,00		40.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CO	3.985.000,00		345.000,00		3.640.000,00
8.02.05	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO	101.000,00				101.000,00
		CO	21.000.000,00			1.253.000,00	22.253.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	CO	284.000,00	159.000,00			443.000,00
8.02.07	Subventions à Tofservice	CO	110.000,00				110.000,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO	75.020.000,00			551.000,00	75.571.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	CO	300.000,00				300.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement grande dépendance	CO	100.000,00				100.000,00
8.02.11	Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places	CO					
<b>III</b>	<b>DEPENSES EN INITIATIVES</b>						
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	CO	<b>1.355.000,00</b>	<b>60.000,00</b>			<b>1.415.000,00</b>
		CO	515.000,00	60.000,00			575.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	CO	840.000,00				840.000,00
<b>IV</b>	<b>DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION</b>						
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	CO	0				0
		CO	0				0

			2007 Initial	Redistrib. +	Redistrib -	Ajust. +	2007 Ajusté
V	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	CO	201.500,00	0,00			201.500,00
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	CO	7.500,00				7.500,00
8.05.02	Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études	CO	10.000,00				10.000,00
8.05.03	Frais de mission SGS	CO	2.000,00				2.000,00
8.05.04	Frais de documentation	CO	8.000,00				8.000,00
8.05.05	Promotion, publication, diffusion	CO	30.000,00				30.000,00
8.05.06	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	CO	100.000,00				100.000,00
8.05.09	Frais bancaires	CO	35.000,00				35.000,00
8.06.00	Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral	CO	6.000,00				6.000,00
8.09.09	Annulation de créances	CO	3.000,00				3.000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES (en €)</b>		CO	<b>105.854.500</b>	<b>441.000</b>	<b>441.000</b>	<b>1.804.000</b>	<b>107.658.500</b>

**TABLEAU ANNEXE AU RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007**

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2007	Ajustement 2007	Ajusté 2007
<b>Titre I – RECETTES COURANTES</b>				
06.01	Recettes diverses	100,00		100,00
06.06	Recettes du service de prêt de matériel	60,00		60,00
29.01	Intérêts financiers	0,00		0,00
49.21	Dotation de la Communauté française (art. 82, § 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	9.648,00		9.648,00
49.31	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)	3.371,00		3.371,00
89.17	Remboursement dotation SGS Bâtiments	217,00		217,00
<b>Total recettes courantes</b>		<b>13.396,00</b>		<b>13.396,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>13.396,00</b>		<b>13.396,00</b>

**TABLEAU ANNEXE AU RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007**

BUDGET 2007 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Credits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar.red	Ajustement +/-	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Division 10 ADMINISTRATION										
Prog. 0: REMUNERATION										
Rémunération du personnel statutaire	10	0	0	11.03	cnd	1.794	1.915		-100	1.815
Rémunération du personnel contractuel	10	0	0	11.04	cnd	578	573		-70	503
Frais liés au personnel	10	0	0	11.05	cnd	103	104			104
Provision pension	10	0	0	11.06	cnd	420	571			571
Pensions pour cause d'inaptitude	10	0	0	11.30	cnd	45	85		-15	70
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	cnd	6	6			6
frais de gestion du personnel	10	0	0	12.02	cnd	57	58			58
Frais de formation et d'information du personnel	10	0	0	12.03	cnd	16	16		4	20
Fais lies à l'informatisation de l'administration	10	0	0	12.04	cnd	12	12			12
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.11	cnd	331	344			344
Frais de location (loyers)	10	0	0	12.12	cnd	155	160			160
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0	12.13	cnd	15	24			24
Subvention au service social	10	0	0	33.01	cnd	46	70			70
Dépenses patrimoniales	10	0	0	74.01	cnd	25	10			10
Achat de matériel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	cnd	5	5			5
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	3.608	3.953	0	-181	3.772
<b>Totaux pour la division organique 10</b>					cnd	3.608	3.953	0	-181	3.772
Division 11 JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIOVISUEL ET ENSEIGNEMENT										
Prog. 1: CULTURE										
Act. 1: SUPPORT DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN GENERAL										
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration	11	1	1	12.01	cnd	0	0			0
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	1	12.02	cnd	38	38			38
Subventions aux associations (secteur privé)	11	1	1	33.01	cnd	298	300			300
Subvention en faveur des arts du cirque	11	1	1	33.03	cnd	82	82	15		97
Subvention a l'asbl CFC Editions	11	1	1	33.04	cnd	256	254			254
Infrastructures culturelles: subvention pour intérêts	11	1	1	33.21	cnd	25	25		21	46
Subventions aux associations (secteur public)	11	1	1	43.01	cnd	64	64			64
Soutien aux maisons locales des cultures	11	1	1	43.20	cnd	200	200			200
Infrastructures culturelles: subvention pour amortissements	11	1	1	53.21	cnd	27	27		27	54
Dotation au S.G.S. Bâtiment	11	1	1	61.35	cnd	245	671		-329	342
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd	1.235	1.661	15	-281	1.395

BUDGET 2007 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Credits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar.red	Ajustement +/-	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Act. 2: DANSE, MUSIQUE, THEATRE										
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	2	12.02	cnd	20	10			10
Subventions aux associations	11	1	2	33.01	cnd	1.361	1.361			1.361
Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public	11	1	2	33.02	cnd	170	170			170
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd	1.551	1.541	0	0	1.541
Act. 3: LIVRE, LITTERATURE ET LANGUE FRANCAISE										
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	3	12.02	cnd	10	10			10
Subventions aux associations	11	1	3	33.01	cnd	405	405			405
Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture.	11	1	3	33.02	cnd caa	124 2	126 0			126 0
Subvention pour le fonctionnement, les activités et l'achat de livres destinée au Centre de littérature de Jeunesse de langue française à Bruxelles	11	1	3	43.00	cnd	0	25			25
Subvention de fonctionnement aux bibliothèques communales.	11	1	3	43.22	cnd	321	321			321
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales.	11	1	3	63.21	cnd caa	232 5	237 0			237 0
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères.	11	1	3	63.22	cnd	100	100			100
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd caa	1.192 7	1.224 0	0 0	0 0	1.224 0
Act. 4: FOLKLORE, TOURISME										
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	4	12.02	cnd	0	0			0
Subventions aux associations	11	1	4	33.01	cnd	35	35			35
<b>Totaux pour l'activité 4</b>					cnd	35	35	0	0	35
Act. 5: ARTS PLASTIQUES, MUSEES										
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5	12.02	cnd	12	10			10
Subventions aux associations	11	1	5	33.01	cnd	496	496			496
Subvention a l'ASBL CIVA	11	1	5	33.02	cnd	256	256			256
<b>Totaux pour l'activité 5</b>					cnd	764	762	0	0	762
Act. 6: AUDIOVISUEL										
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	12.02	cnd	18	18			18
Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel	11	1	6	12.11	cnd	60	60			60
Subventions aux associations	11	1	6	33.01	cnd	407	407			407
Subvention a Télé-Bruxelles	11	1	6	33.02	cnd	1.950	1.990			1.990
Subvention extraordinaire à Télé-Bruxelles	11	1	6	33.03	cnd	200	100			100
Partenariat rédactionnel de Télé-Bruxelles avec Radio BXL/ Le Soir	11	1	6	33.04	cnd	200	200			200
<b>Totaux pour l'activité 6</b>					cnd	2.835	2.775	0	0	2.775

BUDGET 2007 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Credits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar.red	Ajustement +/-	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
Act. 7: CENTRES CULTURELS										
Subventions aux associations	11	1	7	33.01	cnd	313	313			313
Subvention aux Halles de Schaerbeek	11	1	7	33.02	cnd	80	80			80
<b>Totaux pour l'activité 7</b>					cnd	393	393	0	0	393
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd caa	8.005 7	8.391 0	15 0	-281 0	8.125 0
Prog. 2: SPORTS ET JEUNESSE										
Act. 1: JEUNESSE, LUDOTHEQUES										
Autres dépenses de promotion, diffusion, jeunesse	11	2	1	12.02	cnd	7	7			7
Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques	11	2	1	12.03	cnd	15	15			15
Subventions aux associations en matière de jeunesse	11	2	1	33.01	cnd	254	254			254
Subventions aux associations en matière de ludothèques	11	2	1	33.02	cnd	62	62			62
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2	1	33.03	cnd	45	45			45
Subventions pour aménagement ou amélioration des installations	11	2	1	52.01	cnd caa	15 2	17 0			17 0
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd caa	398 2	400 0	0 0	0 0	400 0
Act. 2: SPORTS										
Dépenses de promotion, publication	11	2	2	12.02	cnd	65	65	-19	19	65
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	cnd	267	307	19	10	336
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2	33.02	cnd	214	174			174
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	11	2	2	33.03	cnd	118	118			118
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd	664	664	0	29	693
Act. 3: PETITE ENFANCE										
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	2	3	12.01	cnd	22	22			22
Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication	11	2	3	12.02	cnd	20	20			20
Subventions aux associations	11	2	3	33.01	cnd	213	213			213
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd	255	255	0	0	255
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd caa	1.317 2	1.319 0	0 0	29 0	1.348 0
Prog. 3: EDUCATION A LA CULTURE										
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	3	0	12.01	cnd	8	8			8
Promotion de l'enseignement, diffusion et publication	11	3	0	12.02	cnd	38	38			38
Subventions aux associations (secteur privé)	11	3	0	33.01	cnd	400	400			400
<b>Totaux pour le programme 3</b>					cnd	446	446	0	0	446

BUDGET 2007 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	Ajusté 2006	Initial 2007	Ar.red	Ajustement +/-	1 <sup>er</sup> ajusté 2007
<b>Prog. 4: EDUCATION PERMANENTE, ACTIVITES SOCIOCULTURELLES</b>										
Act. 1: SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE Autres dépenses de promotion, diffusion, publication	11	4	1	12.02	cnd	5	5			5
Subventions aux associations en matière d'éducation permanente	11	4	1	33.01	cnd	159	159			159
Subsides aux associations d'éducation permanente	11	4	1	33.02	cnd	420	420			420
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd	584	584	0	0	584
<b>Totaux pour le programme 4</b>					cnd	584	584	0	0	584
<b>Prog. 6: ACTIVITES PARASCOLAIRES A CARACTERE PEDAGOGIQUE</b>										
Prestations de tiers	11	6	1	12.01	cnd	2	2			2
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	6	1	12.02	cnd	45	45			45
Subventions aux associations	11	6	1	33.01	cnd	322	322	-15	-15	292
Frais de missions a l'étranger	11	6	2	12.01	cnd	0	0			0
<b>Totaux pour le programme 6</b>					cnd	369	369	-15	-15	339
					caa	0	0	0	0	0
<b>Totaux pour la division organique 11</b>					cnd	10.721	11.109	0	-267	10.842
					caa	9	0	0	0	0
<b>Totaux pour le budget</b>					cnd	14.329	15.062	0	-448	14.614
					caa	9	0	0	0	0

**DÉCRETS ET RÈGLEMENTS CONTENANT LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (EN MILLIERS D'€)**

---

**TABLEAU ANNEXE AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

<b>Articles</b>	<b>Désignation des produits</b>	<b>Budget initial 2007</b>	<b>Evaluations pour 2008</b>
06.02	Recettes diverses	421,00	421,00
06.03	Recettes du Complexe sportif	421,00	421,00
06.04	Remboursement de traitements	100,00	100,00
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	744,00	744,00
06.07	Recettes propres de l'IPOHV	50,00	50,00
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	712,00	748,00
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Etoile Polaire	42,00	42,00
29.02	Intérêts financiers	500,00	500,00
39.10	Subside Européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement	68,00	68,00
46.50	Recettes liées à l'enseignement	2.887,00	2.887,00
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7 §§1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III du 22.7.1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	83.866,00	87.274,00
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	1.637,00	1.668,00
49.24	Dotation Relations internationales	310,00	310,00
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté Française	114,00	0,00
49.26	Recettes Loterie Nationale	1.652,00	1.390,00
49.28	Subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens	377,00	377,00
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	142.846,00	147.015,00
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	29.900,00	30.031,00
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales (hors culture)	8.741,00	8.787,00
49.35	Versements divers	2.000,00	5.800,00
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	23.880,00	25.193,00
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne "Annoncer la couleur"	103,00	103,00
89.13	Remboursement dotation SGS Bâtiments	2.840,00	5.600,00
89.50	Remboursement du préfinancement "Fonds social européen"	0,00	0,00
89.51	Remboursement du préfinancement FSE pour IFPME	188,00	188,00
	<b>Total recettes courantes</b>	<b>304.399,00</b>	<b>319.689,00</b>

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2007	Evaluations pour 2008
76.11	Vente de terrains		500,00
76.30	Vente de parkings		1.189,00
	<b>Total recettes de capital</b>		<b>1.689,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>304.399,00</b>	<b>321.378,00</b>

**TABLEAU ANNEXE AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1 <sup>er</sup> ajusté 2007	Initial 2008
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE B. Cerexhe									
Prog. 0:									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	cnd caa		269	263 6	269
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd		43	43	43
Dépenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd		7	7	7
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd caa		319 0	313 6	319 0
<b>Totaux pour la division organique 1</b>					cnd caa		319 0	313 6	319 0
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE CH. Picqué									
Prog. 0:									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2	0	0	11.02	cnd		143	143	143
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	cnd		28	28	28
Dépenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01	cnd		18	18	18
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd		189	189	189
<b>Totaux pour la division organique 2</b>					cnd		189	189	189
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E. Huytebroeck									
Prog. 0:									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	cnd		151	151	151
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	cnd		25	33	25
Dépenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd		13	5	13
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd		189	189	189
<b>Totaux pour la division organique 3</b>					cnd		189	189	189

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1 <sup>er</sup> ajusté 2007	Initial 2008
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE F. Dupuis									
Prog. 0:									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	cnd		189	189	189
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd		5	5	5
Dépenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd		0	0	0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd		194	194	194
<b>Totaux pour la division organique 4</b>					cnd		194	194	194
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E. Kir									
Prog. 0:									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	cnd		186	186	186
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	cnd		24	24	24
Dépenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd		4	4	4
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd		214	214	214
<b>Totaux pour la division organique 5</b>					cnd		214	214	214
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.									
Prog. 0:									
Dotation a l'Assemblée	6	0	0	01.01	cnd		2.223	2.713	3.123
Avance récupérable à l'A.C.C.F	6	0	0	85.01	cnd		0	0	0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd		2.223	2.713	3.123
<b>Totaux pour la division organique 6</b>					cnd		2.223	2.713	3.123
Division 21 ADMINISTRATION									
Prog. 0: SUBSISTANCE									
Dépenses de toute nature relative a l'accord non marchand	21	0	0	01.03	cnd caa		120 0	120 0	120 0
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	ce co		2.950 2.822	2.950 2.762	3.174 3.151
Accord non-marchand (ACS)	21	0	0	01.05	cnd		500	500	500
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06	ce co		60 30	60 30	60 30
Rémunérations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd		11.810	11.840	12.960
Rémunérations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd		3.420	2.700	2.600
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd		740	725	757
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CCF.	21	0	0	11.08	cnd		571	1.021	610
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	cnd		2.750	2.736	2.849

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Credits	Ajusté 2006	initial 2007	1er ajusté 2007	Initial 2008
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	cnd		6	6	6
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd		65	104	25
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd		1.128	1.128	1.113
Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	cnd		40	40	40
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd		50	50	45
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd		500	515	512
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04	cnd		112	112	112
Frais liés à l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd		640	785	785
Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonct.	21	0	0	12.09	cnd		88	88	100
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd		1.378	1.378	1.378
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd		0	0	0
Frais de location simple (leasing opérationnel)	21	0	0	12.13	cnd		83	83	86
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd		40	40	40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd		40	10	40
					caa		0	0	
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	cnd		656	656	638
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	cnd		755	755	755
Dépenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd		100	100	100
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd		100	100	100
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03	cnd		30	30	18
Investissement matériel roulant	21	0	0	74.10	cnd		0	0	0
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd co ce caa		25.722 2.852 3.010 0	25.622 2.792 3.010 0	26.289 3.181 3.234 0
<b>Prog. 1: DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE</b>									
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs	21	1	0	21.01	cnd		0	22	0
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01	cnd		0	14	186
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd		0	36	186
<b>Totaux pour la division organique 21</b>					cnd co ce caa		25.722 2.852 3.010 0	25.658 2.792 3.010 0	26.475 3.181 3.234 0

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1 <sup>er</sup> ajusté 2007	Initial 2008
Division 22 AIDE AUX PERSONNES									
Prog. 1: ACTION SOCIALE									
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	22	1	0	12.01	cnd		37	18	37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd		41	13	41
Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3e age	22	1	0	33.01	cnd caa		500	550	515
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd		2.600	2.600	2.698
Subventions pour les services de télévigilance	22	1	0	33.04	cnd		115	55	115
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	cnd		42	42	42
Subventions aux maisons d'accueil	22	1	0	33.06	cnd		8.077	8.077	8.351
Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd		398	398	808
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	cnd		30	30	80
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd		135	135	135
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd caa		11.975 0	11.918 1	12.822 0
Prog. 2: COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES									
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	cnd caa		1.050	1.016 17	1.000
Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	cnd		99	79	99
Subvention à "Lire Et Ecrire" dans le cadre du plan bruxellois pour l'alphabétisation	22	2	0	33.02	cnd		0	0	765
Cofinancement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03	cnd		0	0	93
Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	33.04	cnd caa		857 0	857 15	249 0
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	33.05	cnd		145	145	148
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06	cnd		204	209	213
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	cnd		1.418	1.418	1.446
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	cnd caa		5.672 57	5.672 57	5.786
Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	cnd		433	433	444
Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	43.05	cnd caa		439 20	439 20	448

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1 <sup>er</sup> ajusté 2007	Initial 2008
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd caa		10.317 0	10.268 109	10.691 0
<b>Prog. 3: PERSONNES HANDICAPEES</b>									
Act. 2: SERVICE A GESTION SEPARÉE CENTRE ETOILE POLAIRE									
Rémunérations du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	cnd		695	695	730
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2	41.31	cnd		754	754	790
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd		1.449	1.449	1.520
Act. 3: SERVICE A GESTION SEPARÉE SBFPH.									
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.02	cnd		117	147	117
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03	cnd		101.510	103.142	105.506
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd		101.627	103.289	105.623
<b>Totaux pour le programme 3</b>					cnd		103.076	104.738	107.143
<b>Prog. 4: FAMILLE</b>									
Subventions aux services d'aide aux familles	22	4	0	33.12	cnd		23.710	23.418	24.079
Subventions aux centres PMF	22	4	0	33.13	cnd		5.697	5.697	5.868
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd		79	79	79
Formation d'aides familiales	22	4	0	33.15	cnd		301	259	259
Subventions aux services Espace-Rencontre	22	4	0	33.16	cnd		239	239	290
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	cnd		251	293	301
<b>Totaux pour le programme 4</b>					cnd		30.277	29.985	30.876
<b>Prog. 5: INFRASTRUCTURES SOCIALES</b>									
Honoraires, frais étude, et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd		2	2	2
Dotation au SGS Bâtiment- Personnes handicapées	22	5	0	61.35	cnd		1.200	1.101	1.197
Dotation au SGS Bâtiment- Cohésion sociale	22	5	0	61.36	cnd		100	0	100
Dotation au SGS Bâtiment- Action Sociale	22	5	0	61.37	cnd		1.668	1.568	1.668
Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades	22	5	0	63.24	cnd		13	0	13
<b>Totaux pour le programme 5</b>					cnd		2.983	2.671	2.980
<b>Totaux pour la division organique 22</b>					cnd caa		158.628 0	159.580 110	164.512 0

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1er ajusté 2007	Initial 2008
Division 23 SANTE									
Prog. 1: SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE									
Prestations de tiers, frais étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères a l'administration	23	1	0	12.01	cnd		62	62	62
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd		69	69	69
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd		12	12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	cnd		59	59	59
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	cnd		84	84	84
Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	cnd		89	89	89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	cnd		990	1.020	990
Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé	23	1	0	33.14	cnd		105	105	105
Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	cnd		22	22	22
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd		1.492	1.522	1.492
Prog. 2: SERVICES AMBULATOIRES									
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	cnd		12.410	12.310	12.782
Subventions aux centres de télé-acceuil	23	2	0	33.05	cnd		783	738	806
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd		50	50	50
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0	33.08	cnd		28	28	28
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd		964	866	993
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	cnd		1.328	1.260	1.368
Subventions aux Associations de santé intégrée	23	2	0	33.15	cnd		2.292	2.256	2.631
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd		3.745	3.620	3.858
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	23	2	0	33.17	cnd		157	157	157
					caa		0	0	0
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23	2	0	33.18	cnd		550	550	550
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé	23	2	0	53.01	cnd		0	0	0
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd caa		22.307 0	21.835 0	23.223 0
Prog. 5: INFRASTRUCTURES									
Honoraires, frais études, et documentation ...	23	5	0	12.01	cnd		0	0	0
Dotations au S.G.S. Bâtiment	23	5	0	61.35	cnd		540	540	540
<b>Totaux pour le programme 5</b>					cnd		540	540	540
<b>Totaux pour la division organique 23</b>					cnd caa		24.339 0	23.897 0	25.255 0

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1 <sup>er</sup> ajusté 2007	Initial 2008
Division 24 TOURISME									
Prog. 0:									
mise en œuvre du Plan Tourisme 2006-2016	24	0	0	01.01	cnd		300	0	500
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration	24	0	0	12.01	cnd		65	116	65
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd		70	94	71
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	ce		68	79	18
Subventions aux associations actives en matière de tourisme	24	0	0	33.02	cnd		36	32	39
Subventions de fonctionnement a l'O.P.T.	24	0	0	43.01	cnd		4.386	3.796	4.474
Subvention à l'Office de Promotion du Tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises	24	0	0	43.02	cnd		0	480	0
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	52.03	ce		0	0	90
Subventions d'équipement touristique (secteur privé)	24	0	0	52.04	ce		450	450	240
Primes a la création et la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd		20	17	20
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	cnd		183	147	183
Subventions d'équipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	ce		10	10	60
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	ce		58	47	0
					co		34	27	18
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd		6.394	6.355	6.745
					co		530	519	317
					ce		136	136	168
<b>Totaux pour la division organique 24</b>					cnd		6.394	6.355	6.745
					co		530	519	317
					ce		136	136	168
Division 25 TRANSPORTS SCOLAIRES									
Prog. 0:									
Rémunérations du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd		1.950	1.950	2.197
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd		6.218	6.288	6.534
Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd		177	187	177
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	cnd		100	60	100
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd		8.445	8.485	9.008
<b>Totaux pour la division organique 25</b>					cnd		8.445	8.485	9.008

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1 <sup>er</sup> ajusté 2007	Initial 2008
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE									
Prog. 1: SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE									
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd		500	500	500
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration.	26	1	0	12.01	cnd		6	6	6
Promotion, publication, diffusion.	26	1	0	12.02	cnd		25	25	25
Intervention dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes européens des objectifs 3 et 4 du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	ce co		0 44	0 0	0 44
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA, à des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	33.01	cnd caa		96 0	96 0	86
Décret du 27.04.1995: OIPS agréées- financement équipe de base	26	1	0	33.02	cnd	4.794	4.794	4.794	4.938
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.	26	1	0	33.03	cnd		18	18	18
Initiatives de formation pour appentis et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale.	26	1	0	33.04	cnd		4	4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socioprofessionnelle.	26	1	0	33.06	cnd		32	32	32
Subventions à la FeBISP	26	1	0	33.07	cnd		64	64	64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés.	26	1	0	33.08	cnd caa		189 4	185 4	189
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.09	cnd		792	782	879
Frais de gestion de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.10	cnd		25	35	0
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socioprofessionnelle.	26	1	0	33.11	cnd		24	24	30
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	cnd		64	64	64
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd		126	126	110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence FSE sur la mobilité	26	1	0	45.24	cnd		0	0	16
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et des Qualifications	26	1	0	45.25	cnd				0
Préfinancement "Fonds social européen" des OISP agréés	26	1	0	85.50	cnd		0	0	0
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd co ce caa	6.759 44 0 0	6.755 0 0 4	6.961 44 0 0	

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1 <sup>er</sup> ajusté 2007	Initial 2008
<b>Prog. 2: CLASSES MOYENNES</b>									
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01	cnd		1.640	1.640	1.640
Dépenses de toutes nature en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes.	26	2	0	12.01	cnd		0	0	0
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes.	26	2	0	33.01	cnd		191	151	151
Sub. de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	cnd		49	49	49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	cnd		7.555	7.555	7.664
Préfinancement "Fonds social européen" pour le EFPME	26	2	0	85.50	cnd		188	188	188
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd		9.623	9.583	9.692
<b>Prog. 3: INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>									
Subvention a l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire(y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	43.05	cnd		24.388	24.388	25.138
Subventions accordées a l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics.	26	3	0	43.06	cnd		2.335	2.335	2.385
<b>Totaux pour le programme 3</b>					cnd		26.723	26.723	27.523
<b>Totaux pour la division organique 26</b>					cnd co ce caa		43.105 44 0 0	43.061 0 0 4	44.176 44 0 0
Division 27 DETTE									
Prog. 0:									
Act. 1: BATIMENTS SCOLAIRES									
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd		119	119	119
Dotation a la Spabs	27	0	1	43.03	cnd		3.254	6.508	0
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd		3.373	6.627	119
Act. 3: EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES									
Intérêts des emprunts.	27	0	3	21.11	cnd		1	1	1
Amortissements.	27	0	3	91.11	cnd		5	5	5
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd		6	6	6

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1 <sup>er</sup> ajusté 2007	Initial 2008
Act. 6: INFRASTRUCTURES SOCIALES: subventions aux pouvoirs locaux									
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	cnd		29	33	33
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	cnd		69	69	69
<b>Totaux pour l'activité 6</b>					cnd		98	102	102
Act. 7: Dettes Bâtiments Rue des Palais 42									
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0	7	21.11	cnd		1.131	1.131	1.087
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	91.11	cnd		568	568	612
<b>Totaux pour l'activité 7</b>					cnd		1.699	1.699	1.699
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd		5.176	8.434	1.926
<b>Totaux pour la division organique 27</b>					cnd		5.176	8.434	1.926
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS									
Prog. 0:									
Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 01/04/1977).	28	0	0	52.02	ce co		153	134	153
Dotations au S.G.S. Bâtiment	28	0	0	61.35	cnd		45	45	45
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd co ce		45	45	45
<b>Totaux pour la division organique 28</b>					cnd co ce		45	45	45
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT									
Prog. 0:									
Act. 2: COMPLEXE SPORTIF									
Rémunérations du personnel.	29	0	2	11.01	cnd		960	960	989
Dépenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd		295	315	301
Dotations au S.G.S. Bâtiment	29	0	2	61.35	cnd		624	835	602
Complexe sportif à Anderlecht - achat de matériel	29	0	2	74.02	cnd		13	25	13
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd		1.892	2.135	1.905
Act. 3: ENSEIGNEMENT									
Rémunérations du personnel hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd		13.360	12.965	13.680
Rémunérations du personnel Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	cnd		2.080	2.080	2.141
Rémunérations des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires.	29	0	3	11.04	cnd		26	26	31
Frais liés au personnel	29	0	3	11.05	cnd		420	420	420
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd		70	70	70

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1 <sup>er</sup> ajusté 2007	Initial 2008
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	29	0	3	11.21	cnd		10	10	10
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00	cnd		10	10	10
Dépenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	ce co	0 113	0 113	0 74	0
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	cnd		12	12	7
Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	cnd	6.074	6.190	6.195	
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	181	65	181	
Création d'un centre de technologies avancées	29	0	3	33.01	cnd	0	0	0	200
Subventions de fonctionnement à la H.E. Lucia de Brouckère	29	0	3	43.05	cnd	548	548	548	
Dotations au S.G.S. Bâtiments	29	0	3	61.35	cnd	8.665	4.454	8.665	
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01	cnd	816	816	816	
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.02	cnd	201	201	201	
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.	29	0	3	74.03	cnd	10	10	10	
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd co ce	32.483 113 0	27.877 113 0	33.185 74 0	
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd co ce	34.375 113 0	30.012 113 0	35.090 74 0	
<b>Totaux pour la division organique 29</b>					cnd co ce	34.375 113 0	30.012 113 0	35.090 74 0	
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATERIES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE									
Prog. 0:									
Act. 0: RELATIONS INTERNATIONALES									
Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral "Annoncer la Couleur" et au "Centre Européen de Langue Française"	30	0	0	01.01	cnd	146	146	146	
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	35	35	35	
Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	cnd	25	25	25	
Prestations de tiers, missions, frais étude, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20	20	20	
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	55	55	55	
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232	232	232	
Remboursement subside fédéral " Annoncer la couleur"	30	0	0	45.40	cnd	0	23	0	
<b>Totaux pour l'activité 0</b>					cnd	513	536	513	

BUDGET 2008 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	Ajusté 2006	initial 2007	1 <sup>er</sup> ajusté 2007	Initial 2008
Act. 1: POLITIQUE GENERALE									
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	cnd		108	45	108
Subventions de politique générale	30	0	1	33.01	cnd		251	313	251
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01	cnd		2	3	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd		1.060	1.060	1.060
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd		1.421	1.421	1.422
Act. 2: Infrastructures CIVA									
Dotations au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd		50	33	50
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd		50	33	50
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd		1.984	1.990	1.985
<b>Totaux pour la division organique 30</b>					cnd		1.984	1.990	1.985
					co		0	0	0
					ce		0	0	0
<b>Totaux pour le budget</b>					cnd		311.541	311.329	319.445
					co		3.692	3.558	3.769
					ce		3.299	3.280	3.555
					caa		0	120	0
<b>Total des moyens de paiement budget décret</b>							315.233	315.007	323.214

ANNEXES AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008

**S.F.P.M.E. – BUDGET DES DÉPENSES ET DES RECETTES 2008**

<b>DEPENSES S.F.P.M.E.</b>		<b>Initial 2008</b>
		en milliers d'€
<b><i>Chapitre 52: Fonctionnement du S.F.P.M.E.</i></b>		
521	Locaux et matériel	49
522	Frais de bureau	65
523	Promotion	25
525	Frais financiers	1
526	Autres prestations et travaux par tiers	0
528	Informatique	15
529	Divers	4
	<b>SOUS TOTAL</b>	159
<b><i>Chapitre 53: dotation au Centre S.F.P.M.E.</i></b>		
531	Formateurs et éducateurs du centre	3.942
532	Subventions forfaitaires au centre	2.313
533/01	Equipement pédagogique du centre	0
533/02	Autres frais pour projet pédagogique du centre y compris européens ...	0
533/09	Frais de constitution des dossiers (rétrocession partielle)	106
534	Frais d'infrastructure	959
536	Paiement tiers (jetons, frais étudiants)	0
538	Consortium de validations compétences	0
539	Dépenses exceptionnelles	345
	<b>SOUS TOTAL</b>	7 665
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	7.824

<b>RECETTES S.F.P.M.E.</b>		<b>Initial 2008</b>
		en milliers d'€
<b><i>Chapitre 41: Produits résultant de sa mission statutaire</i></b>		
412/01	Frais de constitution des dossiers (Financement alternatif part fonctionnement)	54
412/01	Frais de constitution des dossiers (Financement alternatif part fonctionnement)	106
413	Revenus financiers	0
414	Recettes exceptionnelles	0
	<b>SOUS TOTAL</b>	160
	<b><i>Chapitre 45: Intervention Commission communautaire française</i></b>	
451/01	Dotation AB 26.20.41.31	7 664
451/05	Reports	0
	<b>SOUS TOTAL</b>	7 664
	<b>TOTAL RECETTES</b>	7.824

## BRUXELLES FORMATION – BUDGET DES DÉPENSES ET DES RECETTES 2008

N° Compte	Libellé	2008
<b>62</b>	<b>Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)</b>	<b>19.861.865,05</b>
620	Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)	19.631.854,89
621/622	Rémunérations et charges sociales: autres catégories personnels	22.415,16
620	Autres frais du personnel	207.595,00
<b>60</b>	<b>Approvisionnement et marchandises</b>	<b>324.600,00</b>
60	Approvisionnement et marchandises	324.600,00
<b>61</b>	<b>Services et biens divers</b>	<b>4.912.958,19</b>
610	Loyers et charges	737.767,28
6103/6104	Autres locations	285.025,00
611	Entretien et réparation	1.358.868,65
612	Fournitures faites à l'Institut	1.336.271,52
613	Rétributions de tiers autres que stagiaires et partenaires	1.199.025,74
<b>614</b>	<b>Rétributions des stagiaires</b>	<b>4.271.937,00</b>
6140	Indemnités allouées aux stagiaires	2.775.531,00
6142/3/4/	Frais déplacement et assurances	1.051.149,00
6146	Autres frais stagiaires	445.257,00
<b>615</b>	<b>Rétribution des partenaires</b>	<b>4.359.774,00</b>
6150/1	Partenariats conclus dans le cadre des articles 6 et 7	3.303.045,00
6152	Partenariats conclus dans le cadre de l'article 25	369.996,00
6154	Autres partenariats	686.733,00
<b>64/65</b>	<b>Autres charges d'exploitation et charges financières</b>	<b>907.322,29</b>
640001	Taxes et impôts directs (matériel roulant)	1.355,00
640301	Redevances autres que téléphoniques	540,00
640302	Taxes et amendes diverses	3.595,00
6404	Précompte	279.096,00
65/67	Charges financières	622.736,29
<b>21</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>153.225,00</b>
21	Immobilisations incorporelles	153.225,00
<b>23/24</b>	<b>Equipements, mobilier, matériel</b>	<b>587.270,84</b>
230/240	Installations, machines, outillages	141.752,00
231/241	Mobilier, matériel	191.658,84
232/242	Matériel roulant	0,00
233/243	Matériel informatique	253.860,00
288	Cautionnement	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>35.378.952,37</b>

N° Compte	Libellé	2008
740	Subsides d'exploitation	33.542.173,00
7400	Subside de la COCOF AB 43.05/63.05	25.138.000,00
	Subside de la COCOF AB 43.06	2.385.000,00
	Subside de la COCOF Programme 1	220.000,00
	Bureau de l'alternance	64.000,00
7401	Subsides du FSE	4.016.203,00
7402	Subsides primes ACS	65.520,00
7403	Subside du Plan Insertion	1.653.450,00
743	Récupération de frais	768.107,37
7430	Récupération de frais auprès du personnel	161.729,00
7431	Autres récupérations de frais	606.378,37
700	Ventes et prestations de services de FP	901.060,00
7000	Pôle Entreprises	675.000,00
7001	Cofinancement partenariat	226.060,00
748	Autres produits d'exploitation	45.362,00
7481	Loyers	45.362,00
75	Produits financiers	122.250,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35.378.952,37</b>

## CENTRE ETOILE POLAIRE – BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2008

RECETTES (en milliers d'€)		
ARTICLE	LIBELLE	2008
9.01	Dotation Commission communautaire française	790,0
9.02	Recettes prestations forfaitaires	212,0
9.07	Autres recettes	60,0
9.08	Solde reporté	63,0
	<b>TOTAL</b>	<b>1.125,0</b>

DÉPENSES (en milliers d'€)		
ARTICLE	LIBELLE	2008
8.01	Dépenses de personnel	748,0
8.02	Dépenses de fonctionnement	121,0
8.03	Grosses réparations et aménagement des locaux	30,0
8.04	Achats patrimoniaux	25,0
8.05	Construction de bâtiments	200,0
8.07	Remboursement de recettes indues enregistrées	1,0
	<b>TOTAL</b>	<b>1.125,0</b>

## SGS BÂTIMENTS – BUDGET DES DÉPENSES ET DES RECETTES 2008

ADMINISTRATION DÉPENSES		BUDGET 2008						
		RECETTES			DÉPENSES			
INITIAL		INITIAL			INITIAL			
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO
11.11.61.35	671	7.11.11.01	Dotation au SGS Bâtiments	671	6.11.11.01	Dépenses- division Culture	855	671
21.00.61.35	755	7.21.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	755	6.21.00.01	Dépenses-frais de gestion bâtiments administratifs	637	625
					6.21.00.02	Dépenses-bâtiments administratifs	552	130
22.50.61.35 Handicapés	1.197	7.22.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	1.197	6.22.50.02	Dépenses - Subvention dans les infrasociales pour personnes handicapées (secteur privé)	1.059	1.187
					6.22.50.05	Dépenses - Subvention dans les infrasociales pour personnes handicapées (secteur public)	25	10
22.50.61.36 (Cohésion Sociale)	100	7.22.50.02	Dotation au SGS Bâtiments	100	6.22.50.03	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales	200	100
22.50.61.37 (Action sociale)	1.668	7.22.50.03	Dotation au SGS Bâtiments	1.668	6.22.50.01	Dépenses- Subvention infrasociales (secteur privé)	1.000	834
					6.22.50.04	Dépenses - Subvention dans les infrasociales (secteur public)	1.000	834
					6.22.50.06	Dépenses- Subvention facultatives pour infras. sociales en Action Sociale	0	0
23.50.61.35	540	7.23.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	540	6.23.50.01	Dépenses - Subvention infrastructures de santé	500	540
24.00.61.35	183	7.24.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	183	6.24.00.01	Dépenses- Fonctionnement Auberges de jeunesse	58	58
					6.24.00.02	Dépenses- Tourisme social	125	125
28.00.61.35	45	7.28.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	45	6.28.00.01	Dépenses -Centre sportif de la Woluwe	55	45
29.02.61.35	602	7.29.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	602	6.29.02.01	Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht	465	602
29.03.61.35	8.665	7.29.03.01	Dotation au SGS Bâtiments	8.665	6.29.03.01	Dépenses - Enseignement	6.000	8.665
30.02.61.35	50	7.30.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	50	6.30.02.01	Dépenses - CIVA	272	50
	14.476			14.476			12.803	14.476

## S.B.F.P.H. – BUDGET DES DÉPENSES ET DES RECETTES – INITIAL 2008

			2007 Initial	Redistrib. +	Redistrib -	Ajust. +	2007 Ajusté	2008 initial
I	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	2.936.000,00	216.000,00	90.000,00		3.062.000,00	2.992.000,00
8.01.01	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	CO	1.000,00				1.000,00	1.000,00
8.01.02	Examens complémentaires dans le cadre du processus global	CO	5.000,00				5.000,00	5.000,00
8.01.03	Frais de déplacement et de séjour	CO	184.000,00	16.000,00			200.000,00	188.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	CO	1.460.000,00				1.460.000,00	1.490.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	CO	1.100.000,00	200.000,00			1.300.000,00	1.122.000,00
8.01.06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial	CO	186.000,00		90.000,00		96.000,00	186.000,00
II	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	CO	101.362.000,00	165.000,00	351.000,00	1.804.000,00	102.980.000,00	104.273.000,00
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	CO	416.000,00	6.000,00			422.000,00	425.000,00
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	CO	46.000,00		6.000,00		40.000,00	46.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CO	3.985.000,00		345.000,00		3.640.000,00	4.105.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CO	101.000,00				101.000,00	115.000,00
8.02.05	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO	21.000.000,00			1.253.000,00	22.253.000,00	22.429.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	CO	284.000,00	159.000,00			443.000,00	498.000,00
8.02.07	Subventions à Tof Service	CO	110.000,00				110.000,00	110.000,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO	75.020.000,00			551.000,00	75.571.000,00	75.345.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	CO	300.000,00				300.000,00	400.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement grande dépendance	CO	100.000,00				100.000,00	100.000,00
8.02.11	Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places	CO						700.000,00

			2007 Initial	Redistrib. +	Redistrib -	Ajust. +	2007 Ajusté	2008 initial
<b>III</b>	<b>DEPENSES EN INITIATIVES</b>	CO	1.355.000,00	60.000,00			1.415.000,00	1.355.000,00
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	CO	515.000,00	60.000,00			575.000,00	515.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	CO	840.000,00				840.000,00	840.000,00
<b>IV</b>	<b>DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION</b>	CO	0				0	0
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	CO	0				0	0
<b>V</b>	<b>DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE</b>	CO	201.500,00	0,00			201.500,00	231.500,00
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	CO	7.500,00				7.500,00	7.500,00
8.05.02	Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études	CO	10.000,00				10.000,00	10.000,00
8.05.03	Frais de mission SGS	CO	2.000,00				2.000,00	2.000,00
8.05.04	Frais de documentation	CO	8.000,00				8.000,00	8.000,00
8.05.05	Promotion, publication, diffusion	CO	30.000,00				30.000,00	60.000,00
8.05.06	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	CO	100.000,00				100.000,00	100.000,00
8.05.09	Frais bancaires	CO	35.000,00				35.000,00	35.000,00
8.06.00	Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral	CO	6.000,00				6.000,00	6.000,00
8.09.09	Annulation de créances	CO	3.000,00				3.000,00	3.000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES (en €)</b>	CO	105.854.500	441.000	441.000	1.804.000	107.658.500	108.851.500

		2007 initial	Ajust.	2007 Ajusté	Initial 2008
	<b>TOTAL DES RECETTES (en €)</b>	<b>110.854.500</b>	<b>1.804.000</b>	<b>112.658.500</b>	<b>108.851.500</b>
7.01.00	Prestations individuelles	2.500	27.500	30.000	2.500
7.02.00	Prestations collectives	3.230.000	123.000	3.353.000	3.219.000
7.03.00	Initiatives	0	10.000	10.000	0
7.04.00	Accords de coopération	6.000.000	0	6.000.000	0
7.07.00	Dotation	101.510.000	1.631.500	103.141.500	105.506.000
7.08.00	Fonds social européen	104.000	0	104.000	104.000
7.09.00	Dons et legs	0	0	0	0
7.10.00	Autres produits	8.000	12.000	20.000	20.000

**TABLEAU ANNEXE AU RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

<b>Articles</b>	<b>Désignation des produits</b>	<b>Budget initial 2007</b>	<b>Evaluation pour 2008</b>
<b>TITRE I – RECETTES COURANTES</b>			
06.01	Recettes diverses	100,00	100,00
06.06	Recettes du service de prêt de matériel	60,00	60,00
29.01	Intérêts financiers	0,00	0,00
49.21	Dotation de la Communauté française (art. 82, § 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	9.648,00	9.841,00
49.31	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)	3.371,00	3.389,00
89.17	Remboursement dotation SGS Bâtiments	217,00	0,00
<b>Total recettes courantes</b>		<b>13.396,00</b>	<b>13.390,00</b>
<b>TITRE II – RECETTES DE CAPITAL</b>			
	P.M.		
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>13.396,00</b>	<b>13.390,00</b>

**TABLEAU ANNEXE AU RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008**

BUDGET 2008 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	initial 2007	1er ajusté 2007	initial 2008
Division 10 ADMINISTRATION								
Prog. 0: REMUNERATION								
Rémunération du personnel statutaire	10	0	0	11.03	cnd	1.915	1.815	2.013
Rémunération du personnel contractuel	10	0	0	11.04	cnd	573	503	597
Frais liés au personnel	10	0	0	11.05	cnd	104	104	106
Provision pension	10	0	0	11.06	cnd	571	571	540
Pensions pour cause d'inaptitude	10	0	0	11.30	cnd	85	70	66
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	cnd	6	6	5
frais de gestion du personnel	10	0	0	12.02	cnd	58	58	58
Frais de formation et d'information du personnel	10	0	0	12.03	cnd	16	20	16
Fais liés à l'informatisation de l'administration	10	0	0	12.04	cnd	12	12	12
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.11	cnd	344	344	350
Frais de location (loyers)	10	0	0	12.12	cnd	160	160	164
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0	12.13	cnd	24	24	24
Subvention au service social	10	0	0	33.01	cnd	70	70	71
Dépenses patrimoniales	10	0	0	74.01	cnd	10	10	10
Achat de matériel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	cnd	5	5	5
<b>Totaux pour le programme 0</b>					cnd	3.953	3.772	4.037
<b>Totaux pour la division organique 10</b>					cnd	3.953	3.772	4.037
Division 11 JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT								
Prog. 1: CULTURE								
Act. 1: SUPPORT DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN GENERAL								
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration	11	1	1	12.01	cnd	0	0	0
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	1	12.02	cnd	38	38	38
Subventions aux associations (secteur privé)	11	1	1	33.01	cnd	300	300	300
Subvention en faveur des arts du cirque	11	1	1	33.03	cnd	82	97	97
Subvention a l'asbl CFC Editions	11	1	1	33.04	cnd	254	254	254
Infrastructures culturelles: subvention pour intérêts	11	1	1	33.21	cnd	25	46	25
Subventions aux associations (secteur public)	11	1	1	43.01	cnd	64	64	64
Soutien aux maisons locales des cultures	11	1	1	43.20	cnd	200	200	200
Infrastructures culturelles: subvention pour amortissements	11	1	1	53.21	cnd	27	54	27
Dotation au S.G.S. Bâtiment	11	1	1	61.35	cnd	671	342	671
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd	1.661	1.395	1.676
Act. 2: DANSE, MUSIQUE, THEATRE								
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	2	12.02	cnd	10	10	10
Subventions aux associations	11	1	2	33.01	cnd	1.361	1.361	1.361
Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public	11	1	2	33.02	cnd	170	170	170
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd	1.541	1.541	1.541

BUDGET 2008 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	initial 2007	1er ajusté 2007	initial 2008
Act. 3: LIVRE, LITTERATURE ET LANGUE FRANCAISE								
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	3	12.02	cnd	10	10	10
Subventions aux associations	11	1	3	33.01	cnd	405	405	405
Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture.	11	1	3	33.02	cnd caa	126 0	126 0	126 0
Subvention pour le fonctionnement, les activités et l'achat de livres destinée au Centre de littérature de Jeunesse de langue française à Bruxelles	11	1	3	43.00	cnd	25	25	25
Subvention de fonctionnement aux bibliothèques communales.	11	1	3	43.22	cnd	321	321	321
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales.	11	1	3	63.21	cnd caa	237 0	237 0	237 0
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères.	11	1	3	63.22	cnd	100	100	100
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd caa	1.224 0	1.224 0	1.224 0
Act. 4: FOLKLORE, TOURISME								
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	4	12.02	cnd	0	0	0
Subventions aux associations	11	1	4	33.01	cnd	35	35	35
<b>Totaux pour l'activité 4</b>					cnd	35	35	35
Act. 5: ARTS PLASTIQUES, MUSEES								
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5	12.02	cnd	10	10	10
Subventions aux associations	11	1	5	33.01	cnd	496	496	496
Subvention a l'ASBL CIVA	11	1	5	33.02	cnd	256	256	256
<b>Totaux pour l'activité 5</b>					cnd	762	762	762
Act. 6: AUDIO-VISUEL								
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	12.02	cnd	18	18	18
Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel	11	1	6	12.11	cnd	60	60	60
Subventions aux associations	11	1	6	33.01	cnd	407	407	407
Subvention a Télé-Bruxelles	11	1	6	33.02	cnd	1.990	1.990	2.010
Subvention extraordinaire à Télé-Bruxelles	11	1	6	33.03	cnd	100	100	100
Partenariat rédactionnel de Télé-Bruxelles avec Radio BXL/ Le Soir	11	1	6	33.04	cnd	200	200	200
<b>Totaux pour l'activité 6</b>					cnd	2.775	2.775	2.795
Act. 7: CENTRES CULTURELS								
Subventions aux associations	11	1	7	33.01	cnd	313	313	313
Subvention aux Halles de Schaerbeek	11	1	7	33.02	cnd caa	80	80	80
<b>Totaux pour l'activité 7</b>					cnd	393	393	393
<b>Totaux pour le programme 1</b>					cnd caa	8.391 0	8.125 0	8.426 0
<b>Prog. 2: SPORTS ET JEUNESSE</b>								
Act. 1: JEUNESSE, LUDOthèQUES								
Autres dépenses de promotion, diffusion, jeunesse	11	2	1	12.02	cnd	7	7	7
Autres dépenses de promotion, diffusion ludothèques	11	2	1	12.03	cnd	15	15	15
Subventions aux associations en matière de jeunesse	11	2	1	33.01	cnd	254	254	254
Subventions aux associations en matière de ludothèques	11	2	1	33.02	cnd	62	62	62
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2	1	33.03	cnd	45	45	45
Subventions pour aménagement ou amélioration des installations	11	2	1	52.01	cnd caa	17 0	17 0	17 0
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd caa	400 0	400 0	400 0

BUDGET 2008 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	AB	Crédits	initial 2007	1er ajusté 2007	initial 2008
Act. 2: SPORTS								
Dépenses de promotion, publication	11	2	2	12.02	cnd	65	65	50
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	cnd	307	336	350
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2	33.02	cnd	174	174	174
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	11	2	2	33.03	cnd	118	118	118
<b>Totaux pour l'activité 2</b>					cnd	664	693	692
Act. 3: PETITE ENFANCE								
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	2	3	12.01	cnd	22	22	22
Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication	11	2	3	12.02	cnd	20	20	20
Subventions aux associations	11	2	3	33.01	cnd	213	213	213
<b>Totaux pour l'activité 3</b>					cnd	255	255	255
<b>Totaux pour le programme 2</b>					cnd caa	1.319 0	1.348 0	1.347 0
Prog. 3: EDUCATION A LA CULTURE								
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	11	3	0	12.01	cnd	8	8	8
Promotion de l'enseignement, diffusion et publication	11	3	0	12.02	cnd	38	38	38
Subventions aux associations (secteur privé)	11	3	0	33.01	cnd	400	400	400
<b>Totaux pour le programme 3</b>					cnd	446	446	446
Prog. 4: EDUCATION PERMANENTE, ACTIVITES SOCIOCULTURELLES								
Act. 1: SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE								
Autres dépenses de promotion, diffusion, publication	11	4	1	12.02	cnd	5	5	5
Subventions aux associations en matière d'éducation permanente	11	4	1	33.01	cnd	159	159	159
Subsides aux associations d'éducation permanente	11	4	1	33.02	cnd	420	420	420
<b>Totaux pour l'activité 1</b>					cnd	584	584	584
<b>Totaux pour le programme 4</b>					cnd	584	584	584
Prog. 6: ACTIVITES PARASCOLAIRES A CARACTERE PEDAGOGIQUE								
Prestations de tiers	11	6	1	12.01	cnd	2	2	2
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	6	1	12.02	cnd	45	45	45
Subventions aux associations	11	6	1	33.01	cnd	322	292	307
Frais de missions à l'étranger	11	6	2	12.01	caa cnd	0 0	0 0	0 0
<b>Totaux pour le programme 6</b>					cnd caa	369 0	339 0	354 0
<b>Totaux pour la division organique 11</b>					cnd caa	11.109 0	10.842 0	11.157 0
<b>Totaux pour le budget</b>					cnd caa	15.062 0	14.614 0	15.194 0
<b>Total des moyens de paiement budget règlement</b>						15.062	14.614	15.194

